

2m11.2727.8

Université de Montréal

La Russie et les conflits de l'étranger proche
Étude de cas : le conflit abkhaze de 1992 à 1994

par

Armine Tchakmakchian

Département de science politique

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures

en vue de l'obtention du grade de

Maître ès science (M. Sc.)

en science politique

31 décembre 1998

©Armine Tchakmakchian, 1998



JA
39
U54
1999
V.018

Université de Montréal

Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé

La Russie et les conflits de l'étranger proche
Étude de cas : le conflit abkhaze de 1992 à 1994

présenté par

Armine Tchakmakchian

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Présidente-rapporteuse : JENSON, Jane
Directeur de recherche : DUHAMEL, Luc
Codirecteur : LEVESQUE, Jacques
Membre du jury : BOUTHILLIER, Guy

Mémoire accepté le : 99.06.03

REMERCIEMENTS

En premier lieu, je voudrais remercier, chaleureusement, mon directeur de recherche, Monsieur le Professeur Luc Duhamel, pour son encadrement exemplaire. Ses conseils judicieux ainsi que son soutien moral continu m'ont permis de poursuivre, durablement, l'objectif de compléter ce mémoire.

Je voudrais également adresser des remerciements au directeur du CEPÉS, Monsieur le Professeur Jacques Lévesque qui, en sa qualité de codirecteur, a contribué par ses commentaires pertinents et minutieux mais aussi par sa disponibilité et ce, malgré un horaire chargé, à la rédaction du présent mémoire.

Finalement, je témoigne une reconnaissance très profonde à mes parents ainsi qu'à mes amis qui m'ont soutenue tout au long de la rédaction du mémoire avec leurs encouragements continuels mais surtout, leur *patience*.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	i
TABLE DES MATIÈRES.....	ii
LISTE DES TABLEAUX ET ANNEXES.....	iii
ABRÉVIATIONS ET SIGLES.....	iv
SOMMAIRE.....	v
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1	
Une redéfinition de la politique étrangère de la Russie et de son approche des conflits de l'étranger proche de 1992 à 1994.....	10
1.1. La nouvelle politique étrangère de la Fédération de Russie de fin 1991 à 1994.....	10
1.2. Les principaux mouvements de pensée de la politique étrangère de la Russie post-communiste.....	14
1.3. Approche de la Russie des conflits de l'étranger proche.....	20
1.3.1. L'étranger proche: «cercle vicieux» russe.....	20
1.3.2. La Russie et les conflits du proche étranger.....	23
1.3.2.1. Des remarques générales sur la spécificité des conflits post- soviétiques.....	23
1.3.2.2. La perception russe des conflits de l'étranger proche.....	24
1.4. Conclusion.....	30
CHAPITRE 2	
La guerre géorgo-abkhaze de 1992 à 1994. Les origines, les acteurs et l'évolution du conflit.....	32
2.1. Arrière-plan historique du conflit de l'Abkhazie: des considérations préliminaires.....	33
2.1.1. Aperçu historique de la Géorgie.....	33
2.1.2. La question des minorités en Géorgie.....	36
2.1.3. Aperçu historique de l'Abkhazie.....	38
2.2. Les acteurs du conflit et leurs objectifs initiaux.....	43
2.2.1. Les Géorgiens.....	44
2.2.2. Les Abkhazes.....	48
2.3. L'évolution du conflit: le déroulement et les équilibres.....	51
2.4. Conclusion.....	57

CHAPITRE 3

Intervention de la Fédération de Russie dans le conflit de l'Abkhazie de 1992 à 1994.....	63
3.1. Le comportement des divers acteurs politiques russes dans le conflit abkhaze de 1992 à 1994.....	64
3.1.1. Les officiels du gouvernement.....	64
3.1.2. Le Parlement.....	65
3.1.3. L'armée.....	67
3.2. L'hégémonie.....	75
3.2.1. Les principales stratégies hypothétiques de l'intervention russe.....	76
3.2.2. Les impératifs géopolitiques et stratégies russes en Géorgie.....	81
3.3. La défense de la sécurité interne et externe de la Fédération de Russie.....	89
3.4. Conclusion.....	99
CONCLUSION.....	101
BIBLIOGRAPHIE.....	110
ANNEXE I.....	119
ANNEXE II.....	120
ANNEXE III.....	124

LISTE DES TABLEAUX ET ANNEXES

TABLEAU I

La population de Géorgie en 1979 et 1989.....62

TABLEAU II

La population de l'Abkhazie en 1979 et 1989.....62

ANNEXE I

• Carte - Les pays du Caucase..... 119

ANNEXE II

• Résolution 854 de l'ONU (CS.S/RES 854).....120

• Résolution 896 de l'ONU (CS.S/RES 896).....121

• Résolution 934 de l'ONU (CS.S/RES 934).....123

ANNEXE III

• Articles 1 à 3 de la Constitution de Géorgie..... 124

• Articles 1 à 10 de la Constitution de l'Abkhazie.....125

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

CEI	Communauté des États indépendants
CPMC	Confédération des Peuples montagnards du Caucase
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
FPA	Front populaire d'Abkhazie
MONUG	Mission d'observation des Nations-Unies en Géorgie
ONU	Organisation des Nations-Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PNB	Produit national brut
PC	Parti communiste
RSFSR	République socialiste fédérative soviétique de Russie
RSS de Géorgie	République socialiste soviétique de Géorgie
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques

SOMMAIRE

Avec la désintégration du communisme et la montée des conflits dans l'espace ex-soviétique, la Fédération de Russie, principal État successeur de l'U.R.S.S., a été obligée de redéfinir ses relations avec sa périphérie immédiate: l'étranger proche. Dans ce contexte de réaménagement, la Russie a clairement démontré sa volonté d'intervenir soit unilatéralement, soit multilatéralement, en tant que «pacificateur de conflits». Une politique interventionniste qui sera qualifiée d'impérialiste ou de doctrine Monroe.

Cette forme d'intervention de la Russie dans les conflits régionaux nous amène à déterminer et à analyser deux raisons majeures de celle-ci. En ce sens, la démonstration est exposée selon les hypothèses de recherche suivantes: la Fédération de Russie est intervenue dans les conflits de son étranger proche parce qu'elle a voulu restaurer d'une part son hégémonie (ou hégémonisme), d'autre part défendre sa sécurité interne et externe. Il s'agit là des deux principales composantes de sa nouvelle politique étrangère de 1991 à 1994.

La vérification de notre hypothèse dans laquelle, rappelons, la **variable dépendante** est l'intervention russe et les **variables indépendantes (2)** à savoir, l'instauration d'un hégémonisme et la protection de sa sécurité (interne et externe) se fait à partir d'une étude de cas: le conflit en Abkhazie de 1992 à 1994, en Transcaucasie. À cette fin, les sources documentaires sont la consultation des publications officielles, articles de revues scientifiques ainsi que des monographies en français et en anglais. Compte tenu du sujet d'étude, certains articles et livres en russe sont aussi pris en considération. Le traitement des données de ces sources s'est fait par le biais de l'analyse de contenu.

Le mémoire est divisé en trois chapitres et couvre les périodes datant de 1991 à 1994. Le premier chapitre tend à décrire la nouvelle politique étrangère de la Fédération de Russie, axée sur le maintien de la paix. Nous faisons alors ressortir ses caractéristiques essentielles. Dans ce chapitre de mise en contexte, la référence, de façon implicite ou explicite, aux deux facteurs de notre hypothèse est évidente. Le second est consacré à l'étude même de la guerre géorgo-abkhaze et il démontre l'importance de la participation du tiers acteur officieux dans ce conflit. Enfin, le troisième chapitre analyse l'intervention de la Fédération de Russie dans cette crise, fondée, principalement, sur les deux variables indépendantes mentionnées. Le comportement de la Russie dans le conflit en Abkhazie reflète parfaitement la recherche de ces deux objectifs (i.e. deux variables indépendantes), décrits dans le chapitre 1.

En conclusion, les résultats de notre démonstration nous permettent de confirmer l'hypothèse du mémoire, avec, néanmoins, quelques nuances.

INTRODUCTION

L'ancien meurt et le nouveau n'est pas encore là; dans cet interrègne apparaît une grande variété de symptômes morbides.

Antonio Gramsci, Cahiers de prison¹

1. Sujet

En 1991, l'U.R.S.S., la deuxième plus grande puissance mondiale, s'implose brusquement, dévoilant au monde entier la fragilité d'un État que l'on croyait ancré définitivement dans le temps. Étonnement, pour la première fois dans l'Histoire de l'Humanité, un bouleversement d'une telle ampleur se produit sans guerre, ni tension internationale.

Avec la désintégration du communisme, la Fédération de Russie, principal État successeur de l'U.R.S.S., a été obligée de redéfinir, sur la scène internationale, ses relations avec sa périphérie immédiate et le monde occidental. Par exemple, au niveau de son approche des conflits de l'«étranger proche»,² c'est le début d'une modération du comportement russe qui se traduit, notamment, par l'adoption d'une approche «pro-occidentale». Toutefois, la Russie post-communiste ne peut pas échapper, aussi rapidement, à son passé. Cette volonté politique sera vite dénoncée et on verra surgir, à l'intérieur de la Russie, toute une série de comportements traditionnels, manifestant les intérêts nationaux et internationaux de la Russie. En fait, après la désagrégation de l'U.R.S.S. et la montée des conflits dans l'espace ex-soviétique, la Russie a clairement démontré sa volonté d'intervenir soit unilatéralement, soit multilatéralement, en tant que «pacificateur de conflits». Une politique qui sera qualifiée d'impérialiste ou de doctrine Monroe.

Cette forme d'intervention de la Russie dans les conflits régionaux nous amène à poser la **question générale** suivante : **Pourquoi la Fédération de Russie, depuis l'effondrement de l'édifice soviétique, ne s'est-elle pas désintéressée des ex-républiques soviétiques et est-elle intervenue dans ces conflits?**

¹ Cité par G. STREIFF, Ex-URSS : un nouveau tiers-monde, Paris, Messidor/Éditions sociales, 1992, p. 1.

² «Étranger proche» ou le «proche étranger» est l'expression russe qui fait allusion à l'ensemble des ex-républiques fédérées de l'Union soviétique.

De prime abord, nous pouvons affirmer que c'est une problématique à caractère historique, c'est-à-dire qui requiert un traitement ou plutôt une lecture historique, géographique et stratégique de la Russie. Cependant, cette question peut aussi être utile pour la science politique car elle permet d'analyser un phénomène politique. À travers une politique d'intervention «afin de régler» les conflits de sa périphérie proche, la Russie établit son hégémonie dans le but de défendre ses intérêts géo-stratégiques. De plus, cette réalité détient une dimension de reconnaissance internationale, d'où l'importance pour la science politique.

Donc, **l'hypothèse générale** que nous formulerons est la suivante : **la Russie intervient dans les conflits ethniques des républiques de sa périphérie immédiate car elle voudrait restaurer son hégémonisme afin de défendre les communautés russophones dans les ex-républiques, les ressources naturelles ainsi que sa sécurité interne et externe.**

Le sujet de notre mémoire sous-tend quatre **facteurs** déterminants. En effet, cette politique interventionniste est déclenchée, premièrement, par une réclamation de la Russie, à titre de grande puissance et héritière directe de l'U.R.S.S., comme la garante *naturelle* de cette région, d'où l'instauration *normale et acceptable* d'un hégémonisme; deuxièmement, la présence des ressources naturelles; troisièmement, la possibilité légitime d'étendre des garanties sécuritaires aux populations russophones, établies hors de la Fédération de Russie et qui sont impliquées directement ou indirectement dans nombre de ces conflits régionaux, afin de les protéger; ensuite, la sécurité interne, caractérisée, notamment, par la protection de son intégrité territoriale; enfin, assurer la sécurité externe de la Fédération de Russie, d'où la question de l'infrastructure militaire.

Avant de préciser le cadre conceptuel ou théorique, il deviendra essentiel de **définir les principaux facteurs exposés**. Notons que la clarification de ces notions se fera à l'aide, surtout, des dictionnaires spécialisés suivants : G. Evans The Dictionary of World Politics : A Reference Guide to Concepts, Ideas and Institutions; J. Krieger The Oxford Companion to Politics of The World; J.C. Plano International Relations : A Political Dictionary; A. Samuel Petit vocabulaire politique; ainsi que P. Sandahl Dictionnaire politique et diplomatique³.

³ G. EVANS et al., The Dictionary of World Politics : A Reference Guide to Concepts, Ideas, and Institutions, New York, Simon & Schuster, 1990, p. 153, pp. 362-363. J. KRIEGER, The Oxford Companion to Politics of The World, Oxford, Oxford University Press, 1993, pp. 384-386; pp. 820-821. J.C. PLANO et al., International Relations : A Political Dictionary, Santa Barbara, ABC-Clio, 1995, p. 257. A. SAMUEL, Petit vocabulaire politique, Paris, Éditions du Cerf, 1978, p. 64; p. 126. P. SANDAHL et al., Dictionnaire politique et diplomatique, Paris, Librairies techniques, 1976, p. 104.

Tout d'abord, l'hégémonie (ou l'hégémonisme) : c'est un concept qui se définit, de façon générale, comme la supériorité politique sur d'autres. Cette supériorité vient essentiellement de la puissance économique et du dynamisme politique. Elle entraîne une domination volontaire ou de fait sur l'économie et la politique (même interne) des États plus faibles. Toutefois, à cette définition, G. Evans ajoute l'idée de la primauté du leadership. Dans le système international, ce leadership est exercé par un État, capable d'assumer ce rôle. Les autres États doivent soit accepter cette suprématie, soit s'opposer à celle-ci ou bien, être indifférents à ce leadership. Afin d'établir un contrôle hégémonique, il est préférable que les États optent pour la première option. En outre, le spécialiste affirme que ce concept est fortement lié à celui du pouvoir : lorsqu'un acteur arrive ou est capable d'amener un autre, en dépit de sa volonté, à accomplir un acte déterminé, dans le but de réaliser ses objectifs, il exerce sur lui non seulement une domination, mais aussi un pouvoir politique (p.153).

À cela, J. Plano expose l'idée de la sphère d'influence, absente chez les autres. En fait, pour ce politologue, l'hégémonie signifie la capacité d'un État d'exercer une influence prédominante sur un ou plusieurs États d'une région qui, conséquemment, devient la zone ou la sphère d'influence de cet État fort sur laquelle il peut exercer un hégémonisme et conséquemment établir son statut de grande puissance (p.257).

Ensuite, le concept de sécurité (interne et externe). On le définit comme suit : la sécurité d'un pays constitue une des grandes fonctions de l'État. Elle se partage d'une part entre la sécurité interne des citoyens, du territoire, etc., d'autre part la sécurité face à l'extérieur, assurée par, notamment, l'armée. La sécurité est une défense, une protection que l'État doit à chacun.

Par contre, J. Krieger soumet une idée fondamentale, non retrouvée chez ses collègues. Un État se sent en sécurité lorsqu'il a une garantie de non-adversité de la part des autres États à son égard. Donc, la sécurité représente un état d'esprit subjectif et non une condition objective d'être. En ce sens, la sécurité dépend de la perception que les acteurs politiques (ou les États) ont de leur position au sein de leur environnement politique et non une perception objective de cet environnement. Ceci mène à affirmer que la sécurité d'un État peut constituer une insécurité pour un autre. Qu'il s'agit d'un État fort ou faible, chacun ressent toujours un degré d'insécurité. Afin de jouir d'un degré de sécurité raisonnable, un

État doit soit s'assurer de dissuader les autres États de l'attaquer, soit être capable de se défendre contre toute forme d'attaque (pp. 820-821).

En somme, de l'hégémonie, nous retenons les sous-concepts de : puissance, domination, pouvoir, leadership, sphère d'influence; de la sécurité, les termes de défense, protection, dissuasion, des termes caractérisant le comportement politique de la Russie. De plus, la prise en considération des deux autres facteurs non définis à cause de leur signification évidente, à savoir les ressources naturelles ainsi que les communautés russophones, nous permettent de se référer à la **théorie réaliste** comme **cadre théorique** afin d'expliquer notre problématique de l'intervention.

Comme le souligne J.J. Roche dans son ouvrage sur les théories internationales,⁴ cette approche est fondée, particulièrement, sur une considération des relations entre l'homme et la société politique telles qu'elles se présentent et non telles que l'on voudrait qu'elles soient. C'est une vision plutôt cynique et pessimiste de la réalité politique.

La théorie réaliste croit que les conditions ne sont pas réunies pour l'établissement d'un système international pacifiste et harmonieux. Comme l'introduit le réaliste H. Morgenthau dans son ouvrage classique Politics Among Nations : The Struggle for Power and Peace, à l'exemple de toute politique, la politique internationale est une lutte pour le pouvoir.⁵ En d'autres termes, le comportement des États est dicté par la recherche de l'intérêt national, manifesté sous la forme de la puissance (ou de pouvoir).⁶ La politique étrangère est fondée sur la sécurité interne et externe de l'État. Afin d'assurer cette dernière, il doit faire des choix rationnels, en fonction de l'intérêt national.⁷ Par ailleurs, dans ce courant, on a l'idée de la légitimité et de la légalité du recours à la force de la part des acteurs, une thèse élaborée par R. Aron. Plus spécifiquement, chaque État a le devoir d'assurer la survie de son pays, d'où la nécessité d'un égoïsme national.

Donc, nous verrons que ces postulats de la théorie réaliste illustrent bien les dimensions de l'intervention russe dans les conflits régionaux de l'espace ex-soviétique. La Russie qui était le cœur de l'empire soviétique, hérite d'un rôle de premier plan dans

⁴ J.J. ROCHE, Théories des relations internationales, Paris, Montchrestien, 1994, pp. 23-25.

⁵ H.-J. MORGENTHAU, Politics Among Nations : The Struggle for Power and Peace, New York, Knopf, 1948, p. 13.

⁶ Ibid

⁷ Retrouvé dans P. BRAILLARD et al., Les relations internationales, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, pp. 14-16.

l'évolution de cet espace. Par ses particularités géographiques et démographiques, sa puissance militaire, elle est le partenaire central des nouveaux États. Or, la Russie est aussi en train de définir sa place dans cet environnement. En intervenant dans les conflits régionaux, elle rappelle qu'elle a des intérêts à défendre, d'où le concept même de l'égoïsme national. Le débat sur l'intérêt national a toujours représenté la réflexion idéologique et stratégique de l'U.R.S.S., une problématique liée à une approche géographique. En somme, afin d'assurer la sécurité frontalière et son intégrité territoriale, l'approvisionnement nécessaire en ressources naturelles ainsi que la protection de la diaspora russe, la Russie fait un choix rationnel et intervient : ceci ne peut que créer une relation, basée sur un rapport de force. Une intervention qui s'explique, essentiellement, par un recours au pouvoir, dans le but de restaurer une domination, sous une forme différente cette fois-ci (non-soviétique), sur cette zone qui a toujours été sous l'influence russe, depuis l'époque tsariste. La Russie parvient à influencer les autres nations militairement, diplomatiquement ainsi qu'à instaurer un hégémonisme russe, *non contesté*, sur ces dernières, un hégémonisme qu'elle s'est vu reconnaître et qui est fondé sur le pouvoir, le leadership, sur la réaffirmation de son autorité et qui lui assure la protection de son intégrité territoriale et de ses frontières stratégiques par une mobilisation de ressources militaires : une Russie qui se veut, ainsi, défensive, mais aussi protectrice car cette présence militaire protège les compatriotes russes à l'étranger. En outre, en tant qu'acteur rationnel, elle ne peut pas se désintéresser des ressources naturelles de certaines des républiques. Bref, c'est la loi du plus fort qui prédomine, en d'autres termes, celle de la Russie.

En ce sens, l'intervention russe dont le cadre conceptuel approprié est celui de la théorie réaliste s'explique par les quatre composantes de notre hypothèse. Néanmoins, l'étude de l'implication russe dans les conflits récents (à partir de 1990), depuis la Moldavie à l'Ouest jusqu'au Tadjikistan en Asie Centrale, ne confirme pas, nécessairement, l'ensemble de ces **quatre** dimensions.

2. Problématique

En étudiant quelques conflits de l'«étranger proche», nous constatons qu'il existe, néanmoins, une lacune dans le modèle. À titre d'exemple, prenons quatre affrontements déterminants : a) Moldavie : roumains/moldaves/russes; Géorgie :

abkhazes/ossètes/géorgiens; c) Azerbaïdjan : arméniens/azéris; d) Tadjikistan : islamistes tadjiks/communistes tadjiks.

	Hégémonie	Ressources naturelles	Commun. russes	Séc. interne-externe
Moldavie	X	—	X	X
Géorgie	X	—	X*	X
Azerbaïdjan	X	X	X*	X
Tadjikistan	X	—	X	X

* = Peu nombreuses

X = Oui

— = Non

Nous remarquons l'impossibilité de réunir toutes les dimensions afin d'expliquer notre variable dépendante de l'«interventionnisme russe», en général, d'où la non-récurrence des éléments retenus. Même si la théorie réaliste englobe, et conséquemment, permet d'expliquer les quatre dimensions mentionnées, dans la pratique, nous constatons l'obligation de retenir trois facteurs sur quatre, selon chaque cas.

Et ceci nous permettra de poser une **question spécifique** et de reformuler l'**hypothèse**, en prenant l'exemple des Géorgiens et des Abkhazes.

Le conflit abkhaze (1992-1994) entre d'une part la Géorgie, une des républiques transcaucasiennes de l'ex-URSS, d'autre part l'Abkhazie, une entité territoriale de celle-ci qui a voulu se séparer d'elle et rester au sein de la Russie, a provoqué beaucoup d'inquiétudes tant par l'ampleur des pertes et l'intensité des combats que par ses implications régionales, entraînant des tensions entre la Géorgie et la Russie. Ce qui nous amène à poser la **question spécifique** suivante : **Pourquoi la Fédération de Russie est-elle intervenue, en 1992, dans le conflit abkhaze, et a-t-elle réalisé une opération de «retour» russe réussie?**

À cette question, nous répondons : **la Fédération de Russie est intervenue dans le conflit abkhaze, en 1992, parce qu'elle a voulu restaurer d'une part son hégémonie (ou**

hégémonisme), d'autre part défendre sa sécurité interne et externe. Il s'agit des deux principales composantes de sa nouvelle politique étrangère de 1991 à 1994.

En ce sens, nous retrouvons trois des quatre facteurs fondamentaux de l'intervention russe et conséquemment, nous gardons les mêmes définitions.

3. Méthodologie

La vérification de notre hypothèse spécifique dans laquelle, rappelons, la **variable dépendante** est l'intervention russe dans le conflit de l'Abkhazie et les **variables indépendantes (2)**, à savoir, l'instauration d'un hégémonisme dans le but de défendre sa sécurité (interne et externe) se fera à partir de l'étude de ce conflit.

Le cas abkhaze nous est apparu révélateur pour réaliser une généralisation, évidemment limitée, mais valable : il ne constitue point une exception à notre modèle général, cependant cette guerre est un exemple déterminant de la politique étrangère de la Russie post-communiste dans l'espace ex-soviétique, caractérisée, notamment, par l'intervention. En intervenant, en tant que «garante de la paix» dans la région, la Russie adopte un comportement ambivalent face aux divers conflits qui se traduit tout d'abord par des pressions politiques, militaires et économiques, exercées sur les nations en guerre; ensuite, par le principe de «diviser pour régner» : elle a recours à ces moyens afin de restaurer son hégémonie. Dans le conflit abkhaze (tout comme dans les autres conflits, d'ailleurs), elle provoque les factions locales les unes contre les autres, en soutenant les deux belligérants; en outre, elle exerce des pressions politiques et économiques sur la Géorgie qui l'obligeront de se soumettre aux revendications russes : adhérer à la CÉI (elle qui refusait obstinément de devenir membre de celle-ci) et tolérer la présence des bases militaires russes sur son territoire. De son côté, la Russie reconnaît l'indépendance, *de facto*, de l'Abkhazie mais, en contrepartie, réussit à stationner des militaires russes le long de la frontière, séparant ces deux nations. En somme, en manipulant les deux ethnies, la Russie parvient à concrétiser son objectif principal poursuivi : la sauvegarde de ses impératifs géopolitico-stratégiques ainsi que sa propre sécurité interne et externe.

Bref, cette étude de cas qui couvre la période datant de 1992 à 1994, reflète, à elle seule, les principales caractéristiques de l'intervention (trois facteurs sur quatre du modèle

d'intervention s'appliquent à ce cas) ainsi que de la nouvelle «pax russica», retrouvées, de façon similaire, dans le règlement des conflits régionaux de sa périphérie immédiate.

Les *sources documentaires* seront la consultation des publications officielles, articles de revues scientifiques ainsi que des monographies en français et en anglais. Compte tenu du sujet d'étude, certains articles et livres en russe seront aussi pris en considération. À ce propos, une remarque s'avère importante à signaler : la documentation qui traite spécifiquement de notre problématique n'est pas très féconde, d'où la limitation dans le traitement des sources variées.

Enfin, l'*analyse de contenu* permettra de traiter les données des sources documentaires.

En se basant sur une approche à la fois descriptive et explicative, le mémoire cherchera à éclaircir, à travers l'étude du conflit géorgo-abkhaze, le comportement politique de la Fédération de Russie envers l'étranger proche durant la période de 1991 à 1994 ainsi que les attentes et les objectifs qui le sous-tendent. Il sera composé, donc, de trois chapitres. Tout d'abord, le premier chapitre, consacré à la redéfinition de la nouvelle politique étrangère de la Fédération de Russie, se divise en trois sections et il tend à démontrer que dans le contexte de la définition des caractéristiques claires et absolues de l'intérêt national, principal déterminant de l'orientation et de l'articulation de sa nouvelle politique extérieure, les choix et les priorités ont pris la forme d'un débat idéologique entre plusieurs courants de pensée. Ce débat théorique a permis à la Russie de réfléchir sur son rôle régional et ainsi, de façonner une idéologie et une approche de maintien de la paix des conflits de son proche étranger, fondées, avant tout, sur la garantie de sa propre sécurité mais qui dénotent, aussi, une évolution vers des tendances hégémoniques.

Dans le deuxième chapitre, nous procéderons à la démonstration de notre problématique : l'étude de la crise en Abkhazie de 1992 à 1994. Elle sera divisée en trois parties. Premièrement, on étudiera son arrière-plan : l'accent sera mis sur quelques constantes historiques fondamentales qui nous permettront de cerner les origines du déclenchement du conflit. Deuxièmement, nous identifierons les principaux acteurs, avec leurs objectifs initiaux. L'analyse du déroulement et des équilibres, bref des différentes phases du conflit, constituera la dernière partie. Déjà dans ce chapitre, nous verrons l'implication indirecte ou «par défaut» de la Russie en raison d'une part de sa position

particulière dans la région, d'autre part de l'impact de la politique tsariste et soviétique sur l'évolution historique des deux protagonistes.

Le dernier chapitre qui porte sur l'implication russe dans cette crise se divise également en trois sections. Dans un premier temps, à travers l'analyse des déclarations et des actions des dirigeants russes, nous nous proposons de démontrer que la Russie a réalisé une intervention déterminante dans la dynamique de la crise et conséquemment, elle a réussi à restaurer d'une part son hégémonie, d'autre part à garantir sa sécurité interne et externe : nos variables indépendantes qui seront examinées, respectivement, dans les deux autres sections.

En conclusion, en fonction des résultats qui ressortent de notre analyse, nous tenterons de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse du mémoire.

Nous espérons avoir tracé, ainsi, les contours principaux de ce sujet compliqué et avoir éclairé une problématique qui restera, probablement, d'actualité pendant encore un certain temps.

CHAPITRE 1

UNE REDÉFINITION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA RUSSIE ET DE SON APPROCHE DES CONFLITS DE L'ÉTRANGER PROCHE DE 1992 À 1994

Depuis la disparition de l'Union soviétique, la Russie traverse une crise d'identité d'ordre national, politique et international, d'où la difficulté de définir et d'établir une politique interne et externe stable ainsi qu'équilibrée. En fait, les trois questions que se sont posés les Russes à partir de 1991 (et qui continuent toujours à se poser, d'ailleurs) ressemblent au titre d'un des tableaux du célèbre peintre français, P. Gauguin : «D'où venons-nous? Qui sommes-nous? Où allons-nous?» Il n'est donc point étonnant que dans ce contexte d'inquiétudes et d'incertitudes, la définition de l'intérêt national et les choix d'une politique étrangère peuvent prendre la forme d'un grand débat politique. Ce chapitre est consacré donc à la présentation analytique de la nouvelle politique étrangère de la Fédération de Russie, en mettant l'accent, tout d'abord, sur les principaux mouvements de pensée qui influenceront sur sa formation et son orientation ensuite, sur sa philosophie de gérance des conflits de sa périphérie immédiate.

1.1. La nouvelle politique étrangère de la Fédération de Russie de fin 1991 à 1994

La première grande composante du débat politique est celle de l'isolationnisme ou de l'expansionnisme. La Russie doit-elle reprendre sa politique de grande puissance ou bien, ne plus utiliser des concepts comme le pan-slavisme ou le pan-orthodoxisme et conséquemment, renoncer à celle-ci. C'est là la première grande question. Cette première composante constitue un élément important parce que toute l'identité russe repose sur celui-ci.

À la suite de l'effondrement de l'U.R.S.S., les quinze républiques soviétiques sont devenues des États indépendants. Or, la Russie n'a pas pu se doter d'un État propre car pour

elle, le concept de l'«État»,⁸ c'était bien l'empire soviétique; par voie de conséquence, cette dislocation a été difficilement acceptée et par la population, et par la plupart de l'élite politique. À ce propos, G. Simon écrit qu'«une grande partie de l'actuelle élite politique, y compris des responsables des années 1990-1991, refuse de voir la Russie dans ses frontières d'aujourd'hui comme un État nouveau-né, consolidé, à l'égal des autres et non plus '*primus inter pares*.'»⁹

Quant à son espace géographique, son potentiel économique, militaire et sa population, la Russie d'aujourd'hui ne peut pas être comparée à sa période soviétique : pour la première fois depuis le 16^e siècle, elle voit son espace diminuer au lieu de s'étendre. Ceci est un élément fondamental parce que «dans une certaine mesure, la Russie a tiré toute sa légitimité et le sentiment de sa propre valeur, de son expansion et de son statut de grande puissance. C'est à la lumière de cette expérience qu'il faut mesurer l'ampleur du défi que la Russie a relevé en s'engageant dans une transition qui sera lente et difficile».¹⁰

Conséquemment, les Russes ne doivent pas seulement s'habituer à un amoindrissement géopolitique, mais aussi changer de mentalité politique et notamment, de conscience nationale. Or, tout au long de l'histoire, l'identité nationale russe s'est forgée autour de l'appartenance territoriale et étatique et non ethnique.¹¹ En effet, au fil des siècles, les Russes ont construit un empire et non une nation. Comme le remarque M. Mendras :

Ils ont construit un système administratif et non un État moderne. Le régime soviétique a perpétué, sous des formes parfois très différentes de la période tsariste, la nature impériale et la primauté de l'autorité administrative sur la citoyenneté politique. Il a encore affaibli la conscience nationale russe en lui superposant une identité soviétique et une «culture communiste» niant les spécificités nationales. Du temps des tsars, la Russie puisait une force identitaire dans sa langue et sa littérature, qui dominait l'espace culturel de l'empire (...) Le rayonnement de la littérature russe au Caucase ou en Sibérie a sans aucun doute contribué à former une «conscience de nation» qui transcendait les appartenances ethniques.¹²

⁸ Nous nous basons sur la définition juridique suivante : l'État est un ensemble d'institutions et de règles assurant la vie en commun d'un groupe d'individus sur un territoire donné. Sa particularité : il détient le monopole de contrainte qui est légitime. L'État est composé d'un certain nombre d'éléments spécifiques qui lui donnent ses principales caractéristiques : la population, le territoire sur lequel est fixée la population et le pouvoir politique qui régit cette population. Enfin, les trois grandes dimensions de l'État sont : le type, la forme et le régime. (Cette définition est reprise de R. BOILY, *Institutions politiques comparées*, Département de science politique, Université de Montréal (polycopié), 1995, p. 75).

⁹ G. SIMON, «La Russie : une hégémonie eurasiennne?», *Politique étrangère*, vol. 59, (printemps 1994), p. 30.

¹⁰ *Ibid.*, p. 31.

¹¹ *Ibid.*

¹² M. MENDRAS, «Réinventer l'État», in *Un État pour la Russie*, Bruxelles, éd. Complexe, 1992, pp. 19-40.

C'est pourquoi, une nation ou une conscience nationale russe n'existe pas; il s'agit plutôt d'une «conscience de nation» qui n'est qu'une union de diverses nationalités, due à sa politique impérialiste.¹³

La seconde interrogation, on la retrouve chez F. Thual dans Les conflits identitaires. Il s'agit de la question de l'orthodoxie avec l'islam. Plus spécifiquement, la ré-orthodoxisation ainsi que la re-cléricalisation de la société russe posent à la Russie, dans son questionnement identitaire, la problématique relationnelle avec l'islam. L'auteur expose trois problèmes fondamentaux. À savoir:

- 1) Un premier problème de politique intérieure, c'est-à-dire de reconnaissance et d'assomption du fait islamique, au sein de la Fédération de Russie, au Caucase, en Russie Centrale, etc.
- 1) Un deuxième qui pose la question des relations avec les anciens pays de l'U.R.S.S. devenus indépendants et musulmans d'Asie Centrale, et dans la même mesure, avec les pays du Caucase comme l'Azerbaïdjan.
- 1) Un troisième qui implique aussi les relations avec les pays musulmans qui ceignent au sud de la Russie : Turquie, Iran, Pakistan, Afghanistan, etc.¹⁴

Enfin, la dernière question identitaire de la Russie implique la présence assez inquiétante de son voisin chinois. Le poids de cette inquiétude face à la Chine sera significatif dans l'établissement des alliances futures avec celle-ci ainsi que dans la perception que la Russie aura d'elle-même. Cherchera-t-elle à nouer des liens avec l'Occident afin de se protéger de son voisin? Ou bien, cherchera-t-elle à fixer des alliances avec l'islam et la plupart des pays musulmans contre les menaces qui font peser sur son territoire immense, riche et vide, l'existence d'une énorme masse chinoise? Quoi qu'il en soit, l'énigme chinoise, depuis la révolution gorbatchévienne notamment, persiste dans la conscience identitaire russe.¹⁵

Bref, dans ce contexte de réaménagement à partir de 1991 afin de «réinventer l'État et l'âme russe», formuler d'une part une nouvelle politique étrangère, avec des critères précis, d'autre part procéder à son implantation, constituent un défi. En fait, comme le souligne C. Stachetti dans «Russie : une politique étrangère qui se cherche»:

Tributaire des zigzags de la politique intérieure, elle représente un enjeu et un terrain d'affrontements (...) Il y a désormais non pas un mais plusieurs acteurs et ils doivent prendre en considération une multitude d'éléments nouveaux, traiter des dossiers devenus complexes (...) La politique étrangère se décline en termes de défense, de sécurité de l'État, d'économie et de commerce. Les acteurs et la ligne qu'ils cherchent à tracer jouent sur deux registres. D'une part,

¹³ Ibid

¹⁴ F. THUAL, Les conflits identitaires, Paris, Ellipses, 1995, pp. 80-81.

¹⁵ Ibid, pp. 81-82.

une tendance marquée à vouloir définir un concept, celui de «l'intérêt national», et à lui faire correspondre des objectifs. D'autre part, une approche profondément «réactive», une gestion au coup par coup des affaires. Le chevauchement de ces deux registres est une constante dans le traitement des grands dossiers, qu'il s'agit de l'*étranger proche* ou de l'*étranger lointain*.¹⁶

Malgré ses faiblesses et ses incertitudes identitaires, la Russie tend, néanmoins, à rappeler qu'en tant qu'une *grande puissance normale*,¹⁷ elle a des intérêts nationaux ou vitaux à défendre; une affirmation qui, à partir de 1991, sera au coeur d'un large débat politique interne. Cependant, il convient de préciser que rares sont les acteurs ou les groupes politiques qui arrivent à les spécifier. Par exemple, lors d'une conférence sur la doctrine militaire, tenue à Moscou, le Général I. Rodionov a énuméré certains objectifs qui sont, selon lui, importants pour la Russie :

The neutrality of East European countries or their friendly relations with Russia; free Russian access to seaports in the Baltics; the prevention of the countries that constitute the *Commonwealth of Independent States* (CIS)¹⁸ from becoming part of a buffer zone aimed at separating Russia from the West, South or East; maintaining the CIS states under Russia's exclusive influence; preserving good-neighbor relations with states of the Middle and Far East.¹⁹

Bien que les décideurs russes n'arrivent point à concrétiser la problématique de l'intérêt national, il ressort, toutefois, des discours officiels, des nombreux articles de presse ainsi que des déclarations publiques, il semble dégager une sorte de consensus, de la part surtout des leaders russes, de ces objectifs cités. L'explication de base de cette constatation est fondée sur le principe suivant : le concept de *sécurité* doit constituer une priorité dans toute forme de décision. En d'autres termes, assurer la sécurité, à la fois interne et externe de la Russie, représente un intérêt national indispensable qui doit être défendu à tout prix.²⁰ Nous pouvons donc constater que cette visée politique, basée sur une approche géopolitique, sous-entend le concept des «cercles concentriques» : le premier est représenté par l'État de la Russie, le second par l'«étranger proche» enfin, le troisième, par l'«étranger lointain».²¹

¹⁶ C. STACHETTI, «Russie : une politique étrangère qui se cherche», in BERTON-HOGGE et al., *Ex-URSS : les États du divorce*, Paris, La documentation française, 1993, p. 122.

¹⁷ Terme utilisé par le ministre des Affaires étrangères A. KOZYREV dans «A Chance for Survival», *Foreign Affairs*, vol. 70, no 2 (printemps 1992), pp. 1-16.

¹⁸ La Communauté des États indépendants est issue du démantèlement de l'U.R.S.S. et crée par les accords de Minsk (8 décembre) et d'Alma-Ata (21 décembre), en 1991. À l'exception des trois pays baltes, elle regroupe aujourd'hui les douze ex-républiques soviétiques.

¹⁹ Citation reprise de *Voyenna mysl*, (juillet 1992) par J.H. BRUSSTAR, «Russian Vital Interests and Western Security», *Orbis*, vol. 38, no 4 (automne 1994), pp. 609-610.

²⁰ *Ibid*, p. 610

²¹ STACHETTI, *op.cit*, p. 123.

En ce sens, la politique étrangère de la Russie, à partir de 1991, commencera à prendre forme autour de cette nouvelle approche.

Pourtant, l'adoption d'une politique externe claire, avec des concepts et une stratégie précis dans le but de défendre les intérêts russes, reste à déterminer, d'où la résurgence de cinq écoles de pensée : d'une part les «occidentalistes» ou «atlantistes», d'autre part les «eurasiens»; ensuite, le mouvement nationaliste (ou le courant slavophile); les communistes; enfin, l'extrême droite. Il deviendra important de les exposer car même si la politique étrangère de la Russie post-soviétique n'a pas été encore située dans un cadre bien délimité, toute sa politique de sécurité de fin 1991 à 1994 découlait soit de l'un, soit de l'autre de ces principaux courants.

1.2. Les principaux mouvements de pensée de la politique étrangère de la Russie post-communiste de 1991 à 1994

1) Le courant occidentaliste

Avant tout, ce courant est associé à A. Kozyrev, G. Burbulis, l'ex-secrétaire d'État et d'un certain degré, à B. Eltsine. La première caractéristique de ce courant de pensée c'est la prédominance des considérations domestiques dans la formulation de la politique étrangère. Selon ses défenseurs, non seulement la politique intérieure et extérieure est enchevêtrée, mais ce sont surtout ces considérations à caractère domestique, à savoir, par exemple, l'entreprise des réformes économiques qui permettront une mise en place solide d'une nouvelle politique étrangère russe. Par ailleurs, il faut créer un environnement international au sein duquel la Russie pourra se développer comme une nation civilisée, optant pour la démocratie et l'économie de marché. «The country's greatness, particularly on the threshold of the 21st century, is determined not by the scale of its empire, but above all by the level of its people's well being»²² déclare, en 1992, le ministre des Affaires étrangères A. Kozyrev.

Deuxièmement, la seule façon d'atteindre cet objectif, c'est de devenir un membre permanent du monde civilisé, plus précisément, être membre d'un club civilisé, en d'autres termes, du G-7.²³ Non seulement une renonciation complète aux vestiges idéologiques tsaristes et soviétiques ainsi qu'un partenariat politique et économique avantageux avec les

²² A. KOZYREV, «Transformed Russia in a New World», *Izvestiya*, (2 janvier 1992), p. 3.

²³ Expression employée par A. Kozyrev dans FBIS-SOV-92-111, (9 juin 1992), p. 14.

États occidentaux garantira son entrée dans ce monde «civilisé et des civilisés», mais aussi en se retournant vers l'Occident, la Russie aura des bénéfices à retirer.

Enfin, les défenseurs de ce courant considèrent que la Russie, comme le soulignent J. Lévesque et P. Binette dans leur article «La Russie à la recherche d'un nouveau système international et d'une nouvelle politique étrangère», à titre de grande puissance «normale» doit promouvoir et défendre la démocratie, la coopération, la paix, la stabilité, le respect des droits de l'homme (dont les droits des minorités ethniques) et des principes et normes du droit international. En d'autres termes, à l'intérieur de cet espace, en raison de la situation géopolitique, c'est-à-dire une puissance à la fois européenne et asiatique, les occidentalistes voient leur pays comme un élément indispensable au maintien de l'équilibre et de la paix. En outre, ils croient que la Russie doit jouer un rôle essentiel, surtout dans le domaine de sécurité régionale et de défense conjointe des frontières.²⁴

2) Le courant eurasien

Tout d'abord, le terme «eurasien» fait référence à une idéologie politique, née dans les années '20, dans l'émigration russe qui mettait l'accent sur le rôle positif que l'influence asiatique a exercé dans l'histoire de la Russie. Ce mouvement de pensée est fort peu étudié à cause de son caractère ambigu : il n'a jamais fait mention des considérations économiques, ni géopolitiques.²⁵ De plus :

Dans le discours politique russe, il désigne aussi bien le territoire de l'ancienne Union que toute autre configuration géographique, même en dehors du cadre de l'ex-URSS, et ce quelles que soient les frontières actuelles. Puisque le terme d'Eurasie ne s'est jamais référé à un État réel, ni à des frontières politiques précises, il permet de souligner, d'une façon générale, l'aspiration russe à un rôle particulier.²⁶

En ce sens, nous pouvons déduire que le principe de base des eurasiens se fonde sur l'idée de limiter les contacts avec l'Ouest et restaurer la puissance soviétique. Ce courant traduit la conviction que la Fédération russe n'est pas un État comme les autres car elle forme l'incarnation des traditions tsaristes et soviétiques qui se caractérisent, à la différence des autres puissances occidentales, par l'expansion et ainsi la colonisation, d'où la connotation de *puissance euro-asiatique*. En ce sens, ce constat géographique doit être pris

²⁴ P. BINETTE et J. LÉVESQUE, «La Russie à la recherche d'un nouveau système international et d'une nouvelle politique étrangère», Revue québécoise de science politique, no. 24 (automne 1993), pp. 55-58.

²⁵ G. NIVAT, Russie-Europe. La fin du schisme, Lausanne, L'âge d'Homme, 1993, pp. 292-307.

²⁶ SIMON, op.cit. p. 32.

en considération car il a été un facteur déterminant dans la formation de l'identité russe.²⁷ Afin de tracer son avenir, elle ne doit pas oublier son passé à la fois européen et asiatique. Donc, on peut résumer la philosophie de ce courant comme suit : d'une part, les intérêts de la Russie actuelle découlent de son histoire; d'où, les nations nouvellement indépendantes ne peuvent point se séparer de la Russie de par leurs liens historiques. Par voie de conséquence, «(...)leur marge de manoeuvre intérieure, et plus encore extérieure, s'en trouve limitée».²⁸ D'autre part, comme le souligne D. Paillard dans son article «Les nationalistes, les communistes et le phénomène patriotique», cette continuité géopolitique doit être fondée sur des nouvelles alliances entre la Russie et l'Asie, mais aussi l'Islam.²⁹

Cette philosophie qu'on peut qualifier de néo-impérialisme s'est développée, avant tout, au sein du Congrès des députés et du Soviet suprême. À titre d'exemple, cette citation de Y. Primakov démasque bien cette conception eurasiennne : «Russia cannot be great, it cannot play the positive role it is destined to in the absence of such a wide geopolitical scope. In promoting relations with all those countries, we must remember that history never nullifies geo-political values».³⁰ Un courant dont les propositions font référence à un «statu quo ante».³¹

3) Le courant nationaliste ou slavophile

Ce courant de pensée, comme le précédent, considère la Russie comme une grande puissance, la différence réside, toutefois, dans l'importance accordée à l'ethnie russe ainsi qu'à un État russe fort et autoritaire. Cette perspective que l'on qualifierait, à la fois d'isolationniste et de néo-soviétique, on la retrouve chez le vice-président A. Rouskoï et le mouvement «Union Civique», les intellectuels nationalistes et les militaires, dénonce les occidentalistes, en précisant que tout d'abord, l'Occident n'a point les solutions adéquates pour résoudre les problèmes de la Russie; ensuite, il ne voudra jamais d'une Russie forte et prospère; finalement, il est faux de dire que les intérêts russes concordent avec ceux des

²⁷ Voir à ce propos l'article pertinent de M. BASSIN, «Russia between Europe and Asia : The Ideological Construction of Geographical Space», Slavic Review, vol. 50, no 1 (printemps 1991), pp. 1-17.

²⁸ SIMON, op.cit. p. 32.

²⁹ D. PAILLARD, «Les nationalistes, les communistes et le phénomène patriotique», in V. GARROS (dir.), Russie post-soviétique : la fatigue de l'histoire?, Paris, Éditions Complexe, 1996, p. 146.

³⁰ I. PRIMAKOV, International Affairs (Moscou), no. 4-5, (avril-mai 1992), p. 92. Cité par M. MESBAHI, «Russian Foreign Policy and Security in Central Asia and the Caucasus», Central Asian Survey, vol. 12, no 2 (1993), p. 187.

³¹ Terme emprunté à SIMON, op.cit.

États-Unis et/ou de l'Occident. Donc, pour que la Fédération de Russie soit respectée par le monde soi-disant «civilisé», il faut qu'elle se dote d'une force militaire importante qui permettra de se protéger mais aussi de protéger la vie d'environ vingt-cinq millions de Russes, résidant dans les anciennes républiques.

De plus, ce courant n'estime pas que les frontières actuelles de la Russie post-communiste sont naturelles ou permanentes : «Those people dreaming of 'forcing' the country back into the borders that existed before Ivan the Terrible's day should remember that we were also ruled by Peter the Great»,³² a déjà prononcé A. Rouskoï.

Par ailleurs, ce courant ne reconnaît pas le droit que possèdent, après l'écroulement soviétique, les ex-nations fédérées de vivre sur un même pied d'égalité avec la Russie, en particulier au niveau de la sécurité. Son insistance sur l'importance des "droits naturels" de l'ethnie russe ainsi que la propagande d'un activisme au sein de la nouvelle politique étrangère dénotent que dans ce mouvement de pensée, s'engager dans des conflits avec ses voisins de l'étranger proche est fort probable.³³

En outre, cette école loue les valeurs spirituelles traditionnelles propres à la Russie. Elle est incarnée dans les personnes comme le mathématicien I. Shafarevich et l'écrivain A. Soljenitsyne. Ils pensent que tous les problèmes de la Russie, depuis plusieurs siècles, découlent des fausses missions que la Russie s'était confiées à elle-même et conformément à cette idée, ils souhaitent, comme l'a écrit A. Soljenitsyne dans son ouvrage Comment réaménager notre Russie?, que le pouvoir se débarrasse de ses confins du Caucase et d'Asie centrale qui ont coûtés trop chers à la Russie.³⁴

Conséquemment, cette politique de terreur ainsi que d'expansion tsariste et soviétique a empêché un développement économique et spirituel efficace de la nation russe. Par cette désagrégation soviétique, la Russie doit prendre conscience de ses erreurs du passé dans le but de ne plus les commettre et de penser à sa renaissance spirituelle ainsi qu'à ses traditions : des éléments qui permettront de combattre tous ses maux actuels. Notons que ce courant est plutôt isolationniste, fortement anti-occidentaliste et xénophobe.

³² A. ROUSKOI dans Pravda (21 novembre 1992). Traduit et cité par K. DAWISHA et B. PARROTT, Russia and the New States of Eurasia : The Politics of Upheaval, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p.201.

³³ Ibid

³⁴ A. SOLJENITSYNE, Comment réaménager notre Russie?, Paris, Fayard, 1990.

4) Le courant communiste

Le Parti communiste qui était un monolithe indestructible, qui avait réussi à transpercer toutes les couches sociales, assujettir tous les organes de l'État, à chasser toute pensée alternative, étonnamment, s'est effondré. Immédiatement après sa dégradation, il ne s'en était même pas trouvé un seul communiste pour faire entendre sa voix en défense des idéaux communistes et de l'idéologie marxiste-léniniste. Néanmoins, à partir de 1990, nous allons voir que l'écroulement de l'édifice soviétique a certes mis fin au mythe communiste mais, il n'a détruit ni l'*idéologie*, ni l'*homo sovieticus* qui sont restés, malgré tout, vivants. Le maire de Saint-Pétersbourg A. Sobtchak dans son ouvrage Russie : du totalitarisme à la démocratie écrit:

Le communisme est mort, mais son fantôme agite les âmes et jette le trouble dans la vie politique des peuples et des pays qui ont eu le malheur d'être entraînés dans le tourbillon de cette idéologie (...)

Une chose est claire : même si le sort du communisme est réglé définitivement en Russie et dans les autres pays du camp socialiste, il est trop tôt pour fêter la victoire de la démocratie et les funérailles de l'idéologie communiste. Il nous faudra encore de longues années pour nous extirper de dessous les décombres du système communiste, moderniser, adapter, modifier les structures politique, économique et sociale dont nous avons hérité.³⁵

Entre 1991 et 1994, les divers courants issus du P.C.U.S. commencent à former le groupe le plus compact. La force des organisations soit communistes, soit néo-communistes réside dans les faiblesses et les erreurs des réformateurs, le déclin du niveau de vie et la régression économique. Comme le remarque N.V Zlobin dans «The Political Spectrum», elles partagent un ennemi en commun : les réformes, l'ordre démocratique ainsi que l'idéologie non-marxiste.³⁶ Il faudrait donc «(...)la référence à la voie socialiste comme seule voie pour la Russie, la glorification de l'idée russe en passant par des considérations géopolitiques sur les nouvelles alliances où doit s'engager la Russie eurasienne».³⁷ En outre, quant au passé soviétique «il est surtout présent comme célébration du socialisme et surtout de la période stalinienne en tant que s'inscrivant dans la continuité de la grande Russie de toujours».³⁸ Autour de ces organisations graveront des groupuscules, plutôt radicaux tels que les staliniens ou le Parti communiste-travailleur russe, ou encore le Parti agraire de Russie, etc. qui luttent contre cet ennemi identique.

³⁵ A. SOBTCHAK, Russie : du totalitarisme à la démocratie, Paris, Hachette, 1996, p. 136.

³⁶ N.V. ZLOBIN, «The Political Spectrum» in A. DALLIN (éd.), Political Parties in Russia, Berkeley, Regents, 1993, pp. 74-75.

³⁷ PAILLARD, op.cit., p. 147.

³⁸ Ibid

Cependant, l'influence du courant communiste ne sera pas aussi dominante sur l'élaboration de la politique étrangère de la Fédération de Russie de 1991 à 1994. Par exemple, en 1992, à la question voulez-vous que les Communistes reviennent au pouvoir?, 59% des interrogés ont répondu négativement.³⁹

5) Le courant de l'extrême droite

Il constitue un mélange des deux précédents dont la majorité des membres sont des ultranationalistes et des ex-communistes qui s'identifient, aujourd'hui, avec des groupes pro-fascistes qui tendent à blâmer les étrangers, les Juifs, en d'autres termes «...esoteric entities related to the Vatican, the Maltese Knights Order and the Masonry»,⁴⁰ pour les problèmes que traverse la Russie post-communiste. Les tenants de ce courant, comme V. Jirinovski, par exemple, pensent que la Russie doit reprendre sa politique de grande puissance et se mêler des affaires des autres États de l'étranger proche et lointain, regagner les territoires perdus, en les remettant sous sa tutelle. Ce courant jouit d'un soutien important au sein de l'armée et des services de sécurité.⁴¹

En définitive, la nécessité de définir les caractéristiques claires et absolues de l'intérêt national, le principal déterminant de l'orientation de la politique étrangère de la Russie, a représenté l'élément le plus difficile à réaliser depuis son accès à l'indépendance. Comme on l'a vu, les choix et les priorités de celle-ci ont pris la forme d'un débat idéologique entre plusieurs courants de pensée. Pourtant, l'essentiel qui ressort de notre analyse est le suivant. D'une part, on peut regrouper ensemble les courants eurasiens, nationaliste/slavophile, communiste et, à un certain degré, l'extrême droite : ils possèdent, certes, des divergences conceptuelles; toutefois, la proximité de leur plate-forme idéologique est aussi évidente, d'où la difficulté de tracer des frontières strictes entre eux.

D'autre part, c'est de voir qu'en dépit des divergences de chacun de ces mouvements, ces fractions, y compris les occidentalistes, partagent, grosso modo, les mêmes appréhensions et surtout, les mêmes objectifs : à savoir tout d'abord, assurer l'intégrité territoriale de la Russie; deuxièmement, restaurer, sous une forme différente, la puissance

³⁹ ZLOBIN, *op.cit.*, p. 75.

⁴⁰ DAWISHA et PARROTT, *op.cit.*, p. 202.

⁴¹ Ibid

russe; finalement, garantir la protection des Russes, en général. Seule, la formulation et les moyens pour y parvenir diffèrent. Malgré les incertitudes, les Russes veulent, avant tout, défendre leur intérêt national, en conservant d'une part la spécificité russe, d'autre part l'ancien espace soviétique sous la sphère d'influence russe, donc l'hégémonie russe.

Bref, la politique étrangère de la Russie de fin 1991 à 1994 reposait sur ces perspectives de pensée que B. Eltsine essayait de manoeuvrer dans le but d'établir une politique dite «centriste». Il est évident que ce débat théorique n'a pas facilité l'instauration d'une politique extérieure précise; cependant, il a permis à la Russie de réfléchir sur son rôle régional et ainsi de façonner une idéologie et une approche du maintien de la paix de 1991 à 1994.

1.3. Approche de la Russie des conflits de son étranger proche

L'affaiblissement et ensuite la dislocation de l'U.R.S.S ont entraîné avec elle une série de conflits locaux, surtout à caractère inter-ethniques, depuis la Moldavie à l'Ouest jusqu'au Tadjikistan à l'Est. Même si après la révolution gorbatchévienne une politique étrangère précise était absente, nous allons voir que la combinaison de ces cinq courants de pensée, à des degrés divers ainsi qu'à des périodes différentes, a permis d'adopter ou de modifier son approche ou sa doctrine des conflits de l'*étranger proche*. En outre, l'analyse de cet aspect permettra de voir le revirement de l'orientation politique russe de 1991 à 1994 qui se caractérise par une ascension des courants eurasiens et nationalistes. Cependant, avant de procéder à son étude, il deviendra important de mentionner en quoi le proche étranger constitue une zone essentielle pour la Russie.

1.3.1. L'étranger proche : «cercle vicieux» russe

Pour la Fédération de Russie, l'ensemble des pays issus de l'U.R.S.S. constituent une «sphère d'intérêt vital» à cause de l'ancienneté des liens politico-historiques, culturels et économiques et conséquemment, elle détient une responsabilité compréhensible à son égard. Donc, en se basant sur cette affirmation, les dirigeants russes, à partir de 1991, suggèrent l'adoption d'une *doctrine Monroe* à la russe comme les États-Unis l'avaient proposé pour l'Amérique latine. De plus, elle a officiellement demandé aux organismes internationaux

qu'on lui reconnaisse le rôle de «gardien de la paix» de cette zone. Cette fameuse réflexion du président du Soviet suprême E. Ambartsoumov, en 1992, reflète en elle-même le nouveau positionnement politique russe à l'égard du proche étranger:

En tant que légataire internationalement reconnu de l'URSS, la Fédération de Russie doit se fonder, pour sa politique extérieure, sur la doctrine qui consiste à déclarer *sphère d'intérêt vital* tout l'espace géopolitique de l'ex-Union soviétique (à l'instar de la «doctrine Monroe» des États-Unis en Amérique latine); elle doit obtenir que la communauté internationale comprenne et reconnaisse ses intérêts particuliers dans cet espace. La Russie doit également obtenir de la communauté internationale la reconnaissance de son rôle de *garante de la stabilité* politique et militaire sur tout le territoire de l'ex-URSS. Il convient d'obtenir des pays du G-7 qu'ils la soutiennent dans l'exercice de cette fonction et même qu'ils subventionnent ses forces d'intervention rapide.⁴²

Cette conception sous-tend, comme le montre M. Foucher dans son article «La Russie et ses frontières introuvables», des variantes importantes; à savoir, premièrement, la protection des minorités russes hors de Russie. En fait, les autorités russes sont inquiètes par la présence de la diaspora russe dans les anciennes républiques qui sont partie prenante dans un grand nombre de conflits interethniques et/ou frontaliers et par voie de conséquence, elles sont prêtes à intervenir, même en recourant à la force armée, pour assurer leur sécurité si celle-ci s'avère menacée. Deuxièmement, la Fédération de Russie se donne aussi le droit de ne pas reconnaître le statut d'États neutres pour les anciennes républiques. Finalement, la volonté de maintenir les républiques de l'étranger proche dans une alliance militaire : pour l'armée russe, les frontières soviétiques –mer Noire comprise – feront toujours partie du périmètre de sécurité de la Russie.⁴³

Cette doctrine Monroe a suscité beaucoup d'inquiétudes tant à l'Occident qu'au sein même de certains cercles russes. Ses critiques l'accusent, notamment, qu'elle est dotée de volonté impériale. À titre d'exemple, prenons cette constatation du penseur/journaliste russe E. Konstantin:

Ambartsoumov nous ramène en arrière, à la «diplomatie de la canonnière» du début du siècle, oubliant manifestement que la Moldavie et l'Estonie d'aujourd'hui ne sont pas le Panama de 1903 ni le Mexique de 1916. Une «doctrine Monroe» russe est inconsistante parce qu'on ne saurait l'imposer aux anciennes républiques de l'URSS qu'au prix de guerres qui mettraient une croix sur le développement démocratique de la Russie même. Il est ridicule d'attendre, dans ces conditions, de la communauté internationale, qui commence à peine à édifier un système de

⁴² E. AMBARTSOUMOV in K. EGGERT, «La Russie dans le rôle de 'gendarme de l'Eurasie'». Cité et traduit in M. MENDRAS, Russie : le débat sur l'intérêt national, Paris, La documentation française 1992, p. 19 (Coll. Problèmes politiques et sociaux, no 694).

⁴³ M. FOUCHER, «La Russie et ses frontières introuvables», in M. FERRO (dir.) et al., L'État de toutes les Russies, Paris, La découverte/IMSECO, 1993, p. 346.

sécurité véritablement collective, qu'elle reconnaisse à Moscou le rôle de «gendarme de l'Eurasie», et, *a fortiori*, le finance.⁴⁴

En réponse à ces dernières, Moscou dit qu'elle «n'agira qu'à la demande des États ou populations concernées et propose qu'on lui confie une sorte de mandat international dans cette zone»,⁴⁵ écrit J. Radvanyi dans La nouvelle Russie. L'après 1991 : un nouveau 'temps des troubles'. La Russie a effectivement signé un nombre de traités bi- et multilatéraux avec plusieurs des États de la CÉI, initiant un système de défense et de sécurité collectives qui lui permet de maintenir des bases militaires dans plusieurs ex-républiques et d'assister à la formation d'un état-major commun qui garantit, entre autres, des missions collectives (au Tadjikistan, par exemple) ainsi que la protection des frontières externes – l'ancienne frontière soviétique – en Transcaucasie et en Asie centrale. Pourtant, le discours officiel russe reste toujours marqué d'ambiguïtés.⁴⁶ À ce propos, encore J. Radvanyi observe:

Les dirigeants du Kremlin assurent qu'il n'existe pas dans leurs intentions de remettre en cause l'indépendance politique des États nés de l'éclatement de l'URSS. Ils ne cachent pas cependant, même dans le cas des États baltes, le caractère inéluctable selon eux, d'une nouvelle intégration, tant économique que stratégique et n'excluent pas l'hypothèse d'un futur renforcement des liens politiques dans le cadre d'une *structure confédérale*.⁴⁷

Le comportement politique de la Russie, à partir de fin 1991, illustre bien cette citation de l'auteur. En fait, passant outre aux critiques, en général, la Russie multiplie ses démarches allant plutôt dans le sens de l'hypothèse de E. Ambartsoumov, exposée précédemment : en exerçant, dans le cadre de cette *structure confédérale*, en d'autres termes, la CÉI, des pressions directes d'ordre économique et militaire sur ses voisins de l'étranger proche, la Russie réussit à restructurer l'espace soviétique, avec la formule centralisatrice. Conséquemment, en partant de cette psychologie, elle façonne aussi sa nouvelle approche des conflits des ex-républiques soviétiques.

⁴⁴ EGGART, *op.cit.*, p. 19.

⁴⁵ J. RADVANYI, La nouvelle Russie. L'après 1991 : un nouveau 'temps des troubles', Paris, Masson/Aramnd Colin, 1996, p. 210.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 211.

⁴⁷ *Ibid.*

1.3.2. La Russie et les conflits du proche étranger

1.3.2.1. Des remarques générales sur la spécificité des conflits post-soviétiques

La résolution des conflits dans les républiques ex-soviétiques est entravée par la nature ou la composition même du territoire post-soviétique; l'imprécision du statut légal de certaines régions; l'étalement des émotions nationalistes; l'absence des traditions démocratiques; les frontières irréelles; la migration des ethnies enfin, l'implantation des «partitions historiques» par certaines ethnies (dans le cas des Géorgiens et des Abkhazes, par exemple). L'émergence des frontières entre les républiques, à partir de 1991, a intensifié les confrontations et elle a fait en sorte que ces conflits internes ont aussi pris une dimension externe. En dépit de cela, la plupart de ces affrontements se produisent au sein d'un même cadre politique.⁴⁸ À ce propos, Ch. Mitchell montre deux implications de tels conflits:

- 1) Protracted, deep-rooted conflicts occur within the territorial and jurisdictional boundaries of politics and are thus intranational.
- 2) A common form of protracted conflicts are those involving ethno-linguistic communities (or ethno-nationalities) in contention with other such communities.⁴⁹

Le déterminant ethno-national de la plupart de ces conflits a été prédéterminé par l'héritage du passé soviétique (la violation des droits nationaux, les déportations, les frontières emmêlées, etc.), y compris les problèmes actuels (à savoir, la nécessité de l'identification ethnique, les recherches de modèles d'États nouvellement développés, la délimitation de la nature des relations avec les voisins de nationalité différente, etc.).

La crise générale des États multinationaux, surtout ceux fondés sur les principes ethno-linguistiques, coïncidée avec la crise des systèmes publics (l'U.R.S.S) et l'émergence globale des sentiments ethno-sociaux ne peuvent qu'exacerber toutes les unités des tensions ethniques dormantes. Selon le spécialiste K. Rupasinghe : «It is quite likely that such 'unassimilable identities' would cause new conflict situations».⁵⁰

Les efforts de résoudre ces conflits sont mesurés par le niveau de confrontation, par l'ampleur de l'intensité ainsi que la possibilité de menace pour les tiers partis qui peuvent

⁴⁸ V.V. NAUMKIN, «Experience and Prospects for Settlement of Ethno-National Conflicts in Central Asia and Transcaucasia», in V.V. NAUMKIN (éd.), Central Asia and Transcaucasia, Westport, Greenwood Press, 1994, pp. 157-158.

⁴⁹ CH. MITCHELL, «Classifying Protracted Intra-national Asymmetry and Conflict Resolution», Rapport présenté au colloque américano-soviétique sur les conflits régionaux, Bologne, (avril 1990), pp. 3-4. Cité par V.V. NAUMKIN, op.cit. p. 158.

⁵⁰ K. RUPASINGHE, cité par V.V. NAUMKIN, op.cit., p. 159.

être des institutions étatiques, des organisations régionales et internationales, des communautés religieuses et ethniques, etc. Dépendamment de cela, comme le montrent D. Pruitt et J. Rubin dans Social Conflict : Escalation, Statement and Settlement, le comportement qu'un tiers parti puisse adopter s'il se sent visé pourrait se diviser en cinq catégories majeures : l'indifférence - l'intervention passive-la participation active (en tant que médiateur dans la résolution de conflits, par exemple) - l'obtention d'un résultat par des moyens politiques- la police, en d'autres termes, une intervention militaire directe dans le but de solutionner la crise en recourant à la force. Ces attitudes correspondent à des rôles particuliers. En fait, la tierce possède toujours des motifs d'intervention dans un règlement de conflits dont l'authenticité peut parfois être masquée; dans ce cas, les intentions émises sont celles qui paraissent les plus acceptables par la communauté internationale.⁵¹

En outre, le degré de participation d'un tiers dépend largement de ses ressources financières, militaires et diplomatiques. De plus, le prestige régional et international du médiateur, caractérisé par son objectivité et sa neutralité, doit aussi être pris en considération : la médiation d'une tierce qui est partie prenante et cache des intérêts directs avec un des protagonistes ne pourrait jamais être acceptée par le (ou les) partis adverses. Par exemple, dans la guerre du Nagorno-Karabagh entre les Arméniens et les Azéris, la médiation turque n'a jamais été (et ne sera jamais, d'ailleurs) tenue en compte par le peuple arménien, à la fois de l'Arménie et du Nagorno-Karabagh. Finalement, l'expérience dans le contrôle des conflits est également essentielle : dans cette région, aucun pays possède celle-ci. Dans ce contexte, donc, la Russie, *par défaut*, semble être la seule capable d'assumer cette fonction de conciliatrice.⁵²

1.3.2.2. La perception russe des conflits de l'étranger proche

La politique étrangère de la Fédération de Russie de la première période de sa naissance, soit de 1991 à 1992, s'est construite sur les piliers posés par M. Gorbatchev et de son ministre des Affaires étrangères, E. Chevardnadzé. En effet, leur conception de la nouvelle Russie ressemblait beaucoup à celle des occidentalistes : la Russie deviendrait un membre de la communauté internationale, tout en participant à la résolution négociée des

⁵¹ D. PRUITT et J. RUBIN, Social Conflict : Escalation, Statement, Settlement, New York, Random House, 1986, pp. 27-35. Cité par ibid., pp. 160-162.

⁵² Ibid., pp. 162-163.

conflits. Leurs successeurs, B. Eltsine et A. Kozyrev poursuivront dans cette même veine, en voulant introduire leur pays à l'Occident par le biais de la démocratisation et la démilitarisation dans le but, avant tout, de revivifier l'économie russe.⁵³ Conformément à cette conception, la Fédération de Russie a sous-mesuré l'importance de ses relations avec les autres États de sa périphérie immédiate et donc elle n'a pas jugé nécessaire l'élaboration rapide d'une politique explicite envers ces derniers. C'est pourquoi, comme le souligne I. Toporovski, au départ la Russie produisit «une telle illusion qu'elle se débarrassa de toute responsabilité face aux difficultés croissantes des États nouvellement indépendants».⁵⁴ Or, trois facteurs détermineront le changement radical de position de la Russie:

- 1) Le processus de désintégration qui n'avait pas été encore stoppé atteint les Républiques autonomes de la Fédération russe, avec la menace d'une explosion interne compte tenu de l'incapacité de la Russie à assumer une attitude claire dans les conflits à ses frontières.
- 2) La transparence des frontières devint une menace immédiate pour la sécurité russe, particulièrement dans le sud où l'islamisme et le panturquisme avaient obtenu certains succès.
- 3) L'aggravation de la situation des minorités russes dans plusieurs Républiques devint un des problèmes les plus aigus de la politique interne russe, remettant en question la légitimité du pouvoir exécutif responsable de la désintégration de l'Union soviétique.⁵⁵

Parallèlement à ces facteurs, dans la seconde moitié de 1991, les tenants des courants nationaliste et eurasien vont prôner une politique expansionniste notamment à l'égard de certaines républiques, issues de la dislocation soviétique. En fait, la politique de MM. Eltsine et Kozyrev, caractérisée de naïve et d'anti-russe, sera attaquée par ces forces politiques conservatrices qui recommandent l'adoption d'un comportement plus ferme vis-à-vis de l'étranger proche et de l'Occident, tout en revendiquant l'importance du rôle de l'armée dans la redéfinition de la politique étrangère russe. Il faut adopter une attitude politique plus équilibrée, fondée sur le réalisme et les réalités traditionnelles d'un pouvoir eurasien. Comme le prétend le Général des Forces armées de la CÉI, V. Samsanov : la 'liberté' sans la 'force' ne peut exister.⁵⁶ Certains observateurs, comme S. Foye,

⁵³ R.E. KANET, «La résolution des conflits : le rôle de la Fédération de Russie», *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 25, no. 1 (mars 1994), p. 11.

⁵⁴ I. TOPOROVSKI, «La Communauté des États indépendants», *Relations internationales et stratégiques*, no. 13 (printemps 1994), p. 133.

⁵⁵ *Ibid*

⁵⁶ Traduction libre de V. SAMSANOV dans *Krasnaya Zvezda*, (3 juillet 1992), p. 1.

dénommeront cette phase (ou période) dichotomique de 1991 à 1992 de «politique schizophrénique».⁵⁷

Le plus significatif dans ce contexte, comme l'affirment unanimement les spécialistes consultés, est la prise en considération, de la part du président russe, de ces critiques nationalistes et conservatrices ainsi que le soutien apporté à celles-ci. En ce sens, tout en rejetant l'accusation selon laquelle la politique pratiquée est à tendance pro-occidentale, B. Eltsine, lors d'un entretien donné au quotidien russe *Izvestiya* en 1992, déclare la nouvelle orientation de sa politique extérieure : «Le moment de se tourner vers l'Est est arrivé».⁵⁸ D'où, l'adoption d'un ton plus dur dans le but d'imposer, à «son proche étranger», l'idée d'une sphère d'influence indispensable à la défense de l'intérêt national russe.

Les pressions de ces groupes, exercées durant la période datant de 1992 à 1994, ont influencé la doctrine de participation russe au maintien de la paix de sa périphérie immédiate. Ceci a constitué une réalité inquiétante car, comme le dit R.E. Kanet, «Si l'influence des extrémistes et des nationalistes sur la politique intérieure et étrangère s'accroît, on peut s'attendre à ce que la Russie se transforme en pyromane plutôt qu'en pompier, qu'il s'agisse d'aider les peuples de l'ex-Union soviétique à surmonter leurs divergences ou de participer à l'apaisement des conflits dans d'autres régions du monde».⁵⁹ Cette influence, effectivement, s'accroîtra et l'étude de son intervention ainsi que de sa philosophie du maintien de la paix de 1992 à 1994 démontrera qu'elle ne sera pas véritablement un pyromane, un terme qui devrait être plus nuancé mais son rôle ne pourra pas être qualifié non plus de pompier dans la résolution de la plupart des conflits. Donc, le comportement de la Russie sera plutôt ambigu, en adoptant une attitude au cas par cas.

La politique étrangère de la Russie a été fortement influencée par son besoin irrévocable d'assurer sa sécurité. La pensée stratégique dominante entre 1991 et 1994 est le proche étranger ainsi que la Fédération Russe elle-même. M. Shashenkov dans «Russian Peacekeeping in the 'Near Abroad'» note que durant cette période difficile de transition de la construction de l'«état-nation» sur les ruines de l'Union soviétique, la Russie et l'étranger proche doivent demeurer interdépendants car l'occurrence des bouleversements internes dans

⁵⁷ S. FOYE, «Russia and the 'Near Abroad'», *Post-Soviet Prospects*, vol. 3, no 12 (décembre 1995), p. 2 (Texte obtenu électroniquement par l'Internet).

⁵⁸ Traduction libre de B. ELTSINE dans *Izvestiya*, (15 juin 1992), p. 3.

⁵⁹ KANET, *op.cit.*, p. 12.

l'un peut avoir des répercussions négatives dans l'autre. Par ailleurs, «Russians increasingly believe that Post-Soviet Eurasian geopolitics have left little choice for them –either the Russian Federation will shape and stabilise its 'outer' geopolitical space, or the events in the near abroad will determine Russia's own development through waves of refugees, political upheaval, regional conflicts and instability».⁶⁰

Les leaders russes, à la fois des forces réformistes-démocrates et ceux du courant conservateur-nationaliste, aboutiront à plusieurs conclusions à partir de cette constatation. Tout d'abord, l'étranger proche constitue la priorité en matière de la politique étrangère russe et une sphère des intérêts vitaux de la Russie. L'auteur souligne que les dirigeants occidentaux sont obligés de reconnaître les intérêts légitimes de la Russie, son rôle spécial et les facteurs de sécurité au sein de la CÉI. Deuxièmement, la Russie doit s'établir comme le seul garant légitime de la stabilité militaire, économique et politique de cette région, y compris donc de la CÉI. Ceci inclut l'hypothèse selon laquelle la Russie doit être munie des responsabilités spéciales de sécurité dans cette région à travers son leadership régional de la résolution des conflits, les opérations du maintien de la paix et finalement, la sécurité frontalière. Enfin, les événements imprévus permettront le renforcement du rôle post-impérial de la Russie, tout particulièrement dans les régions instables du Caucase et de l'Asie centrale. En somme, la future structure de l'espace post-soviétique est en train de se dessiner et c'est dans l'intérêt de la Russie de détenir une place active et constructive dans la définition des politiques militaires, politiques et économiques de la CÉI.⁶¹

En ce sens, nous constatons que cette organisation, dans l'approche russe, représente un instrument indispensable à travers laquelle la Russie met en pratique sa théorie de maintien de la paix. S. N. MacFarlane observe qu'avec le revirement politique russe au cours de l'année 1992, la position de la Russie dans la CÉI a évolué vers un hégémonisme décisionnel.

Cette puissance «hégémonique» n'a pas tardé, à partir de 1992, dans le but de «régler les conflits», à restaurer son contrôle effectif sur la région de la CÉI. De la même façon, «la Russie fit un effort diplomatique concerté pour obtenir la reconnaissance internationale de la CÉI comme organisation régionale et le statut d'observateur aux

⁶⁰ M. SHASHENKOV, «Russian Peacekeeping in the 'Near Abroad'», *Survival*, vol. 36, no. 3 (automne 1994), p.49.

⁶¹ *Ibid.*, p.50.

Nations-Unies pour celle-ci. Dans ce but, la mission de maintien de la paix que la CÉI se conférait était importante». ⁶² Éventuellement, le 24 mars 1994, elle sera reconnue comme une organisation régionale, en obtenant le statut d'observateur à l'Assemblée générale.

Cette mission n'est qu'un droit légitime, réclamé par la Russie de la communauté internationale afin d'intervenir dans les conflits des États de son hémisphère, à travers la CÉI. Ce souhait répond à plusieurs motivations, dont, comme l'expose I. Facon dans son article, «la volonté de répartir les charges financières et surtout celle d'atténuer la méfiance qui accueille généralement ses initiatives dans le domaine du maintien de la paix». ⁶³

Les principes de cette philosophie du maintien de la paix sont liés aux perspectives évolutives de Moscou envers son proche étranger. La maintenance d'une stabilité constitue la principale préoccupation ou priorité de la politique du maintien de la paix de la Russie : la passivité, selon les Russes, ne peut que créer et/ou aggraver des problèmes déjà existants qui seront dévastateurs pour le futur de la Russie.

Selon le périodique *The Economist*, il vaut mieux avoir une «paix imparfaite, à la russe», plutôt qu'aucune. ⁶⁴ Cette vue est aussi partagée par un grand nombre de stratèges russes, surtout pour la Transcaucasie et l'Asie centrale où le potentiel de conflits inter-ethniques est grand.

Il existe aussi des liens évidents entre la nouvelle méthode d'intervention des forces russes et la volonté traditionnelle de la Russie de maintenir une influence géopolitique et des positions stratégiques en Eurasie. Selon une étude réalisée par les scientifiques russes, le maintien de la paix constitue la forme la plus acceptable politiquement, même si cela requiert le recours à la force armée. ⁶⁵ Conformément à cette doctrine, l'intervention russe dans les «coins chauds» de l'espace post-soviétique réduit les possibilités d'intervention des autres puissances, notamment, la Turquie et l'Iran. A. Kozyrev a déjà déclaré : «As soon as we leave these areas, the resultant vacuum will be immediately filled by other forces,

⁶² S-N. MACFARLANE, «La CÉI et la sécurité régionale», *Études internationales*, vol. 26, no 4 (1995), p.790. Selon l'article 52 de la Charte des Nations-Unies sur les accords régionaux, chapitre VIII, article 52 : Aucune disposition de la présente charte ne s'oppose à l'existence d'accords ou d'organismes régionaux destinés à régler les affaires qui, touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationale, se prêtent à une action de caractère régional, pourvu que ces accords ou ces organismes et leur activité soient compatibles avec les buts et les principes des Nations-Unies.

⁶³ I. FACON, «La conception russe du maintien de la paix», *Défense nationale*, vol. 52, (février 1996), p. 76.

⁶⁴ THE ECONOMIST, «Imperfect Peace», vol. 329, (14 novembre 1992), p. 53.

⁶⁵ SHASHENKOV, *op.cit.*, p. 50.

possibly not always friendly and maybe even hostile to Russian interests». ⁶⁶ Les militaires russes sont de même avis. Par exemple, dans ce contexte, les propos du général G. Kondratiev, ex-vice ministre de la Défense responsable des opérations de maintien de la paix, sont significatifs : «(...)le devoir de la Russie est de tout faire pour que les anciens membres d'une même famille ne soient pas en mauvais termes...Aucune organisation internationale ou groupe d'États ne remplacera les efforts de maintien de la paix de la Russie sur le territoire de l'ancienne U.R.S.S». ⁶⁷ En somme, selon les militaires, si la Russie reste passive et ne joue point un rôle de pacificateur dans la résolution des conflits du proche étranger, ceci pourrait entraîner l'intervention militaire occidentale et celle de l'OTAN. Pourtant, il existe aussi des divergences au sein de cette communauté. Comme le distingue I. Facon:

Il semble, en tout cas, qu'un certain nombre des hauts responsables militaires, favorables à la modération soient avant tout des pragmatiques conscients des limites actuelles des moyens de la Fédération russe et de son armée. Le général B. Gromov, tout en marquant sa conviction que le resserrement des liens, y compris et surtout militaires, entre les NEI (Nouveaux États indépendants) est nécessaire, défend ainsi une position assez mesurée quant à l'ampleur et au nombre des opérations de paix que la Russie doit et peut mener (...)
Il reste à déterminer si ces «sceptiques» ont le pouvoir de contrebalancer le poids de ceux de leurs «collègues» qui prônent un interventionnisme accru (...)⁶⁸

En raison de cette philosophie politique, le maintien de la paix russe en ex-U.R.S.S. se différencie des opérations pacificatrices des organisations internationales. M.R. Berdal dans Whither UN Peace Keeping? écrit que la plupart des conflits au sein de la CÉI sont des conflits internes, basés sur des malentendus ethniques, religieux et nationalistes. L'efficience d'une intervention d'un tiers dans un conflit ethnique est interprétée différemment à l'Ouest et en Russie. L'Ouest ne voudrait pas s'engager dans des opérations où le risque de blessés ou de morts est élevé. Comme le mentionne l'auteur : «these are bound to limit the scope for UN action in a world where domestic, religious and ethnically motivated hatreds are the major sources of conflicts». ⁶⁹ La Russie, par contre, n'a pas le choix de déterminer dans quels conflits elle va intervenir : en d'autres termes, la Russie se considère comme la première victime de ces conflits périphériques et, c'est pourquoi, elle ne peut s'abstenir d'intervenir dans le proche étranger, malgré les coûts et les risques. D'ailleurs, c'est dans

⁶⁶ A. KOZYREV traduit de *Nezavisimaya Gazeta* et cité par *ibid*

⁶⁷ G. KONDRATIEV, *Krasnaïa Zvieda*, (juin 1994). Traduit et cité par I. FACON, *op.cit.*, p. 73.

⁶⁸ *Ibid*, p. 81.

⁶⁹ M.R. BERDAL, Whither UN Peacekeeping?, London, Adelphi Paper, p. 74.

l'intérêt de la Fédération de Russie de renforcer les opérations du maintien de la paix des Nations-Unies et de la CSCE, notamment dans les conflits internes : elle n'est pas contre une pratique traditionnelle d'opérations pacificatrices, mais la Russie voudrait étendre le maintien de la paix, en incluant des activités de renforcement de la paix.⁷⁰

Bref, les stratèges russes essaient de trouver une philosophie politique de maintien de la paix en prenant en considération les éléments suivants : tout d'abord, la garantie du caractère multilatéral du rôle pacificateur de la Russie; ensuite, la préservation de la liberté d'action russe, ainsi que son rôle unilatéral spécial; enfin, l'obtention possible d'un appui international dans le maintien de la paix. Elle doit développer une balance constructive entre ces éléments et les impulsions conflictuelles.

1.4. Conclusion

En conclusion, l'analyse de ce chapitre nous a fait voir que la politique étrangère de la Russie et le rôle qu'elle s'est fixée à jouer de 1992 à 1994 dans les conflits régionaux ne sont pas très clairs. Cette ambiguïté provient, notamment, du fait que la Fédération de Russie, après la dislocation soviétique, est entrée dans une phase de crise identitaire qui l'a empêchée de définir ses intérêts ainsi qu'une politique étrangère à laquelle s'allieraient les grands groupes de l'élite politique russe.

Cette ambiguïté se manifeste, de 1992 à 1994, par une évolution vers une restauration de l'Empire, mais sous une forme distincte cette fois-ci. Entre 1990 et 1991, la politique étrangère de cette période intermédiaire a été largement influencée par celle de l'Occident; or, avec le mécontentement graduel des vastes segments du monde politique russe, à partir de 1991, le pays commencera à procéder à un durcissement global de sa position et donc, vers une intransigeance politique vis-à-vis de l'extérieur, essentiellement, l'étranger proche. Il devient important de mentionner que même les dirigeants démocrates ou à tendance démocratique semblaient déjà se méfier, instinctivement, de l'indépendance des nouveaux États de l'ex-U.R.S.S. En fait, l'impact des traditions du régime antérieur sur la communauté politique russe ne peut s'estomper aussi rapidement. L'étude des programmes des divers partis politiques, libéraux ou nationalistes, fait référence à une intervention nécessaire, recourant même à la force armée, dans le but d'assurer l'intégrité

⁷⁰ Ibid., pp. 75-77.

territoriale, l'unité nationale et l'héritage historique. La base de l'État russe, comme l'élite politique la perçoit, doit être composée d'un centre fort ainsi que paternel à l'égard de sa périphérie qui devrait être amenée à une obéissance indubitable.

Il ressort aussi de ce chapitre l'idée de l'ambiguïté des missions d'intervention russe. La Russie intervient-elle dans les conflits afin de les stabiliser ou les instabiliser? Recourt-elle authentiquement à la médiation ou plutôt à l'exploitation? Résout-elle vraiment les conflits, ou, au contraire, elle les exacerbe? Notre présentation démontre que tout dépendamment des conflits, on retrouve tous ces éléments mentionnés. En raison de l'inconstance de sa politique étrangère, la Fédération de Russie a adopté un comportement de gérance des conflits «(...)fondé sur le cas par cas, en fonction des rapports de force entre l'armée et le pouvoir civil mais aussi au sein même de la haute hiérarchie militaire et du gouvernement.»⁷¹

En somme, en dépit de cette imprécision, dans la redéfinition de sa politique étrangère ainsi que dans son approche des conflits de sa périphérie immédiate, nous constatons, avec évidence, la participation soit directe, soit indirecte de la Russie à ces conflits et sa volonté nette de les «gagner», tout en essayant d'instaurer son hégémonie et de garantir à tout prix sa sécurité interne et externe : donc, les variables indépendantes de notre mémoire.

⁷¹ FAUCON, *op.cit.*, pp. 81-82.

CHAPITRE 2

LA GUERRE GÉORGEO-ABKHAZE DE 1992 À 1994 LES ORIGINES, LES ACTEURS ET L'ÉVOLUTION DU CONFLIT

Le Caucase se compose d'une des plus étonnantes mosaïques ethnolinguistiques et religieuses du vieux continent. Avant l'éclatement de l'Union soviétique, en 1991, plus du quart des entités nationales soviétiques étaient concentrées au Caucase. Cependant, cet assemblage de peuples, sauf pour les plus grandes unités, ne correspond à aucun assemblage historique. G. Charachidzé dans son article encyclopédique, intitulé «Caucase» affirme que l'assemblage est le résultat de la combinaison de trois facteurs : premièrement, le découpage administratif de type colonial, opéré par l'Empire russe; ensuite, les dépècements pratiqués de la même façon par l'Union soviétique en formation; enfin, les manipulations, les déplacements et les massacres des populations dus à la fois aux conquêtes tsaristes du 19^e et à la politique soviétique, notamment stalinienne, depuis les années trente.⁷²

Avec l'écroulement de l'édifice soviétique, c'est le début des problèmes politiques, économiques et sociaux dans l'ex-URSS. Mais aussi, et surtout, la désagrégation de l'URSS a abouti à un réveil explosif des nationalités : l'URSS s'effondre, les républiques proclament, les unes après les autres, leur indépendance, y compris donc celles du Caucase. Pourtant, elles adoptent aussi des comportements imprévisibles. En fait, dès 1989-1990, les conflits ethniques ont monté depuis l'indépendance de ces nations, autrefois opprimées par le pouvoir soviétique. «Maintenant que les nouveaux États indépendants du Caucase se sont affranchis de nouveau, certains, dont ceux de la Transcaucasie, profitent pour brimer leurs minorités».⁷³

Proclamée indépendante le 9 avril 1991, la Géorgie, une des républiques de la Transcaucasie, illustre bien ce bref constat de Luc Duhamel : en effet, depuis son

⁷² G. CHARACHIDZÉ, «Caucase», *Encyclopedia Universalis*, 3^e édition, Paris, Encyclopaedia Universalis, vol. 5, 1995, p. 134.

⁷³ L. DUHAMEL, *Souveraineté et partenariat dans l'ex-URSS*, Montréal, éd. Québec/Amérique, 1995, p. 10.

indépendance, la Géorgie est devenue un pays ruiné politiquement, économiquement et socialement. Une des raisons explicatives de cette constatation est que la Géorgie a connu d'importants bouleversements au début de 1992 : elle s'est entraînée dans un conflit, le conflit Abkhaze, dont elle est sortie, en 1994, amoindrie. De plus, ce conflit a provoqué beaucoup d'inquiétudes régionales, surtout entraînant des tensions entre la Géorgie et la Russie.

Dans le but d'illustrer l'hypothèse énoncée, ce chapitre est donc consacré à la démonstration de ce conflit qui constitue notre méthodologie. Premièrement, on étudiera son arrière-plan : l'accent sera mis sur quelques constantes historiques essentielles qui nous permettront de cerner les origines du déclenchement de ce conflit. La seconde section sera réservée à l'étude du comportement des protagonistes (avec leurs objectifs initiaux). Par la présentation de l'évolution du conflit, nous mettrons fin à ce chapitre.

2.1. Arrière-plan historique du conflit de l'Abkhazie : des considérations préliminaires

2.1.1. Aperçu historique de la Géorgie

La Géorgie n'a pas toujours constitué une partie intégrante de la Russie. En fait, les Géorgiens sont présents depuis les II^e et I^{er} millénaires avant notre ère. Installée dans le Caucase entre la mer Noire et la mer Caspienne, la Géorgie contrôlait une zone commerciale stratégique Est-Ouest ce qui, avec les richesses naturelles, a justifié les maintes invasions de son territoire.⁷⁴

Après avoir été colonisée par les Grecs et les Romains et dominée par les Sassanides, la Géorgie se voit conquise par les Arabes du 9^e au 13^e siècles. Puis, ravagée par les Mongols, les empires byzantins et ottomans, elle perd, graduellement, ses territoires au profit de ses envahisseurs, notamment l'Iran et l'Empire ottoman et se place, au 19^e siècle, sous la protection de la Russie. Il est évident que ces envahisseurs ont voulu, avec quelque opiniâtreté, assimiler les Géorgiens et que la culture, le mode de vie ainsi que les traditions géorgiennes ont été influencés par ces invasions successives; néanmoins, la population

⁷⁴ S. et N. GOUGOUCVILI et al., La Géorgie, Paris, Presses Universitaires de France, 1983, pp. 3-5 (Coll. Que sais-je?) et voir carte en annexes

géorgienne a toujours constitué une unité ethnique distincte et autonome, tout en conservant sa langue qui n'est ni slave ni indo-européenne, ses coutumes ainsi que son art.⁷⁵

En ce sens, les trois constantes déterminantes qui permettent de comprendre la réalité géorgienne se résument comme suit:

- 1) L'ancienneté et l'originalité de la nation et de la culture géorgienne. Unique par sa langue et par ses origines, comme par la richesse des ressources rassemblées sur un aussi petit territoire, la Géorgie a toujours attiré les convoitises et les ambitions de voisins souvent puissants.
- 2) Le second caractère tient à la succession, sur son territoire, d'influences orientales et occidentales, se rencontrant, s'annihilant parfois, mais finissant par donner à la Géorgie une marque indélébile (...)
- 3) La troisième donnée de la nation géorgienne : sa lutte perpétuelle pour l'*indépendance*. (...) Ce pays qui a su vaincre et se libérer à diverses époques de "mille" envahisseurs a donc réussi en dépit des invasions les plus destructrices à sauver l'essentiel : ses traditions, son intégrité territoriale, sa langue et sa culture. La Géorgie a certes perdu des territoires et des batailles mais elle n'a pas perdu l'espoir et la volonté de combattre (...)⁷⁶

En raison de la problématique de notre mémoire, nous nous attarderons surtout sur l'invasion russe.

Même si l'entrée de la Russie dans l'histoire géorgienne a été tardive, elle n'en sera que plus profonde. La Russie tsariste, par la suite le régime soviétique, s'efforcèrent de russifier, à tout prix, la Géorgie. Sous l'Empire tsariste qui était aussi, de son côté, en pleine modernisation, le commerce et les affaires se propageront rapidement; des institutions culturelles s'ouvriront à Tbilissi, la capitale. Le développement de l'instruction et les influences européennes croissantes vont accélérer aussi la décadence des moeurs patriarcales.⁷⁷ Or, cette réalité politique renforcera encore davantage le nationalisme géorgien parce que comme l'écrit Ch. Chiclet:

Une ligne de chemin de fer relia Tbilissi à Poti en 1872 et des chefs d'entreprises russes, arméniens et d'Europe occidentale agrandirent les mines, les usines et les plantations. L'émancipation des paysans, la montée d'une classe ouvrière urbaine et la politique systématique de *russification* et d'*assimilation* pratiquée par Alexandre III (1881-1894) favorisait une agitation radicale parmi les travailleurs et le *nationalisme* dans l'intelligentsia de la classe moyenne.⁷⁸

Le schéma de M. Hroch du développement nationaliste géorgien est fort révélateur.

1) La phase A (vers 1830) représente l'importance de la langue, des valeurs traditionnelles et

⁷⁵ CH. CHICLET, «La Géorgie», *Encyclopaedia Universalis*, 3^e édition, Paris, Encyclopaedia Universalis, vol. 10, 1995, pp. 377-378.

⁷⁶ S. et N. GOUGOUCHVILI, *op.cit.*, pp. 5-6.

⁷⁷ CHICLET, *op.cit.*, p. 379.

⁷⁸ *Ibid*

conséquentement, l'attachement à celles-ci; 2) la phase B (1860), c'est la période de l'agitation patriotique, encouragée par l'intelligentsia; 3) la phase C (1918) constitue l'émergence du mouvement national de masse.⁷⁹

Comme on l'a vu, depuis des siècles, elle s'est battue afin de préserver son identité nationale; or, dès sa courte période d'indépendance, soit de 1918-1921, le combat de ce pays pour le maintien de son identité a été encore plus accentué car elle représente un élément essentiel de sa politique intérieure, de sa culture ainsi de sa vie religieuse. Nation orthodoxe comme son envahisseur du Nord,⁸⁰ les Géorgiens se sont toujours identifiés par leur appartenance à la religion chrétienne orthodoxe qui a constitué un rempart non seulement envers ses voisins musulmans mais aussi à l'égard des peuples musulmans, introduits sur son territoire suite aux invasions. À titre d'exemple, citons les trois minorités les plus significatives en nombre et surtout pour leur importance relationnelle avec la Géorgie : il s'agit des Adjars (des Géorgiens islamisés), des Abkhazes et des Ossètes (peuple d'origine iranienne).⁸¹ En ce sens, la nation géorgienne qui, dans l'Histoire, a perpétuellement mené un combat contre toute forme d'assimilation, à partir de cette époque notamment, procédera à l'asservissement de certains peuples musulmans, comme les Ossètes. Paradoxalement, les Russes ne s'opposeront point à cette politique d'assimilation ainsi que de christianisation à l'égard de ces minorités non-chrétiennes et conséquemment,

(...) cette attitude favorable de Moscou encouragera les Géorgiens à l'expansion, surtout en direction de la mer Noire. Ils sont devenus maîtres d'endroits stratégiques pour les Russes. Ils ont pu mettre la main sur des terres riches en agriculture. La politique d'intégration y a été menée avec succès à l'endroit de certaines minorités. Grâce à la prépondérance acquise par le *grand frère russe* dans le Caucase, les Géorgiens ont pu, au 19^{ème}, et ce jusqu'en 1917, agrandir leur territoire et accroître leur influence dans la région.⁸²

Dans les années '20, la consolidation du nationalisme géorgien s'est réalisée avec l'institutionnalisation des structures étatiques géorgiennes et l'«ethnisation» de ses élites politiques. Pourtant, comme le fait remarquer S. Jones, sous Staline ainsi que ses successeurs, la quête de l'indépendance restera pendante à cause de la politique de

⁷⁹ M HROCH, Social Preconditions of National Revival in Europe : A Comparative Analysis of the Social Composition of Patriotic Groups among the Smaller European Nations, Cambridge (Ma.), Cambridge University Press, 1985. Cité par S. JONES, «Georgia : The Long Battle for Independence» in M. REZUN (éd), Nationalism and the Breakup of an Empire : Russia and Its Periphery, Westport, Praeger Publishers, 1992, p.73.

⁸⁰ L'Église orthodoxe de la Géorgie est autocéphale et donc, elle n'est pas dépendante du patriarcat de Moscou.

⁸¹ Voir carte en annexes

⁸² DUHAMEL, op.cit. p. 18

répression et d'intégration.⁸³ Quoique ceci n'a pas abouti à une perte complète de l'identité nationale géorgienne : en fait, «...the underlying structures and policies laid down by Lenin and Stalin (republican parliaments, the ascription of nationality in passports, the promotion of native elites, mass education and urban development) ensured the opposite». En d'autres termes, le socialisme n'a pas permis à chaque nation soviétique, comme l'a déjà déclaré M. Gorbatchev, de déployer ses ailes.⁸⁴ Et dès 1991, la Géorgie se lance, encore une fois, dans une politique d'assimilation forcée des minorités résidant sur son territoire. Les statuts particuliers, comme les régions autonomes d'Adjara ainsi que d'Ossétie et la République autonome d'Abkhazie, accordés par le régime soviétique, seront abolis. L'élite politique, à la fois de l'extrême-droite et des courants plus modérés, aura le sentiment que la Géorgie est menacée par ces minorités qui sont de culture et de religion différentes. D'où, à partir de 1990, le début de guerre civile, d'affrontements interethniques, d'isolement politique et économique.

2.1.2. La question des minorités en Géorgie

L'évolution historique a fait en sorte qu'avec le temps, des communautés non-géorgiennes se sont établies sur le sol de la Géorgie et que la cohabitation entre ces dernières et les Géorgiens était basée sur une relative bonne entente. Cependant, dans la conscience géorgienne, la question des relations interethniques a continuellement été présente. Même si le recensement soviétique de 1989 (tableau I) démontre que l'ensemble de la population géorgienne a augmenté au sein de la République et que curieusement, en 1989, pendant le début de la *perestroïka* (restructuration) et du *glasnost* (transparence), nous assistons à une baisse du pourcentage de la plupart des ethnies, sauf dans le cas des Azéris et des Abkhazes,⁸⁵ les Géorgiens ont toujours manifesté une méfiance à l'égard de leurs minorités. De leur côté, chaque minorité se voyait comme une victime de l'arbitraire et de la répression; toutefois, à cause du contexte politique, elle était obligée de se taire et d'accepter son sort. Cependant, la révolution gorbatchévienne bouleversera tout cela et prouvera que l'internationalisme soviétique n'était jamais parvenu, réellement, à museler les sentiments nationaux.

⁸³ JONES, *op.cit.*, p. 73

⁸⁴ *Ibid*

⁸⁵ *Ibid*, p. 80.

Une des caractéristiques essentielles de la glasnost de M. Gorbatchev est le droit accordé à chaque nation de décider de son destin. Dans Avant-mémoires, il écrit:

L'étape du processus d'autodétermination des nations met à l'ordre du jour un élargissement considérable des droits des républiques et l'élimination définitive des altérations et des déformations qui ont eu lieu dans le passé et dont les conséquences désastreuses se font sentir jusqu'à aujourd'hui dans les différentes sphères de la vie de notre société (...)
Notre nouvelle politique des nationalités est appelée à garantir de larges possibilités de satisfaire aux intérêts spécifiques de chaque peuple, et, en même temps, à renforcer les garanties des droits des citoyens, indépendamment de leur appartenance nationale.⁸⁶

Pour pouvoir se séparer, pourtant, il faut détenir certains attributs comme une langue, une culture propre et un territoire en commun. M. Gorbatchev avait averti que toute démarche vers la sécession devait s'effectuer dans des règles démocratiques; or, les leaders des républiques fédérées qui réclamaient le principe de l'autodétermination pour s'émanciper de la tutelle de Moscou, refusaient de reconnaître ce droit à leurs minorités. Un problème majeur apparaissait ainsi à savoir l'impossibilité pour les leaders des nations de l'U.R.S.S. de s'entendre sur une définition du droit à l'autodétermination.⁸⁷ Notre étude n'est qu'une nette démonstration de cette réalité.

À partir de 1989-1990, l'insécurité géorgienne refait surface sous la forme de déclarations officielles et officieuses. Plus précisément, elle se caractérise par cette peur du démembrement de son *intégrité territoriale* à cause de la présence des minorités ethniques qui sont distinctes de par leur culture, leur religion et certaines, dont les Ossètes et les Azéris sont des ressortissants des États voisins plus puissants que la Géorgie. La désagrégation de l'édifice soviétique et la naissance des problèmes d'une part politiques, d'autre part socio-économiques, vont susciter l'émergence des vieilles querelles historiques entre les Géorgiens et les non-géorgiens : la *différence* s'affiche et s'impose. Par exemple, les Ossètes de l'Ossétie du Sud profitent de la liberté d'expression pour dénoncer d'une part la politique d'assimilation, d'autre part l'oppression éducationnelle et économique subite, depuis des décennies, de la part de la majorité géorgienne. Par voie de conséquence, ils demandent leur rattachement à l'Ossétie du Nord qui constitue une république autonome de la Russie, créée en 1924. De leur côté, les Arméniens et les Azéris des provinces géorgiennes se considérant aussi des victimes de discrimination sociale et politique géorgienne, réclament des droits de

⁸⁶ M. GORBATCHEV, Avant-mémoires, Paris, Éditions Odile Jacob, 1993, p. 293 et p. 295.

⁸⁷ DUHAMEL, op.cit., p. 47.

terre et d'établissement.⁸⁸ Et, c'est dans ce contexte qu'apparaîtra, également, la question des Abkhazes.

2.1.3. Aperçu historique de l'Abkhazie

L'histoire et le destin des Abkhazes, une ethnie distincte mais apparentée aux Géorgiens, sont fortement liés à ceux des autres populations du Caucase. Comme le remarque Lord Ennals, ils ont partagé la même histoire, dotée de souffrances et d'oppressions, de déportations, de destruction culturelle et des guerres continuelles contre des ennemis puissants. Ils possèdent aujourd'hui la même détermination de se protéger contre la répétition de l'histoire. Ils profitent de l'écroulement de l'Union soviétique ainsi que de l'affaiblissement relatif du grand empire, la Russie et, comme l'a déjà désigné A. Sakharov, du «mini-empire géorgien»⁸⁹, pour affirmer leurs droits et créer une situation qui garantira leur survie.⁹⁰

La République autonome d'Abkhazie, dont la capitale est Soukhoumi, se situe à l'Ouest de la Géorgie dont elle est partie intégrante.⁹¹ L'Abkhazie est dotée d'un climat subtropical qui permet la culture du thé, du tabac, des olives et des plantes aromatiques. De plus, elle est semée de forêts et de bois et jouit d'une grande réserve d'eau de source.

Un autre atout de l'Abkhazie est sa situation géographique. Non seulement elle constitue un carrefour transcaucasien stratégique, mais aussi, renommée pour ses stations balnéaires le long de la mer Noire, l'Abkhazie représentait la «Riviera géorgienne» qui attirait des visiteurs de l'U.R.S.S. ainsi que de touristes étrangers.⁹²

En ce qui concerne la population, l'Abkhazie n'a pas été épargnée par la politique d'expulsion ou de redécoupage russe et soviétique. En 1989-1990, donc juste avant l'éclatement du conflit, l'Abkhazie comptait 540 000 habitants, dont 17,8% seulement des Abkhazes; 45,7% des Géorgiens; 14,6% des Arméniens; 14,2% des Russes et finalement, 8% d'origines diverses. Le tableau II illustre bien la répartition démographique de l'Abkhazie.

⁸⁸ Moscow News, nos. 28 (juillet 22-29, 1990) et 33 (25 août-2 septembre, 1990).

⁸⁹ Terme emprunté à A. SAKHAROV, Moscow and Beyond, 1986-1989, New York, Knopf, 1991.

⁹⁰ LORD ENNALS et al., «Report of UNPO Mission to Abkhazia, Georgia and the Northern Caucasus», Central Asian Survey, vol. 12, no. 3 (1993), pp. 340-341.

⁹¹ Voir carte

⁹² M. KAHN, «Géorgie. Repères économiques» in M. FERRO (éd.), op.cit., pp. 270-271.

Rappelons aussi que plus de 50% de la population abkhaze est de religion musulmane. L'élément essentiel à retenir de ces constatations est que non seulement les Abkhazes sont minoritaires en Géorgie, un pays chrétien, mais ils le sont aussi au sein de leur république autonome. H.C. d'Encausse dans La gloire des nations note à ce propos:

Dans la période séparant les deux derniers recensements - 1979, 1989 - la part des Géorgiens dans cet espace a crû plus vite que la leur, alors qu'en moyenne la natalité des Abkhazes est légèrement supérieure à celle des Géorgiens. À l'évidence, un mouvement de peuplement géorgien de la petite république abkhaze s'opère. Ce peuplement est totalement fermé à la vie du milieu environnant puisque seulement 0,3% de ces Géorgiens ont une connaissance de la langue abkhaze. Leur refus de s'intégrer à la république est patent.⁹³

Cette réalité n'est pas récente : elle remonte à l'histoire, surtout celle du début de la fédération soviétique.

Les Abkhazes sont les descendants des tribus d'*Abasgoi* qui furent unifiés au 4^e siècle par les *Lazes*, des Géorgiens émigrés en Turquie. Sous l'empereur Justinien, les Abkhazes sont convertis au christianisme et obtiennent leur indépendance vers l'an 800. Cette période est florissante pour l'Abkhazie qui dominera alors le Caucase occidental jusqu'au 10^e siècle.⁹⁴ Or, à partir du 11^e siècle, le Royaume abkhaze passe successivement sous la domination géorgienne et musulmane au 16^e siècle, avant d'être annexé par la Russie, en 1864.⁹⁵ À la suite d'un soulèvement antirusse et de la guerre russo-turque, elle est vidée de sa population autochtone par deux vagues de déportation vers l'Empire ottoman en 1866 et 1878, à l'exception de quelques tribus à l'origine des Abkhazes d'aujourd'hui. Par ailleurs, dès cette période, la Russie lance une campagne de peuplement de ce territoire par les Estoniens, les Russes, les Arméniens, les Géorgiens, etc. au détriment des Abkhazes qui deviennent minoritaires dans leur propre pays. Il devient essentiel de noter qu'à travers leurs combats, paradoxalement, les Abkhazes ont toujours considéré la Russie tsariste, par la suite, l'empire soviétique, comme le seul garant de leur autonomie envers l'oppression géorgienne. Plusieurs analystes affirment que la demande abkhaze d'annexion à l'empire tsariste, en 1810, n'est qu'une démonstration évidente d'un lien continu entre ces deux ethnies même si, comme on l'a signalé, vers la fin du 19^e siècle, le voisin du Nord a adopté une politique qui consistait à forcer un grand nombre d'Abkhazes à émigrer. Car comme le

⁹³ H.C. D'ENCAUSSE, La gloire des nations, Paris, Fayard, p. 135.

⁹⁴ R. CARATINI, Dictionnaire des nationalités et minorités en URSS, Paris, Larousse, 1992, p. 18.

⁹⁵ C. MONIER, «Le conflit Abkhaze», Défense dans le monde, (août-sept. 1993), p. 186.

cite le journaliste P. Karam : «mieux vaut la protection d'une administration lointaine que la tutelle des voisins toujours soupçonnés de vouloir vous absorber».⁹⁶

En 1918, confrontée à une Géorgie indépendante, l'Abkhazie se retourne vers la Russie bolchévique. En 1921, avec la proclamation de RSS de Géorgie, on assiste aussi à la proclamation de l'indépendance de l'Abkhazie : en fait, entre 1921 et 1931, elle se dote d'un statut de République soviétique socialiste à l'égalité avec la Géorgie dans le cadre de l'Union transcaucasienne, jusqu'à la dissolution de cette dernière en 1931.⁹⁷ Le statut de République autonome, dans le cadre de la République socialiste soviétique de Géorgie, lui a été accordé par Staline en 1930. H.C. d'Encausse remarque:

Peu lui importait qu'ils y représentassent à peine un tiers du peuplement et que les Géorgiens, majoritaires dans cet espace (en Abkhazie), fussent farouchement opposés à une telle solution. Confiant dans l'efficacité du vieux principe «*divide et impera*», Staline proclama que sur le territoire, cette minorité devait avoir le pas sur les autres groupes ethniques, notamment sur les Géorgiens majoritaires.⁹⁸

Une réalité qui consolidera l'antagonisme entre ces deux ethnies. D'une part, les Géorgiens considéraient les Abkhazes comme des instruments aux mains des Russes, dont il fallait se débarrasser en tout temps. D'autre part, les Géorgiens affirmaient que leur pays est une terre d'accueil et de tolérance, «(...) à condition de rester la Géorgie, non un conglomerat de volontés et d'identités contraires».⁹⁹ En fait, il faut dire que la Géorgie a régulièrement été troublée par des sursauts nationalistes, depuis son rattachement à l'U.R.S.S., en 1921. Ceci a fait en sorte que le nationalisme géorgien s'est renforcé, graduellement, et par voie de conséquence, son attitude vis-à-vis des minorités nationales, dont les Abkhazes, est devenue intolérable : la Géorgie considérait les aspirations nationalistes des «non-géorgiens» comme étant artificielles et influencées par Moscou. L'écrivain géorgien G. Gachechiladzé indique «Usually when an ethnic majority acts against a minority, a feeling of support toward the minority arises instinctively. But the minority does not deserve any moral support when it is used as a blind weapon against a nation struggling for its freedom».¹⁰⁰

⁹⁵ C. MONIER, «Le conflit Abkhaze», *Défense dans le monde*, (août-sept. 1993), p. 186.

⁹⁶ P. KARAM et TH. MOURGUES, *Les guerres du Caucase : des tsars à la Tchétchénie*, Paris, Perrin, 1995, p. 307.

⁹⁷ CH. URJEWICZ, «Les conflits ethniques : essai de typologie», in BERTON-HOGGE, *op.cit.*, pp. 16-18.

⁹⁸ D'ENCAUSSE, *op. cit.*, p. 136.

⁹⁹ *Ibid.*, pp. 136-137.

¹⁰⁰ G. GACHECHILADZÉ, «Ethnic Crisis in Georgia», *The Georgian Messenger*, no. 2 (octobre-novembre 1990), p. 3.

De leur côté, les Abkhazes jugent les Géorgiens d'être trop envahissants. «Enfants chéris de Staline dans les années '20, les Abkhazes connurent la disgrâce dès le premier plan quinquennal, et plus encore après la Seconde Guerre mondiale»¹⁰¹ ajoute H.C. d'Encausse. Entre 1931 et 1953, l'histoire politique abkhaze a été dominée par L. Béria, le protégé de J. Staline.¹⁰² En fait, il avait mis sur pied un plan qui consistait à réinstaller un grand nombre de Géorgiens, de Russes, d'Arméniens, etc., en Abkhazie, d'où la réduction perpétuelle de cette ethnie au sein même de sa république (une seconde fois dans leur histoire). Par exemple, comme l'observe D. Slider, en 1926 la population abkhaze constituait 28% de la population totale de l'Abkhazie; or, en 1939, rien que 18%. Il est clair qu'une telle politique peut aussi affecter la composition du Parti communiste d'Abkhazie de cette époque dont la majorité des membres étaient des Géorgiens.¹⁰³

Parallèlement à cela, L. Béria lança une grande entreprise, destinée à oblitérer les Abkhazes en tant qu'entité culturelle. La langue abkhaze ne pouvait ni être enseignée dans les écoles, ni être employée dans les publications, etc.; l'Abkhazie n'était même pas nommée dans les documents officiels. À cela P. Karam ajoute : «Les associations d'écrivains et de linguistes abkhazes furent dissoutes, les institutions officielles se séparèrent des ressortissants abkhazes. La culture abkhaze était menacée de mort en raison des incessants changements de graphie à laquelle la langue était soumise (...)»¹⁰⁴ Il est évident que la Géorgie ne sera pas graciée par le stalinisme et le bérianisme, mais en Abkhazie, l'impact de ces derniers était plus poussé à cause du particularisme ethnique.

Après la mort de ces deux dirigeants soviétiques, en 1953, nous assisterons à un certain changement politique à l'égard des Abkhazes. Les autorités géorgiennes adopteront un décret, autorisant l'instruction de la langue abkhaze dans les écoles, la publication des écrits littéraires ainsi que la radiodiffusion dans leur langue. En plus, les Abkhazes durant cette période post-stalinienne commenceront à s'affirmer politiquement. Toutefois, cet assouplissement ne signifie point le début de la fin des problèmes entre ces deux ethnies.

¹⁰¹ D'ENCAUSSE, *op. cit.*, p. 137.

¹⁰² L. P. BERIA était un homme politique soviétique, d'origine géorgienne, né en Abkhazie (1899-1953). Chef du N.K.V.D. à partir de 1938, il fut exécuté en 1953, après la mort de son «maître» Staline.

¹⁰³ D. SLIDER, «Crisis and Response in Soviet nationality policy : The case of Abkhazia», *Central Asian Survey*, no. 4, (1985), p. 52.

¹⁰⁴ KARAM et MOURGUES, *op.cit.* p. 308.

Au début des années soixante-dix, c'est la fortification des mesures de russification au sein du territoire socialiste soviétique intégré, y compris donc en Géorgie. En 1978, la proclamation de la nouvelle Constitution soviétique entraîne avec elle l'émergence des aspirations nationalistes : l'attribution au russe du même statut linguistique qu'au géorgien déclenche une manifestation dans les rues de Tbilissi. À côté des slogans en faveur de la défense de la langue nationale, les 30 000 Géorgiens crient des slogans anti-russes et anti-soviétiques. L'affrontement avec la troupe envoyée fut évitée à cause de l'habileté politique de E. Chevardnadzé, alors Secrétaire du PC de Géorgie, qui s'adressa aux manifestants en leur assurant qu'ils seront entendus. Éventuellement, cela se réalisera : le géorgien demeura la langue officielle. Cet épisode donna à E. Chevardnadzé la réputation d'un libéral et à la Géorgie, l'image d'une nation rebelle. Cependant, en sous-main, tout en voulant donner un avertissement aux Géorgiens, les autorités soviétiques incitèrent l'action des minorités nationales, y compris donc celle des Abkhazes.¹⁰⁵

Cette affirmation du nationalisme géorgien a inquiété, à juste titre, les Abkhazes qui ont réagi, à leur tour, en affirmant que la Géorgie voudrait aboutir à la destruction complète de l'identité abkhaze. Des intellectuels abkhazes envoient une lettre à Moscou dans laquelle ils dénoncent la politique de géorgisation, ils rapportent aussi que le statut d'autonomie n'est qu'une simple fiction finalement, ils signalent qu'en dépit des positions importantes détenues par les Abkhazes au sein du gouvernement, les décisions cruciales sont prises à Tbilissi. Donc, avec l'initiative de ces organisateurs éminents, des milliers d'Abkhazes manifesteront en Abkhazie, tout en revendiquant l'amélioration de leur situation et leur attachement éventuel à la Russie soviétique. Pourtant, les organisateurs seront arrêtés : il était inimaginable que le pouvoir soviétique remette en question les frontières de l'U.R.S.S. En dépit de cela, le Centre accordera quelques concessions dans le domaine de la culture et de l'économie afin d'améliorer la situation.¹⁰⁶ De cet événement, il ressort ceci :

The strategy pursued by the authorities was one that was highly conciliatory to the Abkhaz. In essence, the Georgian leadership was forced to admit that many of the complaints made by the Abkhaz nationalists were legitimate (...) The reaction of many Georgians both within and outside Abkhazia is that these measures are worse than unjustified concessions- many are perceived as discriminatory (...) At the same time, it is clear that a potentially explosive situation has been effectively defused (...) Whether the authorities in Moscow would act so benevolently in a case

¹⁰⁵ H. BOGDAN, *Histoire des peuples de l'ex-URSS : du 19^e siècle à nos jours*, Paris, Éditions Perrin, 1993, pp. 339-340.

¹⁰⁶ B.G. HEWITT, «Abkhazia : A Problem of Identity and Ownership», *Central Asian Survey*, vol. 12, no 3 (1993), pp. 280-283.

where Russians and not Georgians were the target of protests cannot be so easily answered. In such a case, there might be a stronger temptation to resort to coercion.¹⁰⁷

Dix ans plus tard, on assiste à une explosion d'une série de conflits en Transcaucasie. Pourtant, dès 1987 les militants abkhazes possèdent déjà des associations nationalistes informelles; tandis que, de leur côté, les Géorgiens revendiquent contre Moscou, les Abkhazes mettent sur pied une organisation, intitulée le «Front Populaire d'Abkhazie (FPA).» En 1988, le FPA, encouragé par le Premier secrétaire du PC d'Abkhazie B. Adeïbou, adopte une déclaration de sécession de la Géorgie : en mai, la tension monte à Soukhoumi, la capitale, mais aussi à Tbilissi. Après quelques mois de calme, en 1989, les affrontements interethniques reprennent en Abkhazie : ceci oblige le ministère de l'Intérieur de la Géorgie à quadriller la capitale. Depuis, les revendications ne cessent point : d'une part, les Géorgiens réclament l'indépendance de leur pays, d'autre part, les Abkhazes revendiquent leur attachement à la Russie.¹⁰⁸

Après l'adoption le 25 août 1990 d'une déclaration de souveraineté par l'Abkhazie, le Parlement abkhaze où les nationalistes sont appuyés par des députés russes, arméniens, voire, des députés géorgiens partisans de l'ex-président xénophobe Z. Gamsakhourdia, proclame officiellement la sécession de la République le 23 juillet 1992, tout en considérant une forme de confédération avec la Géorgie. La Constitution de 1978 est ainsi rejetée. De son côté, le Conseil d'État géorgien abolit cette déclaration, mais :

Un pas décisif avait été accompli. La moindre étincelle risquait de mettre le feu aux poudres : le prétexte fut l'enlèvement, le 13 août 1992, par des partisans de Gamsakhourdia, sur le sol abkhaze du Ministre de l'intérieur géorgien. La réaction de Tbilissi est immédiate : trois jours plus tard, 3000 hommes de la garde nationale géorgienne, sous les ordres du Ministre Kitovani, appuyés par des chars et des hélicoptères, pénètrent en Abkhazie, bientôt renforcés par des troupes de la sécurité intérieure. L'affrontement était inévitable.¹⁰⁹

2.2. Les acteurs du conflit et leurs objectifs initiaux

En dépit des espérances, la fin de l'U.R.S.S., donc du centre «manipulateur» et l'accession des républiques fédérées à l'indépendance n'a point abouti à une fin des problèmes. Nés au sein d'un même État unitaire, les conflits nationaux détiennent des causes et des origines différentes qui surpassent, de loin, le cadre politique et historique dans lequel

¹⁰⁷ SLIDER, *op.cit.*, pp. 64-66.

¹⁰⁸ *Ibid*

¹⁰⁹ MONIER, *op. cit.*, p. 187.

ils se sont développés. Les divers conflits qui se sont déroulés sur le territoire de l'ex-URSS entre 1992 et 1994 appartiennent à des catégories distinctes : on a des conflits territoriaux, des conflits socio-économiques et des conflits de souveraineté. Le conflit abkhaze constitue une guerre territoriale qui a pour caractéristique une extrême complexité, due, notamment, à l'enchevêtrement de plusieurs acteurs, avec leurs objectifs divers. Premièrement, il deviendra important de présenter en quoi ce conflit peut être qualifié de territorial, ensuite, présenter les diverses forces, impliquées dans cette guerre.

Ch. Urjewicz dans l'Ex-URSS : les États de divorce définit les conflits territoriaux comme suit:

Les conflits territoriaux, notamment ceux qui ont débouché sur des confrontations armées, voire de véritables guerres, sont le produit direct, soit des découpages administratifs soviétiques, soit des tracés de frontières consécutifs à la guerre, soit encore la conséquence des déportations qui frappèrent les "peuples punis" à la fin de la Seconde Guerre mondiale.¹¹⁰

En ce qui concerne la Géorgie,

Ces conflits expriment l'identification du sol à une patrie mythifiée, ce qui rend d'autant plus difficile la gestion des crises provoquées par les séparatistes abkhazes... Or, cet accouchement dans la douleur de la nation géorgienne se heurte à la résurgence des régionalismes et menace, paradoxalement, une identité qui semblait pourtant l'une des plus fortes de l'ensemble soviétique.¹¹¹

En ce sens, cette particularité de territorialité de cette crise fait en sorte qu'elle compte plusieurs acteurs, poursuivant des objectifs divers : d'une part, on a le gouvernement géorgien désuni entre plusieurs forces, d'autre part, les forces abkhazes, soutenues par des volontaires venant autant de la Russie, du Caucase du Nord et d'Arménie;¹¹² et le tiers acteur officieux, la Russie qui, derrière une neutralité apparente, détiendra un rôle significatif dans cette crise et qui sera analysé au chapitre III. Commençons par les Géorgiens.

2.2.1. Les Géorgiens

La lecture de l'article de E. Fuller «Transcaucasia : Ethnic Strife Threatens democratization», celui de Ch. Urjewicz «Géorgie» et du mémoire de C. Cohas-Bogey La

¹¹⁰ CH. URJEWICZ, «Les conflits ethniques», in BERTON-HOGGE, op.cit, p. 11.

¹¹¹ Ibid

¹¹² Il y aura des mercenaires russes, des minorités ethniques de l'Abkhazie comme les Arméniens et des volontaires de la Confédération des Peuples montagnards du Caucase (CPMC) qui soutiendront les Abkhazes contre les Géorgiens dans cette crise. Notons qu'en 1989, le FPA d'Abkhazie organise déjà une réunion constitutive de la CPMC, réunissant plusieurs peuples du Caucase : celle-ci détiendra un rôle déterminant dans le déroulement de cette guerre, en livrant, surtout, de l'armement et des soldats aux Abkhazes.

politique russe dans le conflit Abkhaze (1992-1994) permet de présenter les objectifs du gouvernement géorgien. Tout d'abord, le but primaire des dirigeants géorgiens est de sauvegarder l'intégrité territoriale du pays¹¹³, d'où, la maintenance de l'Abkhazie au sein de la Géorgie. Cette volonté unique de tous les décideurs géorgiens s'exprime, néanmoins, de différentes façons, incitant une prise de décisions diverse, pouvant parfois paraître contradictoire. Il faut donc prendre en considération la lutte initiale, opposant l'autoritaire Z. Gamsakhourdia à ses opposants parce que «cette lutte initiale, loin de cesser durant les combats en Abkhazie contribue au climat de crainte et au sentiment de vulnérabilité, voire, à certains moments d'abandon qui ont conduit les leaders géorgiens à répondre positivement aux offres russes»,¹¹⁴ remarque C. Cohas-Bogey. Nous exposerons ces dernières au chapitre suivant.

Le 31 octobre 1990, le bloc nationaliste «Table-ronde Géorgie-libre» mené par Z. Gamsakhourdia gagne les élections avec 57% des suffrages contre 30% pour le PC. La peur du vide, l'exaltation continuelle des valeurs nationales l'ont emporté sur le conservatisme traditionnel des Géorgiens. Toutefois, graduellement, ce régime acquiert un caractère non-envisageable : en fait, aucune des réformes promises n'est réalisée. Après le vote de 1991, par le Soviet suprême de la République de Géorgie sur l'indépendance, ce pays entre en rupture totale avec Moscou. Le 25 mai 1991, Z. Gamsakhourdia se fait élire au suffrage universel avec 86,5% des voix. Le 31 mai, le pays est appelé à se prononcer, par référendum sur l'indépendance du pays : le «oui» remporte mais dans une atmosphère peu démocratique. Z. Gamsakhourdia contrôle tout et fait emprisonner les plus radicaux de ses opposants. Cependant, il n'arrive pas à contrôler une république où l'ambiance se dégrade rapidement : la xénophobie des responsables politiques inquiètent les minorités, y compris donc les Abkhazes.

La population est déjà lasse de ce régime populiste qui a réussi à détériorer l'image internationale de la Géorgie. En peu de temps, une coalition parlementaire commence à se former. Le Premier ministre T. Sigoua, en plein désaccord avec la politique populiste de Z. Gamsakhourdia, démissionne et se place, désormais, en pleine opposition au pouvoir. L'attitude du président lors d'un putsch manqué accélère la crise : il dissout son armée, la

¹¹³ Conformément à la Constitution de Géorgie, chapitre I, article 2, alinéas 1-3. Voir en annexes.

¹¹⁴ C. COHAS-BOGEY, La politique russe dans le conflit abkhaze (1992-1994), Mémoire de DEA, Paris, Université Paris I, Panthéon-Sorbonne, 1995, p. 23

Garde nationale, pour l'intégrer au sein des troupes du ministère de l'Intérieur de Géorgie. La Garde entre en dissidence sous la direction de son commandant, T. Kitovani et c'est le début de l'opposition ainsi que des manifestations antigouvernementales. Tout dialogue devient ainsi impossible entre le Président et une opposition inexpérimentée qui ne compte que sur l'armée pour la protection de ses droits. Le 6 janvier 1992, après deux semaines de siège du Palais du gouvernement par les dissidents de la Garde nationale, accompagnés par d'autres forces d'opposition, Z. Gamsakhourdia s'enfuit vers d'autres régions du Caucase et ainsi s'amorce l'ère post-Gamsakhourdia. La Constitution est suspendue, l'état d'urgence déclaré. Cependant, le Conseil militaire détient une légitimité douteuse et que dans l'Ouest du pays, Z. Gamsakhourdia possède encore de forts appuis. En effet, ses sympathisants, sous la forme de guérilla, entreprendront une campagne contre le nouveau régime, en 1992. C'est lors de ces moments d'instabilité et d'inquiétude que se fera le retour, tant espéré, du ministre des Affaires étrangères de M. Gorbatchev, E. Chevardnadzé.

Dès son arrivée en mars 1992 en Géorgie, E. Chevardnadzé crée un nouveau Conseil d'État, composé de représentants de tous les partis politiques et de toutes les minorités ethniques. Il est élu président et les chefs des troupes paramilitaires, T. Kitovani et D. Josseliani, forment le Présidium, avec le Premier ministre T. Sigoua. Le rôle de ce conseil est d'exercer les fonctions exécutives et d'élaborer des décrets. Graduellement, la situation politique commence à se stabiliser : en effet, des élections parlementaires sont prévues, une organisation militaire s'amorce, avec la création d'une armée nationale de 10 000 hommes. De son côté, au point de vue de l'équipement, le pays détient déjà des stocks de l'armée soviétique et des industries d'armes légères et de construction d'avions de combat basées sur son territoire. Par ailleurs, un décret sera élaboré selon lequel toutes les unités militaires doivent être soumises au ministre de la Défense, soit T. Kitovani afin de créer une structure de commandement unifiée. Néanmoins, la Garde nationale conservera son autonomie vis-à-vis du ministère de la Défense.¹¹⁵

D'ailleurs, en ce qui concerne la politique de défense, lors d'un entretien, le ministre de la Défense qualifie celle-ci de «neutralité active», en d'autres termes, la Géorgie ne participera à aucune campagne militaire, ni se joindra à aucun bloc militaire. T. Kitovani approuve, de son côté, cette déclaration. Les relations avec la Russie, quant à elles, sont

¹¹⁵ E. FULLER, «Transcaucasia : Ethnic Strife Threatens Democratization», RFE/RL Research Report, vol. 2, no 1 (janvier 1993), pp. 17-24; CH. URJEWICZ, «Géorgie», in M. FERRO (dir.), op.cit., pp. 266-269.

plutôt positives : en fait, un accord sera signé, au mois de juin, pour le déploiement d'une force de maintien de la paix tripartite ayant pour but la séparation des forces militaires irrégulières ossètes et géorgiennes en Ossétie du Sud.¹¹⁶

Cependant, comme le remarque S. Jones, le pouvoir central est faible et inefficace, incapable de s'affirmer dans les provinces ou de faire respecter l'ordre public dans les villes. La Mingrèlie, à l'Ouest, est aux mains de L. Kobalia, chef d'une bande de soldats encore fidèles à Z. Gamsakhourdia et le gouvernement du Premier ministre T. Sigoua est méprisé à cause de la corruption. Le nouveau Parlement, élu en octobre 1992, est composé de 26 partis et sa législation est sans effet. E. Chevardnadzé a fait des efforts afin d'améliorer les relations entre les diverses nationalités de la Géorgie, mais il craint toujours qu'une seule petite étincelle puisse transformer les conflits régionaux actuels en des conflits gigantesques. Il sait qu'une stabilité politique ne sera atteinte qu'avec le règlement des problèmes des minorités et qu'il n'est pas davantage possible d'entretenir de bonnes relations avec les autres États caucasiens si leurs ressortissants sont maltraités en Géorgie. Pourtant, malgré les promesses sur l'égalité ethnique, la suspicion, encouragée sous le règne de Z. Gamsakhourdia, persiste toujours. En fait, il avait lancé un programme de «géorgisation» de toutes les ethnies. Pourtant, dès le mois de juin 1992, la situation politique va se dégrader, avec des attentats et des combats dans l'Ouest du pays entre les militants du Conseil d'État géorgien et les partisans de Z. Gamsakhourdia. E. Chevardnadzé essaiera de rétablir un calme, en appelant à la réconciliation nationale et en proposant une amnistie aux militants de l'ex-président qui auraient été arrêtés. Mais Z. Gamsakhourdia répondra à cette décision en enlevant un groupe d'officiers géorgiens, envoyés dans l'Ouest du pays afin de négocier la libération du Ministre Kavasadzé, enlevé quelques jours plus tôt. Donc, cette situation qu'on pourrait qualifier de guerre civile déclenchera, à son tour, un nouveau conflit entre les Géorgiens et les Abkhaziens. Comme le cite l'auteur, «tous les dirigeants géorgiens s'inquiètent de la survie politique de leur pays. Une carte de la Géorgie est accrochée sur le mur du bureau du conseiller pour la sécurité, T. Djaparidzé; en la montrant, il explique que

¹¹⁶ COHAS-BOGEY, *op. cit.*, pp. 24-25.

les minorités nationales sont concentrées presque qu'exclusivement le long des frontières». ¹¹⁷

Ceci est un problème pour les Géorgiens car «elles (les minorités) sont considérées par beaucoup comme des diasporas déloyales, susceptibles à tout moment de vouloir rejoindre leur mère patrie respective». ¹¹⁸ De plus, ancien peuple chrétien à la frontière de la chrétienté, comme on l'a vu, les Géorgiens ont toujours perçu l'Islam comme une menace. Les anciennes lignes de clivage religieuse et culturelles du Caucase sont toujours présentes, et, bien que l'institution religieuse ne joue aucun rôle politique déclaré dans la société géorgienne, elle détermine encore les comportements. Bien qu'une partie des d'Abkhazes est chrétienne, la guerre d'Abkhazie est devenue, dans la conscience des Géorgiens, un combat entre chrétiens et musulmans, surtout à cause de la présence des mercenaires du Caucase du Nord luttant pour la sécession de l'Abkhazie. ¹¹⁹

Donc, nous réalisons que la division politique des dirigeants géorgiens, poursuivant des objectifs divers, a nui à la réconciliation nationale géorgienne et ainsi, elle a contribué à la défaite géorgienne. Toutefois, l'objectif primaire de tous les décideurs géorgiens, de 1992 à 1994, a été d'assurer l'intégrité territoriale de leur pays. Néanmoins, l'approche structurelle de E. Chevardnadzé et celle de Z. Gamsakhourdia par rapport à l'autonomie d'Abkhazie n'a pas été la même. D'une part, E. Chevardnadzé voulait accorder une autonomie «relative» à l'Abkhazie, d'autre part, Z. Gamsakhourdia était contre toute forme d'autonomie : en ce sens, la différence réside, essentiellement, sur le degré d'autonomie à accorder. Regardons maintenant du côté des Abkhazes.

2.2.2. Les Abkhazes

Comme on l'a déjà indiqué dans les sections précédantes, les tensions entre les Abkhazes et les Géorgiens au sein de l'Abkhazie, historiquement, existaient toujours. Or, l'adoption le 25 août 1990, d'une déclaration de souveraineté par l'Abkhazie porte la confrontation à son paroxysme : une déclaration qui sera, évidemment, annulée par le Soviet suprême de la Géorgie.

¹¹⁷ S. JONES, «Le puzzle géorgien», in C. MOURADIAN, Le Caucase des indépendances. La nouvelle donnée, Paris, La documentation française, 1993, p. 30 (Coll. Problèmes politiques et sociaux, no 718).

¹¹⁸ Ibid

¹¹⁹ Ibid, pp. 27-30.

En décembre 1990, cinq semaines après la victoire de Z. Gamsakhourdia et la coalition «Table Ronde - Géorgie Libre», le Soviet suprême d'Abkhazie élit président l'historien V. Ardzinba qui, en tant que député du Soviet suprême de l'U.R.S.S. avait combattu pour une révision du statut des formations territoriales autonomes de celle-ci et pour des mesures légales, afin de sauvegarder les droits des minorités ethniques.¹²⁰ Lors de cette même session, le Parlement d'Abkhazie a également amendé certains articles de la Constitution de la République et a voté des lois tendant à établir des bases légales pour une séparation éventuelle d'Abkhazie de la Géorgie.¹²¹ En mars 1991, Z. Gamsakhourdia émet un «Appel au peuple abkhaze», dans lequel il note que depuis des temps immémoriaux, les Abkhazes et les Géorgiens ont vécu ensemble en harmonie et il a ainsi accusé V. Ardzinba de chercher la confrontation.¹²² À son tour, V. Ardzinba affirme que le Parlement abkhaze considère toujours l'Abkhazie comme un constituant de la Russie que la Géorgie n'a jamais voulu accepter.

Durant le printemps 1991, un groupe d'experts abkhazes et géorgiens travaillent ensemble afin de mettre sur pied un projet de lois sur les élections d'Abkhazie. Ce projet pourvoit à réduire le nombre total de députés de 130 à 65 dont 28 devront être Abkhazes, 26 Géorgiens et 11 Russes, Grecs, Arméniens ou membres d'autres minorités. En même temps, ce projet de lois stipule qu'une majorité de deux tiers est nécessaire pour adopter une législation importante. En dépit des protestations de certains députés géorgiens que la loi est anti-démocratique, ce projet sera adopté en juillet par le Soviet suprême d'Abkhazie, fixant ainsi la date des nouvelles élections au 22 septembre. Cependant, ces élections coïncideront avec des démonstrations populaires et des interventions armées, à Tbilissi, entre les militants et les adversaires de Z. Gamsakhourdia. Seulement, 38 députés furent élus le premier jour dans les districts où la population abkhaze était importante; cependant, dans les 12 autres où la population était de majorité géorgienne, aucun vote n'eut lieu.¹²³

Le nouveau Parlement de Soukhoumi débute son fonctionnement au début de 1992; mais, immédiatement, les députés géorgiens protestent, se considérant comme un objet d'harassement et de discrimination. Par exemple, d'après eux, la faction abkhaze ignore,

¹²⁰ Zarya Vostoka, (5 décembre 1990). Traduit et cité par E. FULLER, «Abkhazia on the Brink of Civil War?», RFE/RL Research Report, vol. 1, no. 35 (septembre 1993), p. 2.

¹²¹ Literaturuli Sakartvelo, (10 avril 1992), traduit et cité par ibid.

¹²² Vesnik Gurzii, (12 mars 1991), traduit et cité par ibid.

¹²³ Svobodnaya Gruziya, (14 mai 1992), traduit et cité par ibid.

systématiquement, la règle de la majorité des deux tiers requise pour adopter des lois importantes; de plus, V. Ardzinba a négligé l'accord selon lequel le Soviet suprême doit élire un Géorgien comme président du Conseil des ministres. En somme, la perception de plusieurs Géorgiens était que l'objectif primaire du Soviet suprême d'Abkhazie était dirigé vers un renforcement de l'autonomie de l'Abkhazie et une sécession éventuelle de la Géorgie.

En mai, les députés Géorgiens émettront une déclaration, expliquant qu'ils se sentent obligés de boycotter les futures sessions, à cause de «(...) impossibility of resolving by means of parliamentary dialogue or polemic the differences of principle in approaching the issue of the state-political structure of Abkhazia at the present time».¹²⁴ Par conséquent, les Géorgiens d'Abkhazie annoncent une campagne de non-respect des lois, votées par le Soviet suprême d'Abkhazie et vers la fin du mois de mai, les Géorgiens d'Abkhazie et de la Géorgie se mobilisent dans le but de réclamer des nouvelles élections parlementaires.

L'absence de négociations et les problèmes de procédures non-réglés au sein du Parlement démasquent déjà l'objectif des Abkhazes : imposer leurs vues, en ignorant celles des Géorgiens. Ainsi, la relation entre Tbilissi et Soukhoumi commence à se détériorer : lors d'une conférence de presse, S. Shamba, du FPA évoque l'orchestration, de la part de Tbilissi, d'un putsch contre les leaders abkhazes. La situation se complique davantage par le fait que la population géorgienne d'Abkhazie est divisée entre les factions pro-Chevardnadzé et pro-Gamsakhourdia. Donc, on assiste à une fusion, d'une part, de diverses oppositions, d'autre part, d'objectifs distincts. En ce sens, ni la «fuite» de Z. Gamsakhoudia, ni la création d'un Conseil d'État à Tbilissi ne permettent d'améliorer les relations entre les autorités de Tbilissi et les décideurs abkhazes. Dans ce contexte d'instabilité politique, à la fois en Géorgie et en Abkhazie, le 23 juillet, 35 des 65 députés du Soviet suprême de l'Abkhazie votent la suspension de la Constitution de 1978 qui proclamait l'appartenance abkhaze à la Géorgie, pour revenir à celle de 1925 selon laquelle l'Abkhazie constituait un État souverain. Z. Achba, député du FPA, insiste sur le fait que cette action ne doit pas être interprétée comme une tentative de sécession de la Géorgie, plutôt comme une volonté de devenir une République fédérale. De son côté, le Conseil d'État déclare inacceptable cette résolution abkhaze.

¹²⁴ *Ibid*, p.4.

La décision du ministre de la Défense géorgienne T. Kitovani de lancer, le 18 août, une attaque sur le Parlement abkhaze, deviendra l'événement déclencheur du conflit abkhaze.¹²⁵ Ainsi, les Abkhazes se retourneront, une fois de plus, vers la Russie pour résoudre leurs problèmes. En septembre, après l'entrée des troupes géorgiennes sur Soukhoumi, une déclaration abkhaze fera appel, explicitement, à une intervention russe.

2.3. L'évolution du conflit : le déroulement et les équilibres.

La chronologie du conflit montre une succession d'actions très violentes de part et d'autre au cours des premiers mois du conflit. Évaluant que cette crise peut nuire à sa sécurité, le Conseil de sécurité de la Fédération de Russie et B. Eltsine décident de s'y interposer, en tant que médiateur dans le but de mettre fin à celle-ci. Un accord de cessez-le-feu est signé, le 3 septembre 1992, à Moscou, sous la supervision russe. Les principales conditions de cette entente figurent dans l'article "Ceasefire Agreed in Abkhazia" de E. Fuller, à savoir : la reconnaissance de l'Abkhazie au sein des frontières géorgiennes, le retrait d'une part des troupes géorgiennes, d'autre part des troupes étrangères (les soldats de la Confédération des Peuples montagnards du Caucase, par exemple) de l'Abkhazie, la question du retour des réfugiés géorgiens finalement, la création d'une commission conjointe, composée d'Abkhazes, de Géorgiens et de Russes sous la supervision de la CSCE et de l'ONU, dans le but de respecter le cessez-le-feu.¹²⁶

Mais, elle ne sera point respectée : un mois après la signature, il va y avoir une intensification des combats entre les deux belligérants qui forcera B. Eltsine à affirmer que la Russie fera tout pour défendre ses citoyens s'y trouvant. L'évolution du conflit obligera B. Eltsine à articuler une politique «d'intervention prudente». Donc, le Parlement de Moscou adoptera une résolution, condamnant l'intervention géorgienne en Abkhazie : celle-ci incitera une partie de Géorgiens à affirmer la participation de la Russie aux côtés des Abkhazes. E. Chevardnadzé dénonce le support apporté aux Abkhazes par les «forces réactionnaires du Parlement russe». Cohas-Bogey affirme que «les autorités géorgiennes

¹²⁵ Ibid., pp. 3-5.

¹²⁶ E. FULLER, «Ceasefire Agreed in Abkhazia», RFL/RL Research Report, vol.1, no 170 (4 septembre 1992), pp. 1-4 (Texte obtenu électroniquement par l'Internet - [http:// solar.rtd.utk.edu/friends/news/omri/1992](http://solar.rtd.utk.edu/friends/news/omri/1992)).

n'ont pas toujours été aussi consistantes dans leurs nuances, condamnant souvent la Russie comme une seule entité pour son rôle dans la guerre».¹²⁷

En octobre, de la violation de l'accord du 3 septembre résultera une attaque abkhaze, profitant de l'inexpérience et du manque de discipline des troupes géorgiennes. Aidés financièrement et militairement par la Confédération des Peuples montagnards du Caucase les Abkhazes occupent toute la moitié du nord de l'Abkhazie. Des médiations de la part des Russes, de la CSCE et de l'ONU seront rejetées par les Abkhazes qui conditionnent à tout cessez-le-feu le départ des troupes géorgiennes de leur territoire.

À partir du mois d'octobre 1992, le conflit est caractérisé d'actions très ponctuelles des deux côtés et surtout de bombardements sur des objectifs militaires ou civils où la participation des forces aériennes russes a été établie clairement. Au début de 1993, les Abkhazes ont assuré leur contrôle de toute la partie occidentale du pays. Mais la capitale, Soukhoumi, reste toujours encerclée par les forces géorgiennes.

En effet, les forces géorgiennes ne sont plus l'adversaire facile à vaincre qu'elles étaient en septembre. G. Khaindrava, le Ministre spécial pour l'Abkhazie a entrepris de mettre de l'ordre dans l'effort de guerre. Les volontaires ne sont plus déversés sur le front sans armes et sans entraînement. Des camps d'exercice ont été ouverts à Tbilissi et des progrès accomplis dans la création d'une armée géorgienne, désormais dotée d'une chaîne de commandement appropriée.¹²⁸

Cette nouvelle situation a permis une stabilisation du front. Des attaques abkhazes et la reprise de certaines villes occupées seront repoussés par les Géorgiens qui ont même pris l'offensive dans certaines zones, dus à des signes de division se produisant chez les Abkhazes car un Comité pour le salut de l'Abkhazie a été créé à Soukhoumi par des intellectuels abkhazes afin de mettre fin à la guerre

En mai 1993, E. Chevardnadzé se sent suffisamment fort pour éliminer T. Kitovani et D. Josseliani, les deux opposants fervents à toute forme d'autonomie pour l'Abkhazie, du conseil de la Défense. «Kitovani et ses gardes nationaux indisciplinés devenaient un obstacle aux tentatives du gouvernement pour créer un État de droit. Le Lieutenant général A. Kamkamidzé a été convaincu de rentrer en Géorgie en tant que vice-ministre de la Défense, avec la responsabilité de former la nouvelle armée».¹²⁹

¹²⁷ COHAS-BOGEY, *op.cit.*, p.35

¹²⁸ *Ibid.*, p. 36.

¹²⁹ *Ibid*

En ce sens, sur le plan diplomatique, en mai, E. Chevardnadzé signe, à Moscou, un autre accord de cessez-le-feu. Celui-ci sera accepté par la partie abkhaze, ce qui n'a pas pourtant empêché des bombardements sur la capitale Soukhoumi le jour même de l'entrée en vigueur. Après des semaines de violents combats, accompagnés aussi d'une campagne diplomatique, cherchant à imposer un règlement politique, un cessez-le-feu, le 27 juillet est conclu, sous la supervision russe : cet accord impose aux Géorgiens le retrait de toutes leurs troupes et de leurs artilleries lourdes de Soukhoumi. Une obligation humiliante et allant à l'encontre des intérêts nationaux géorgiens. «Pendant deux mois, les Abkhazes se plaindront à plusieurs reprises et accuseront les Géorgiens de saboter le cessez-le-feu de par la non application des délais requis par l'accord du 27 juillet».¹³⁰

En dépit de ces attaques, en septembre 1993, ce sont les Abkhazes qui lanceront une offensive sur Soukhoumi. Cet acte s'explique par le retrait graduel des Géorgiens. Les troupes géorgiennes restantes résisteront, mais en vain. E. Chevardnadzé lance des appels à B. Eltsine et à la communauté internationale, en vain. Le 16 septembre, il rencontre le général russe, P. Gratchev, mais sans résultat et il déclare que les Russes avaient trahi la Géorgie car le Parlement russe avait bloqué la décision de fournir une aide militaire aux Géorgiens. En ce sens, les députés russes ont voté une résolution «recommandant au gouvernement d'influencer les belligérants par des moyens politiques pacifiques et de s'abstenir de tout recours aux forces armées russes».¹³¹ Donc, les Abkhazes continuent à défendre, sans crainte, leur cause.

Pendant ce temps, la politique intérieure géorgienne entre dans une nouvelle phase d'instabilité avec le retour de Z. Gamsakhourdia, en Mingrélie. Son objectif est de renverser E. Chevardnadzé. Les militants de l'ex-président occupent tout l'ouest du pays, y compris le port crucial de la mer Noire, Poti, et un chemin de fer stratégique, liant la Géorgie à l'Arménie, rendant, ainsi, les routes d'approvisionnement pour les deux pays, difficiles.¹³²

Ce retour permettra à la Géorgie d'effectuer un retournement diplomatique : «l'accession à la requête russe qui bien souvent s'est exprimée sous la forme d'un chantage pur et simple d'intégrer la CÉI».¹³³ Cette décision qui sera prise lors d'un sommet, à Moscou,

¹³⁰ *Ibid*, p. 37.

¹³¹ D. PIANELLI, «Chronique d'une métamorphose : l'imbroglie géorgien 1990-1993», *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 25, no. 1 (mars 1994), p. 157.

¹³² *Ibid*

¹³³ COHAS-BOGEY, *op. cit.*, p. 38.

entre B. Eltsine et les trois chefs d'État de la Transcaucasie afin de contrer l'avancée des partisans de l'ex-président, sera dénoncée par de nombreux leaders politiques géorgiens. Néanmoins, E. Chevardnadzé annonce que la Géorgie entrera dans la CÉI, ce qu'elle fait le 23 octobre 1993. Cette accession aura des avantages : grâce au soutien logistique russe, les troupes du gouvernement géorgien réussissent à contrer les forces rebelles de Z. Gamsakhourdia, par conséquent, à rétablir leur influence sur l'ouest du pays, ainsi que sur l'ancien siège du quartier général de celui-ci.

Le conflit Abkhaze, toutefois, subsiste toujours et entre dans une nouvelle phase dès décembre 1993. D'une part, des politiciens géorgiens recommandent vivement de nouvelles attaques destinées à reconquérir l'Abkhazie, d'autre part des délégations gouvernementales abkhazes et géorgiennes participent à toute une série de rencontres, avec des médiateurs internationaux, dont ceux de l'ONU. Le 1^{er} décembre 1993, les représentants des deux parties signeront un document à Genève, préconisant la fin de cette crise. Mais, le statut politique postérieur de l'Abkhazie reste dans l'incertitude : le gouvernement abkhaze, néanmoins, se propose de le déterminer par le biais d'un référendum auprès de la population.

Entre 1992 et 1994, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté plusieurs résolutions à ce conflit. L'intensité du conflit, à partir de l'été 1993, a poussé la communauté internationale à s'intéresser à cette crise et a adopté, le 24 août 1993, la résolution 854¹³⁴ qui soutient l'idée de la création d'une mission d'observation des Nations-Unies en Géorgie afin de réglementer le respect des «cessez-le-feu» entre les deux belligérants. Comme le souligne Cohas-Bogey, le Conseil de sécurité a adopté le 31 janvier 1994, la résolution 896 qui recommande le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie. Par ailleurs, le Conseil note que des «progrès substantiels» doivent être faits sur la question du «statut politique» de l'Abkhazie «dans le plein respect de l'unité du pays, pour que les négociations soient un succès et afin d'éviter une reprise du conflit».¹³⁵ Le rôle de la société internationale a été effectif : en fait, un accord a été signé le 4 avril 1994, à Moscou, en présence de B. Boutros-Ghali, des Russes et de la CSCE. De plus, rendu à ce stade, l'accord précise que l'Abkhazie sera dotée de sa propre Constitution et des symboles de la souveraineté : hymne, drapeau, mais dans le cadre de l'intégrité territoriale géorgienne.

¹³⁴ ONU, C.S. S/RES/854. Voir en annexes.

¹³⁵ ONU, C.S. S/RES/896. Voir en annexes.

Enfin, un autre accord sera signé à cette étape décisive, à Moscou, sous l'égide de la Russie et qui permet à quelques milliers de soldats russes de prendre position de part et d'autre de la ligne de démarcation entre la Géorgie et l'Abkhazie, dans l'attente d'un hypothétique règlement définitif du conflit. Cet accord prévoit un déploiement des forces d'interposition de la CÉI, d'où le stationnement de 3000 soldats russes. Il deviendra important de noter que le Conseil de la Fédération de Russie s'était, à l'origine, opposé à l'étalement des troupes russes au Caucase, mais B. Eltsine a su les convaincre, en décidant d'utiliser, lors de la phase initiale, des unités déjà existantes au Caucase. Cependant, en juillet 1994, les États membres de la CÉI refuseront d'aider au maintien de la paix, à l'exception du Tadjikistan, du Kirghizstan et de l'Arménie.¹³⁶ En fait :

Il s'agit d'atteindre en quelque sorte dans cet accord du 14 mai, un compromis entre les exigences de Tbilissi, qui revendique toujours la souveraineté sur l'Abkhazie et réclame un déploiement des forces de paix sur l'ensemble du territoire abkhaze et le souhait des Abkhazes de contenir ces forces à la frontière entre les deux régions qui serait ainsi pérennisé. Le retour des réfugiés géorgiens, qui avaient fui après la victoire abkhaze, devrait en principe, être facilité, du moins dans la bande de territoire où seront déployés les soldats.¹³⁷

Cette disposition accorde un rôle important à la Russie qui s'affirme comme un «pacificateur indispensable» de la Transcaucasie. Il va sans dire qu'avant même d'être signé, l'accord de Moscou a suscité la consternation de la plupart des députés géorgiens. Toutefois, E. Chevardnadzé a su contourner cet obstacle, en menaçant de démissionner si le Parlement n'acceptait pas cet accord.

En définitive, en mai 1994, le compromis réalisé avec l'aval de Moscou représente une déception pour la plupart des Géorgiens qui espéraient qu'en échange, la Russie lui permettrait de récupérer l'Abkhazie. Pourtant, le «lobby» pro-abkhaze à Moscou sera plus déterminant, d'où, en mai 1994, l'Abkhazie sort victorieuse de cette guerre qui a entraîné avec elle des centaines de milliers de réfugiés et des personnes déplacées.¹³⁸ La Russie se pose comme intermédiaire entre les deux groupes afin de trouver une solution à cette crise à base d'une fédération : elle essaie de satisfaire aux revendications abkhazes, tout en

¹³⁶ PIANELLI, *op.cit* et les articles suivants de l'ECONOMIST, « Family at War », vol. 322, (11 janvier 1992), pp. 44-45; «Russia to decide», vol. 326, (30 janvier 1993), pp. 47-48; «Tricked and Abandoned», vol. 329, (2 octobre 1993), p. 56.

¹³⁷ COHAS-BOGEY, *op.cit*, p. 41.

¹³⁸ Par exemple, selon les chiffres du HCR, 350 000 Abkhazes ont fui la région entre 1992 et 1993. La plupart d'entre-eux se sont dirigés vers d'autres régions de la Géorgie, tandis que le reste ont gagné, entre autres, la Fédération de Russie, l'Arménie et la Grèce. Les exilés étaient en majorité des Géorgiens. Voir Les réfugiés dans le monde, Paris, La Découverte, 1995.

reconnaissant l'intégrité territoriale de la Géorgie. Ainsi, l'Abkhazie devient «de facto» un pays indépendant, mais, «de jure», elle reste une entité fédérée de la Géorgie.¹³⁹

Mais comment expliquer cette victoire des Abkhazes? Il est évident que l'aide de la Russie ainsi que la faiblesse des forces militaires pro-gouvernementales et les luttes armées pour le pouvoir entre les factions géorgiennes et l'organisation abkhaze plus poussée ont contribué à celle-ci : néanmoins, d'autres éléments ont aussi joué en faveur des Abkhazes comme la présence de la Confédération des Peuples montagnards du Caucase (la CPMC) dont l'implication est fondamentale à signaler.

Comme le précisent H. Krag et L. Funch dans The North Caucasus Minorities at A Crossroads, cette Confédération se compose surtout des peuples du Caucase mais, elle sera soutenue aussi par des mercenaires russes, ukrainiens (plutôt des ultranationalistes qui veulent défier la politique eltsinienne) et des volontaires, issus des minorités de l'Abkhazie, tels les Arméniens dont leur appui à la sécession abkhaze a entraîné un climat de méfiance, manifestée par les réfugiés géorgiens d'Abkhazie envers toutes les minorités de cette région.¹⁴⁰ La CPMC constitue pour chaque groupe un moyen de réclamer plus de droits économiques et politiques. Ce mouvement s'appuie avant tout sur la solidarité montagnarde bien que la religion musulmane soit commune à la majorité d'entre-eux. Cette solidarité se caractérise par la volonté incontournable de s'émanciper des «colonisateurs» du grand et des «mini-empires» (de la Russie, la Géorgie, etc.).¹⁴¹

Le 21 août 1992, la CPMC condamne l'intervention géorgienne en Abkhazie et convoque 4 000 à 10 000 volontaires de porter secours aux Abkhazes. Selon l'auteur :

Il est important de souligner que les dirigeants des Républiques du Nord Caucase, bien qu'ayant en 1992 critiqué la politique géorgienne en Abkhazie, ont été beaucoup plus modérés que la CPMC et ont refusé d'appuyer militairement les Abkhazes. En réalité, la Confédération qui

¹³⁹ PIANELLI et ECONOMIST, op.cit

¹⁴⁰ Dans ce contexte, le cas des Arméniens est intéressant à mentionner. Comme le tableau I et II indiquent, il existe un pourcentage significatif d'Arméniens en Géorgie et en Abkhazie. La grande majorité des Arméniens de Géorgie est concentrée dans les districts du Sud, pas très loin de l'Arménie. Le raisonnement de l'aide arménienne se fonde sur ceci : 'l'ennemi (la Géorgie) de mon ami (l'Abkhazie) est mon ennemi'. Si les Arméniens soutiennent les Abkhazes, ils seront soutenus, par ces derniers, d'une part dans la guerre du Nagorno-Karabagh, d'autre part dans l'aspiration de certaines régions géorgiennes à majorité arménienne, comme l'Akalkalak (91.3%), de se distancer de Tbilissi, en optant pour une plus grande autonomie. Sur ce sujet, voir l'article de A. KHOUGHIANIDZÉ, «Les minorités arméniennes et azéries en Géorgie. La politique nationale étrangère de la Géorgie» in A. MALACHENKO (éd.), Les conflits ethniques et régionaux en Eurasie, livre I, Moscou, «Vess Mir», 1997, pp. 170-183 (ouvrage en russe).

¹⁴¹ H. KRAG et L. FUNCH, The North Caucasus Minorities at a Crossroads, Manchester, 1994. Cité par KHOUGHIANIDZÉ, op.cit, pp. 172-173.

prône l'indépendance des républiques du Nord Caucase considère les dirigeants de celles-ci, à l'exception de D. Doudaïev de la Tchétchénie, comme des inféodés de Moscou de l'ancienne nomenklatura.¹⁴²

Quant à D. Doudaïev, il estime que la politique géorgienne ne peut que représenter une menace pour les républiques du Caucase en général, d'où l'autorisation accordée à la CPMC d'utiliser son territoire afin d'organiser une résistance. Le gouvernement russe résiste en tentant d'isoler la Tchétchénie. Le président tchétchène réagit en affirmant que toute tentative d'intervenir dans les affaires intérieures de son pays sera ripostée par une attaque militaire. En octobre 1992, la Confédération adopte une déclaration dans laquelle est dénoncée le Traité de la Fédération de Russie : on y retrouve la reconnaissance de l'indépendance de la Tchétchénie, de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud; de plus, elle lance un appel à la mobilisation des forces politiques dans le but d'aider les autres républiques du Caucase d'atteindre leur indépendance enfin, elle revendique la composition d'une force militaire nord caucasienne pour garantir la sécurité régionale.¹⁴³

Cette implication est importante à mentionner car elle dépeint une autre dynamique régionale qui engagera la Russie dans cette crise.

2.4. **Conclusion**

En définitive, il ressort de la présentation des origines, des acteurs, de leurs objectifs initiaux, ainsi que de l'évolution de la crise géorgo-abkhaze, donc de notre étude de cas, des constatations (ou précisions) fondamentales pour la compréhension de notre problématique.

Les conflits identitaires de Géorgie post-soviétique permettent, en premier lieu, de constater qu'une crise identitaire n'est pas en fonction du nombre des protagonistes, à cet égard les Abkhazes sont moins nombreux que les Géorgiens, ce qui démontre qu'une crise identitaire est indépendante de la masse démographique de ses acteurs. Ensuite, la complexité des phénomènes ethniques et géographiques du Caucase illustre que dans toute crise identitaire se développe un réseau d'alliances qui, lui-même, va s'incorporer dans un jeu diplomatique plus étendu. La Russie s'est servie de la crise abkhaze pour forcer la Géorgie à s'intégrer au sein de la CÉI. En outre, les crises identitaires provoquent parfois

¹⁴² P. BINETTE, «La crise en Abkhazie», *Études internationales*, vol. 22, no 4 (décembre 1998), pp. 842-843.

¹⁴³ A. SHEEHY, «Dudaev Reacts to Events in Abkhazia», *RFL/RL Research Report*, no 156, (17 août 1992) et «Extraordinary Congress of Mountain Peoples of the Caucasus», *ibid.*, no 191, (5 octobre 1992). Deux articles traduits et cités par BINETTE, *ibid.*, p. 843.

des alliances régionales inattendues, toutefois logiques : l'alliance abkhaze avec les musulmans du Caucase du Nord contre la Géorgie, d'où la complexité de la crise. Comme on l'a déjà mentionné, le nationalisme géorgien a été ranimé par l'oppression soviétique qui, pendant un moment, avait cherché à éliminer la langue géorgienne. Cette menace avait pesé sur l'identité même de cette nation et l'avait amenée à une réaction très violente laquelle provoqua une propagation aussi violente chez autres nations locales.¹⁴⁴ Comme le souligne H. Bogdan dans Histoire des peuples de l'ex-URSS : du 19^{ème} siècle à nos jours:

La «paix soviétique» était parvenue à maintenir dans ces régions un calme précaire, parfois ponctué de brusques réveils des sentiments nationaux toujours brutalement réprimés. La politique soviétique dans le Caucase reposait d'abord sur un habile dosage entre la rigueur idéologique étouffant dans l'oeuf toute velléité d'expression du sentiment national et une relative tolérance dans le domaine de l'économie, ce qui permettait l'existence d'une «économie parallèle», assurant la satisfaction des besoins matériels des populations tout en apportant de fructueux bénéfices à leurs dirigeants (...)¹⁴⁵

La plupart des spécialistes consultés affirment que la guerre géorgo-abkhaze n'est pas une guerre inter-ethnique, encore moins une guerre de religion; il s'agit plutôt de conflit géopolitique qui reflète la rencontre et la confrontation de stratégies nationales en cours d'émergence. Comme le souligne J. Kachia dans «L'écheveau caucasien», cet équilibre géopolitique survivra, bon an mal an, jusqu'à l'irruption de la puissance russe dans la politique régionale qui va modifier en profondeur les données internes et les rapports établis. Avec l'arrivée de la Russie, c'est le début de la stratégie classique de division des peuples qu'elle trouve sur son chemin.¹⁴⁶ L'auteur poursuit en précisant que tout le 19^e siècle sera marqué par une politique de soumission à travers la conquête des différentes principautés du Caucase. En effet :

La Russie y joue à tour de rôle Géorgiens contre Géorgiens, Géorgiens contre Nord-Caucasiens (...) La Russie abolit ainsi toute frontière étatique au sein de la Transcaucasie intégrée à l'Empire russe et redécoupée comme de besoin. La puissance impériale va dès lors se livrer aux premiers essais de déplacement de populations (...) Parallèlement, les gouverneurs russes pratiquent une politique systématique de «cosmopolitisation» des grandes concentrations urbaines, comme Tbilissi de façon à favoriser l'usage du russe et à décourager toute velléité nationaliste.¹⁴⁷

Donc, la Transcaucasie entre dans le 20^e siècle avec une image déséquilibrée. C'est en fait cette configuration géopolitique, l'oeuvre de la Russie, qui a contribué à l'érosion des

¹⁴⁴ THUAL, *op.cit*, pp. 49-50.

¹⁴⁵ BOGDAN, *op.cit*, p. 374.

¹⁴⁶ J. KACHIA, «L'écheveau caucasien», *Politique internationale*, no. 60, (été 1993), pp. 21-22

¹⁴⁷ *Ibid*

tensions ethniques, par conséquent, à la crise géorgo-abkhaze. En ce sens, l'engagement russe dans le conflit de l'Abkhazie devient compréhensible.

G. Gleason ajoute dans Soviet Nationality Policies : Ruling Ethnic Groups in the USSR qu'après l'effondrement de l'empire tsariste et l'avènement de l'U.R.S.S., la formulation des principes de l'ethnie et ceux de la nationalité se fonde sur des termes spatiaux et non de citoyenneté : la politique «nationale» menée par Lénine explique bien la logique des conflits ethniques contemporains, une logique accompagnée de découpage de territoires nationaux. En fait, en U.R.S.S., on a fait tout pour créer des Républiques fédérées hétérogènes : une politique qui a été particulièrement effective en Transcaucasie. Pourquoi? Afin d'éviter tout renforcement des «nationalités titulaires» des républiques. D'où, après l'effondrement de l'U.R.S.S., aucune république était homogène. La politique ethnique ou «nationale» soviétique était centrée sur le «fusionnement de nationalités» en une seule : soviétique. L'auteur remarque que cette politique avait encouragé une division de la population sur la base ethnique. En d'autres termes, les soviétiques étaient divisés en des nationalités d'une part «titulaires» ou «indigènes», d'autre part des nationalités «non-indigènes.» Il va sans dire que les «nationalités titulaires» avaient plus d'avantages que les «non-indigènes» au sein de l'État bureaucratique soviétique.¹⁴⁸

À cela, R. Gachechiladzé dans The New Georgia rajoute que le pouvoir soviétique n'a jamais fourni aux habitants des Républiques fédérées, qui étaient des «États souverains» selon la Constitution soviétique, le statut de citoyenneté, plutôt, celui de «nationalité.» La conséquence de ce manque de citoyenneté, cité par V. Tishkov, est :

The nations are not considered to be the citizens of the State ... but only ethnic Kazakhs, etc. Only the Georgians had recently to make a small concession and to announce officially that «Georgia is the nation-State of the Georgians and the Abkhaze». This concession was dictated by the strong political status of the Abkhaz autonomous area. As far as the other groups are concerned, such as Ossetians, ... they are considered as «non indigenous» population.¹⁴⁹

¹⁴⁸ G. GLEASON, Soviet Nationality Policies : Ruling Ethnic Groups in the USSR, London, H.R. Huttenbach, 1990, pp. 75-95.

¹⁴⁹ V. TISHOV cité par R. GACHECHILADZÉ, The New Georgia, London, UCL Press, 1995, p. 170.

Cette citation démontre une approche particulière aux facteurs internes des tensions ethniques. La crise abkhaze nous fait voir que la concession, réalisée par les Géorgiens, n'a pas mis fin aux tensions ethniques en Géorgie. De plus, V. Tishkov ajoute:

The ground for Georgian-Ossetian and later for Georgian - Abkhaz conflicts was laid by the claims of the leaders of the South Ossetian and Abkhaz autonomous areas to create «nation-States» of their own. This was despite the fact that even more ethnic Ossetians resided outside South Ossetia in other areas of Georgia and in Abkhazia the «indigenous nation» of the Abkhaz amounted to less than a fifth.¹⁵⁰

Avec la fin du «pax soviética» et donc l'effondrement de l'État soviétique, le nationalisme a été récupéré par tous les leaders comme un moyen de légitimation et de la création d'un état-nation. Or, comme le précise P. Karam, le nationalisme se manifeste tout d'abord par une référence à l'Histoire, transformée en un mythe justificateur. La nation trouve sa justification dans son ancienneté et doit chercher à restaurer le passé, indépendamment de tous les changements sociaux, technologiques et autres. La période communiste doit être rayée comme si elle n'avait jamais existé.¹⁵¹ En outre :

Chaque peuple choisit ainsi une période particulière de son Histoire pour se réfugier. Pour les Géorgiens, l'éphémère république indépendante de 1918 à 1921 joua ce rôle. Peu importe que cette période de transition ne soit qu'une période obscure, pleine de troubles et de menaces, vécue dans la peur et l'instabilité. Dans l'esprit des nationalistes, le retour à cette période sanctifiée justifiait toutes les erreurs. E. Chevardnadzé servit de ce mythe en mettant immédiatement en vigueur après son retour la Constitution de 1921, malgré son évidente inadaptation aux problèmes de l'heure. Peu importait : ce n'était pas un choix rationnel de technique constitutionnaliste mais un symbole fort destiné à redonner une légitimité purement géorgienne au régime issu du renversement de Gamsakhourdia.¹⁵²

Cependant, ces leaders demeurent marqués par la mentalité communiste et par l'idéologisation des concepts nationaux. «La difficulté partout ressentie à élaborer des lois sur la citoyenneté qui dépassent l'analogie ethnique-nation, à concevoir un état-nation moderne acceptant la présence d'importantes minorités étrangères communes donnée incontournable, paralyse la définition de stratégies nationales cohérentes»,¹⁵³ précise J. Kachia. C'est bien cela qui s'est produit en Géorgie.

Bref, cette démonstration des caractéristiques politiques essentielles de l'impérialisme tsariste ainsi que soviétique et de leurs répercussions confirme la compréhension de la présence russe dans le déclenchement et le déroulement du conflit

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 171.

¹⁵¹ KARAM et MOURGUES, *op.cit.*, p. 375.

¹⁵² *Ibid.*, p. 376.

¹⁵³ KACHIA, *op. cit.*, p. 28.

Abkhaze. Mais, elle montre aussi que cette politique russe et soviétique a influé, profondément, sur l'existence politique, sociale, économique et culturelle des ex-républiques soviétiques qui, aujourd'hui, nouvellement indépendants n'arrivent point à inculquer les valeurs démocratiques : leur subconscience, malgré eux, est encore «imprimée» par l'héritage de l'administration tsariste et soviétique. D'où la dynamique d'interdépendance inéluctable de ces États avec la Fédération russe. La Russie n'est pas un acteur officiel de cette guerre, certes, pourtant, un des facteurs explicatifs de l'éclatement de cette crise est bel et bien sa politique, pratiquée depuis des siècles dans cette zone stratégique qu'elle vient de perdre, après la désunion soviétique. Le chapitre suivant analysera les variables indépendantes à notre problématique de l'intervention qui constituent, d'ailleurs, les facteurs déterminants de notre hypothèse.

Tableau I. La population de Géorgie en 1979 et 1989

	1979	1989	1979 (%)	1989 (%)
Population	4 993 182	5 400 841	100	100
Géorgiens	3 433 011	3 787 393	68,8	70,1
Arméniens	448 000	437 211	9,0	8,1
Russes	371 608	341 172	7,4	6,3
Azéris	255 678	307 556	5,1	5,7
Ossètes	160 497	164 055	3,2	3,0
Greco	95 105	100 324	1,9	1,8
Abkhazes	85 285	95 853	1,7	1,8

Source : B.G. Hewitt, «Abkhazia : A Problem of Identity and Ownership», Central Asian Survey, vol.12, no 3 (1993), p.269.

Tableau II. La population de l'Abkhazie en 1979 et 1989

	1979	1989	1979 (%)	1989 (%)
Population	486 082	525 061	100	100
Abkhazes	83 097	93 267	17,1	17,8
Géorgiens	213 322	239 872	43,9	45,7
Arméniens	73 350	76 541	15,1	14,6
Russes	79 730	74 913	16,4	14,2
Greco	13 642	14 664	2,8	2,8

Source : B. G. Hewitt, «Abkhazia : A Problem of Identity and Ownership», Central Asian Survey, vol.12, no 3 (1993), p.269.

CHAPITRE 3

INTERVENTION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE DANS LE CONFLIT DE L'ABKHAZIE DE 1992 À 1994

La présentation des origines, des acteurs et de l'évolution du conflit de l'Abkhazie de 1992 à 1994 démontre bien que premièrement, le découpage administratif de type colonial, opéré par l'Empire russe et plus tardivement par l'Union soviétique en formation; ensuite, les manipulations et les déplacements de la population; de même la suppression de toute forme d'identité nationale par conséquent, de l'état-nation au nom de «l'ethnie soviétique» et de la «nation soviétique», bref, cette politique russo-soviétique constituerait incontestablement un des éléments explicatifs de cette crise. Il est évident qu'avec l'évolution historique, un climat antagonique s'est installé entre les deux ethnies en question; cependant, la responsabilité historique de leur voisin du Nord dans la maturation et conséquemment, dans l'explosion de cette animosité ne devrait point être négligée. Pour toutes ces raisons, l'implication russe dans cette crise devient compréhensible.

En dépit de cela, «le comportement de la Russie n'a pas été le résultat d'une politique planifiée : l'évolution des rapports des forces politiques en Russie conjuguée au processus de définition et de redéfinition de la politique étrangère ont résulté dans une bonne part d'improvisation et d'ajustements au gré des événements»,¹⁵⁴ remarque, avec justesse, P. Binette. Nous verrons que son intervention et le maniement de cette crise découlent de l'application des principales caractéristiques de sa politique étrangère qui cadrent la défense de l'intérêt national, de 1991 à 1994, exposées au chapitre I de notre mémoire, à savoir : l'hégémonie et la sécurité (interne et externe)

Ce chapitre est consacré donc à l'étude du comportement de ce tiers acteur qui a réalisé une intervention déterminante et réussie dans la dynamique de la crise, en raison,

¹⁵⁴ BINETTE, *op.cit.*, pp. 844-845.

notamment, de deux facteurs qui sont, justement, nos variables indépendantes : d'une part la volonté de restaurer son hégémonie, d'autre part la défense de sa sécurité, à la fois interne et externe.

3.1. Le comportement des divers acteurs politiques russes dans le conflit abkhaze de 1992 à 1994

La politique interventionniste ne peut s'expliquer uniquement par la sollicitation de l'un ou de l'autre des belligérants; ce sont, comme le souligne le journaliste A. Kasaev des intérêts politiques, militaires et économiques de cette région qui ont stimulé la Russie à prendre part à cette guerre.¹⁵⁵ Quoique la volonté de tous les acteurs politiques russes est la défense de ces intérêts, l'étude de l'attitude de chacun démasque des intentions diverses. Examinons-les.

3.1.1. Le gouvernement

Les auteurs consultés soutiennent l'idée que la réaction première des décideurs russes ou des officiels du gouvernement russe face à la crise a été de gagner du temps. En fait, le Conseil de sécurité russe ne répond à cette guerre que dix jours après son déclenchement, en déclarant la nécessité d'un règlement politique. En même temps, B. Eltsine prend des mesures afin de mieux évaluer la situation : il envoie en Abkhazie, le secrétaire d'État et membre du Conseil de sécurité, G. Burbulis, pour rencontrer les chefs de la région du Caucase. Sur la base des informations obtenues, B. Eltsine, donc en août 1992, émet une déclaration aux dirigeants russes et abkhazes, en affirmant le soutien russe à l'intégrité territoriale géorgienne et en promettant que la Russie prendra toutes les mesures indispensables afin d'empêcher des détachements d'armées de pénétrer en Abkhazie.¹⁵⁶ Il est évident que les premiers mois du conflit ont été caractérisés par une «politique d'hésitations», d'où, la neutralité russe : il s'intéressait, certes, au déroulement du conflit, mais était réticent d'intervenir dans les affaires intérieures de la Géorgie. C'est pourquoi, il a refusé d'une part de fournir son aide aux Géorgiens, d'autre part d'accepter les revendications abkhazes. Ceci a permis au gouvernement de B. Eltsine de projeter une

¹⁵⁵ A. KASAEV, Rossiiskie Vesti, (18 août 1992). Article reproduit dans FBIS-SOV-92-159, (21 août 1992).

¹⁵⁶ ItarTass, (18 août 1992). Reproduit dans FBIS-SOV-92-159, (25 août 1992), pp. 9-10.

image modérée auprès de la communauté internationale et les autres pays de cette région; un gouvernement qui ne s'ingère pas dans la politique intérieure des autres États.

Cette non-intervention ne pourrait pas durer toutefois longtemps. Le 3 septembre 1992, lors de la signature d'un accord de cessez-le-feu entre les Géorgiens et les Abkhazes, à Moscou, la Russie se présente comme un médiateur. Cependant, l'accord n'ayant pas été respecté et les combats s'intensifiant, B. Eltsine décide d'intervenir plus directement afin de défendre la sécurité territoriale ainsi que les citoyens se trouvant dans la zone du conflit. Cette fois, une politique plus concrète sera articulée.¹⁵⁷

Néanmoins, certains officiels du gouvernement russe ont, dès les débuts, manifesté une position plus concrète vis-à-vis du conflit. Par exemple, le député G. Khizha a déclaré que «Northern Caucasus constituted a zone of particular interest for Russia and that therefore Russia could not remain passive». De plus, «Khizha portrays Abkhazia as a source of serious concern for Russia, particularly because of the use of heavy artillery against civilians, rampant looting, the economic stand still, the hardships experienced by a population, including ethnic Russians, caught in a war zone and attacks on the Russian military».¹⁵⁸ Par ailleurs, le ministre des Affaires étrangères, A. Kozyrev, en adoptant un ton plus réaliste, affirme que la Transcaucasie a été une région d'intérêts stratégiques pour la Russie et que celle-ci n'a pas l'intention de l'abandonner; d'ailleurs, elle s'est livrée à de nombreuses batailles pour la conquérir.¹⁵⁹ Les spécialistes affirment que les officiels du gouvernement russe et B. Eltsine ont pratiqué, au départ, une politique relativement ambiguë. Or, avec l'intensification du conflit et le mécontentement graduel des différents segments du monde politique russe, notamment des fractions nationalistes/conservatrices et communistes, le gouvernement commencera à modifier, progressivement, sa position. De son côté, le rôle du Parlement sera à la fois plus concret, mais complexe.

3.1.2 Le Parlement

Plusieurs parlementaires, en se fondant sur une politique non articulée de B. Eltsine vis-à-vis des belligérants, profitent de cette situation pour critiquer la politique eltsinienne.

¹⁵⁷ Itar Tass (4 septembre 1992).

¹⁵⁸ C. DALE, «Turmoil in Abkhazia : Russian Responses», RFL/RL Research Report, vol. 2, no 34 (août 1993), p. 50.

¹⁵⁹ A. KOZYREV, «The Lagging Partnership», Foreign Affairs, vol. 73, no 3 (mai-juin 1994), pp. 59-70.

En fait, comme le souligne, encore une fois, P. Binette dans son article «La crise en Abkhazie»:

Les forces conservatrices et nationalistes russes majoritaires au Parlement russe et bien souvent appuyées par l'opposition centriste ont ouvertement plaidé en faveur de la cause abkhaze. Par exemple, le 25 septembre 1992, estimant que la Géorgie est responsable du non-respect des accords de cessez-le-feu, le Parlement adopte une déclaration dans laquelle il dénonce la politique des leaders géorgiens et demande au gouvernement de cesser les opérations de combat et de retirer leurs troupes de l'Abkhazie et de respecter la convention des droits de l'homme. Il propose la médiation de la Russie et l'envoi d'une force de maintien de la paix.¹⁶⁰

De plus, certains députés ont demandé un soutien plus ferme en faveur de l'Abkhazie, sans pour autant défier la position de B. Eltsine. Par exemple, A. Surkov qui dirigea la première délégation parlementaire en Abkhazie, juge le retrait des troupes géorgiennes comme un prérequis à mettre fin à cette crise. De son côté, R. Abdulatipov, président du Conseil des nationalités du Soviet suprême et leader de la faction centriste de «Souveraineté et Égalité», force les deux belligérants à trouver un compromis. Même s'il n'y a rien de radical dans ces déclarations, elles accordent aux Abkhazes un plus grand pouvoir de négociations, voire de marchandages, qu'ils ne détiennent à ce moment, étant donné les démonstrations d'agression de T. Kitovani et l'absence de soutien concret de la part de B. Eltsine pour l'indépendance abkhaze. Le 26 août, l'Union civique critique, à son tour, le gouvernement pour sa «passivité injustifiée» en déclarant que «Russia should defend minority rights, especially those of Russian-speakers».¹⁶¹ G. Saenko, porte-parole d'un autre bloc parlementaire, intitulé le bloc «d'Unité russe», condamne la politique du gouvernement russe et recommande une implication plus directe car «the occupation of Abkhazia is an act of terrorism and genocide and that the Russian government should put a stop to it».¹⁶²

S. Baburin, fondateur du groupe «Rossiya» et celui de «l'Union des Peuples russes», saisit l'opportunité de la crise abkhaze pour critiquer le gouvernement russe. En août 1992, accompagné des députés de son groupe, il visite la zone de crise et déclare qu'il n'est pas sûr de l'appartenance abkhaze à la Géorgie. Après son retour à Moscou, S. Baburin discréditera

¹⁶⁰ BINETTE, *op.cit.*, p. 845.

¹⁶¹ DALE, *op.cit.*, p. 51.

¹⁶² *Ibid*

B. Eltsine en l'accusant de manipulateur de la crise abkhaze afin d'accentuer son propre pouvoir. Il écrit que B. Eltsine cherche à raviver les flammes du conflit abkhaze, en espérant que celles-ci se propagent à la frontière russe et déstabilisent tout le Nord du Caucase. Cette situation servira de prétexte pour la Russie afin de déclarer l'état d'urgence et d'établir un régime «dictatorial et anti-national» dans cette région. D'ailleurs, S. Baburin critiquera aussi l'armée russe, en argumentant l'implication des hauts gradés dans la crise : il note que le ministre de la Défense, P. Gratchev, avait déjà signé un ordre, fournissant des renforts aux divisions de tanks géorgiens, juste avant que T. Kitovani n'attaque la capitale, Soukhoumi. S. Baburin inscrira la question abkhaze à l'ordre du jour du Soviet suprême. Le 25 septembre aura lieu une mission spéciale sur cette question qui défiera l'approche d'Eltsine. Le Parlement dénonce «the policy of the Georgian leadership and held Georgian State Council troops fully responsible for the military conflict».¹⁶³ Par ailleurs, la résolution ajoute que le gouvernement russe n'a pas réussi à résoudre ce problème; le Soviet suprême doit donc convoquer une session extraordinaire à cet effet.

Ainsi, le conflit en Abkhazie a fourni aux parlementaires l'opportunité de critiquer la politique de B. Eltsine et de renforcer son rôle. Cependant, jusqu'à la fin du mois de décembre, les officiels du gouvernement poursuivront d'une part une politique de neutralité, d'autre part, le Parlement critiquera cette attitude, en préconisant une implication plus directe de la Russie. Il deviendra important de préciser ceci. Les Géorgiens ainsi que beaucoup d'observateurs ont cru que la Russie allait directement les rejoindre pour combattre le «séparatisme» dans l'ensemble du Caucase. E. Chevardnadzé a toujours, même après la guerre, insisté sur les similitudes entre les rébellions abkhaze et tchéchène. Mais, le gouvernement russe et le Parlement adopteront une ligne centriste, c'est-à-dire appuyer, à la fois, les deux ethnies. Pourtant, l'armée aura plutôt tendance à favoriser les Abkhazes.

3.1.3. L'armée

Les militaires n'étaient pas plus unies que le pouvoir politique : ils étaient divisés entre les forces pro-opposition et pro-eltsinienne. De façon générale, les premières étaient du côté des Abkhazes; un appui teinté, néanmoins, d'un arrière-plan politique : celui de ruiner

¹⁶³ Ibid., p. 52.

la crédibilité de B. Eltsine et de restaurer l'autorité russe à l'échelle de l'ancien empire soviétique.

Ils intensifient leur engagement à partir de l'automne 1992. Après les premiers combats d'août, le gouvernement russe envoie une division aéroportée dans le but de protéger les unités de l'armée russe, stationnées en Abkhazie et d'évacuer les citoyens russes s'y trouvant.

Le déploiement des troupes russes donne lieu à une série de provocations : à citer, des bombardements sur des laboratoires militaires russes qui, en retour, forceront B. Eltsine, au début d'octobre 1992, à accorder le droit aux troupes russes, non seulement de se défendre elles-mêmes, mais aussi de défendre tout citoyen et tout bien russe. Au début du mois de novembre, en réponse aux attaques répétées des installations militaires russes, le ministre de la Défense russe, P. Gratchev, annonce que «Russian troops were authorized to shoot to kill» et le 3 novembre, le ministre reconnaît que «Russian troops had implemented the policy immediately».¹⁶⁴ Malgré les accusations géorgiennes selon lesquelles tout d'abord, les Abkhazes auraient profité du soutien direct du ministre de la Défense, ensuite, les généraux russes auraient agi dans cette zone de leur propre initiative, le ministre de la Défense insiste sur la neutralité de ses troupes.¹⁶⁵

En août, après avoir convoqué les représentants géorgiens et abkhazes dans le but de garantir la sécurité des troupes russes en Abkhazie, P. Gratchev reste fidèle, pendant les six premières semaines de la crise, à la politique eltsinienne. Cependant, en réponse à la demande du Conseil d'État géorgien du 3 octobre selon laquelle l'armée russe doit transférer tous les équipements, véhicules, armes et bases sous le contrôle géorgien, il changera de tactique. Par ailleurs, le ministre de la Défense annonce que les troupes russes résisteront à toutes tentatives d'appropriation par la force.¹⁶⁶

Néanmoins, de nombreux officiers défieront la politique de B. Eltsine sous divers angles. A titre d'exemple, le 14 août, le général V. Patrikeev, commandant du district militaire de la Transcaucasie, affirme la neutralité des troupes russes. Dans un discours prononcé à Gudauta, il recommande, pourtant, le renforcement des troupes russes et la

¹⁶⁴ Ibid

¹⁶⁵ Pour une étude plus approfondie de la position de P. Gratchev, voir l'article de S. FOYE, «Gratchev on Army Politics, North Caucasus», RFL/RL Research Report, vol.1, no 45 (mars 1992), pp. 1-6 (Texte obtenu électroniquement par l'Internet - [http:// solar.rtd.utk.edu/friends/news/omri/1992](http://solar.rtd.utk.edu/friends/news/omri/1992)).

¹⁶⁶ Ibid

probabilité d'une réplique armée, en cas d'agression.¹⁶⁷ Ce discours permettra au chef de l'État-major général des forces armées, le général V. Dubynin, de confirmer l'intervention russe lorsque la menace du conflit pourrait déstabiliser la région. Plusieurs articles, publiés dans un quotidien du ministère de la Défense russe *Krasnaya zvezda* remettent aussi en cause l'approche de B. Eltsine, en soulignant que plusieurs membres des forces armées russes sont prêts à s'engager pour défendre, à la fois, la cause abkhaze et les Russes, bloqués dans les zones de combats.¹⁶⁸ Donc, une part du corps des officiers est "pro-abkhaze" et, par voie de conséquence, prête à s'impliquer directement dans le conflit. Pourtant, il existe aussi un ensemble de militaires russes qui sont prêts à défendre la cause géorgienne.

Le Lieutenant général S. Beppaev supporte clairement la cause géorgienne. Après avoir appuyé la neutralité russe, en accord avec l'ordre catégorique du ministre de la Défense russe jusqu'au début du mois d'octobre, il décide, par la suite, d'adopter une ligne dure envers les Abkhazes. Selon lui, «Georgia had observed all aspects of the agreement and had become a victime of political treachery».¹⁶⁹

En définitive, les auteurs consultés remarquent que les premiers mois du conflit ont été marqués par des divisions au sein des trois niveaux d'acteurs : officiellement, ils préconisaient une politique soit de neutralité, soit de défense des citoyens russes de cette région; mais, officieusement, l'intensification de la crise accentuera la division, notamment, au sein des parlementaires et des militaires, ce qui aboutira, avec le temps, à des déclarations ouvertes du soutien en faveur de l'un ou de l'autre des belligérants et qui incitera, par conséquent, le gouvernement russe à s'impliquer plus concrètement.

Le 14 décembre 1992, un hélicoptère russe Mi-6 qui apportait de l'aide humanitaire à la ville assiégée de Tkvaltcheli est abattu par les forces géorgiennes peu après avoir franchi la frontière russo-géorgienne. La plupart des victimes sont des femmes et des enfants. Cette réalité va avoir pour conséquence un changement décisif dans les réponses de ces trois groupes d'acteurs vis-à-vis du conflit et une nouvelle convergence d'attitude des parties pour une définition plus claire de la politique à adopter.

¹⁶⁷ Le district militaire de la Transcaucasie surveillait, suite à l'effondrement de l'URSS, le transfert des armes et équipements soviétiques à la Géorgie.

¹⁶⁸ Cité par DALE, *op.cit*

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 53.

Tout d'abord, le gouvernement russe adopte une position plus ferme et précise. Le 15 décembre, le ministre des Affaires étrangères, A. Kozyrev, qualifie cet acte de barbarie et qui aura une conséquence future sur les relations russo-géorgiennes. En février 1993, il y aura une rencontre entre la Russie et la Géorgie, à Tbilissi; la Russie considère la résolution du conflit abkhaze comme un préalable à toute signature de traités avec la Géorgie. Pendant ce temps, plusieurs articles, publiés dans le quotidien *Rossiiskie Vesti* affirment que la Russie devrait plus s'intéresser à ce conflit parce qu'il existe même des morts d'ethnie russe; par ailleurs, les intérêts de sécurité russes qui ne divergent point de ceux de l'époque soviétique, ne doivent pas être altérés par les changements politiques contemporains. De son côté, B. Eltsine, le 28 février, déclare:

Russia is vitally interested in the cessation of all armed conflicts on the territory of the former USSR. And the world community is increasingly coming to realize that the moment has arrived for authoritative international organizations, including the United Nations, to grant Russia special powers as the guarantor of peace and stability in this region.¹⁷⁰

Cette déclaration de B. Eltsine démontre que la Russie doit jouer un rôle central dans la résolution des conflits sur tout le territoire de l'ex-URSS : elle marque donc le début d'une politique concrète du gouvernement russe vis-à-vis de la guerre géorgo-abkhaze. Après une politique d'hésitations, B. Eltsine insiste, dorénavant, pour une reconnaissance du droit de la Russie à jouer un «rôle de pacificateur» du conflit. Les spécialistes consultés notent que c'est notamment à cause de l'incident de l'hélicoptère que le président russe, soumis aux pressions du Parlement et des militaires, décide de jouer un rôle plus déterminant et agressif dans la région.¹⁷¹

Le Parlement continue à exercer des pressions sur le gouvernement russe, mais il devient graduellement plus silencieux sur la question abkhaze à partir de 1993. Toutefois, le gouvernement doit tenir compte dans cette affaire de l'opinion militaire qui, comme le remarque C. Monier «(...) n'a jamais pardonné au président géorgien Chevardnadzé ce qu'ils appellent 'le bradage du glacis est-européen'».¹⁷² Du côté des militaires, après l'incident de décembre 1992, P. Gratchev prévient les deux parties que les troupes russes allaient dorénavant défendre leurs armes et leurs biens contre toute future attaque géorgienne.

¹⁷⁰ S. CROW, «Russia Seeks Leadership in Regional Peacekeeping», *RFE/RL Research Report*, vol. 2, no 15, (avril 1993), p. 2.

¹⁷¹ CROW, *op.cit.*, pp. 2-5 et E. FULLER, «Russia's Diplomatic Offensive in the Transcaucasia», *RFE/RL Research Report*, vol. 2, no 39 (octobre 1993), pp. 30-33.

¹⁷² MONIER, *op.cit.*, p. 189.

D'ailleurs, il ajoute que toutes les républiques de l'ex-U.R.S.S. doivent garantir la sécurité des troupes russes, installées sur leur territoire. C. Cohas-Bogey dans La politique russe dans le conflit abkhaze remarque que pendant ce temps, des articles publiés dans des quotidiens déplorent l'acte géorgien et, par conséquent, proclament le droit de la Russie de se défendre. C'est dans ce contexte de déclarations que les déroulements militaires deviendront plus intenses. En fait, les forces géorgiennes vont mettre le feu aux poudres en abattant, le 18 janvier 1993, un autre hélicoptère Mi-8 russe. Quelques jours plus tard, la quatrième base d'approvisionnement russe devient victime d'un raid d'une cinquantaine d'hommes armés. Après plusieurs autres attaques, P. Gratchev décide d'envoyer un bombardier russe à Soukhoumi. Cette escalade permet au ministre de la Défense, dans une série de déclarations politiques, de révéler ses véritables opinions sur l'intérêt qu'il attribue à la région en cause.¹⁷³ Il souligne, donc l'importance stratégique particulière que la côte de la mer Noire du Caucase révèle aux yeux de l'armée russe et annonce que la Russie devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que ses troupes demeurent dans cette zone, sous peine de perdre la mer Noire.¹⁷⁴ Nous constatons que l'argument stratégique est fondamental pour les militaires qui veulent le maintien de leurs bases en Géorgie. En outre, P. Gratchev ajoute que l'armée russe est la seule institution compétente de l'ex-U.R.S.S. pour mettre fin aux conflits inter-ethniques. Aussi, la Russie a le droit, voire le devoir, de défendre les communautés russophones en-dehors de la Russie. «Après une visite controversée dans la zone du conflit, Gratchev réitère en soutenant qu'il continue à y avoir des intérêts géopolitiques et stratégiques dans la région, et que celle-ci a encore besoin de la présence des troupes russes. Changement de discours pour l'armée : les termes 'géopolitique' et 'stratégique' se font plus présents».¹⁷⁵

En somme, après l'incident de l'abattement de l'hélicoptère russe, en décembre 1992, une politique d'intervention s'affirme dès 1993; dans les motivations, dans leurs déclarations et dans leurs actes sur le terrain, les acteurs deviennent plus directs.¹⁷⁶ Ainsi, la Russie acquiert, sur la scène internationale, le statut de médiateur dans la résolution du conflit. Lors d'une conférence de presse, A. Kozyrev déclare que la Russie a toujours eu besoin d'une

¹⁷³ COHAS-BOGEY, op.cit., pp.57-58.

¹⁷⁴ FOYE, op.cit., p. 5.

¹⁷⁵ COHAS-BOGEY, op.cit., p. 59.

¹⁷⁶ Ibid., pp. 57-59.

Géorgie stable et démocratique, représentant un pilier de stabilité dans le Caucase du Nord et une protection contre l'extension de l'extrémisme dans la région. L'établissement de l'autonomie de l'Abkhazie représente le moyen le plus évident pour atteindre ce but : la Russie, agissant comme médiateur impartial et comme garant des accords.¹⁷⁷ Une déclaration qui laisse entendre les intentions authentiques russes : jouer un rôle central dans la région.

En septembre 1993, après la déroute des troupes géorgiennes, et la reconquête de l'Abkhazie par les forces rebelles, le gouvernement géorgien consentit, alors, à la demande russe, de s'intégrer à la CÉI et d'approuver le Traité de sécurité collective de Tachkent. À partir de ce moment, plusieurs accords en matière de coopération politique, de sécurité collective, de coopération militaire avec la Russie et de défense des frontières externes vont être signés entre les deux gouvernements. Après la signature d'une entente militaire bilatérale russo-géorgienne, la reconnaissance des bases militaires aux russes en Géorgie est assurée : ce déploiement s'effectue afin de protéger les voies de communication importantes et aider les unités géorgiennes à repousser les offensives lancées par les sympathisants de l'ex-président Z. Gamsakhourdia. E. Chevardnadzé proclame :

After the fall of Abkhazia, I did not really feel like joining the CIS, but it has been my policy to be open towards all sides. The only way this seemed possible was to join the CIS, otherwise, we could not have improved relations with the Russians. We would not be able to exist without Russia. The Georgian economy is disrupted. The only way out is to reestablish our ties with Russia (...)¹⁷⁸

Le changement d'attitude de la Géorgie sera reconnu par le gouvernement russe qui adoptera des sanctions économiques contre l'Abkhazie. Par ailleurs, en octobre 1993, il accusera les Abkhazes de nettoyage ethnique, commis contre les Géorgiens de l'Abkhazie. D'ailleurs, l'ONU, de son côté dénoncera cet acte en adoptant une résolution qui le condamne. Donc, les circonstances feront en sorte que l'envoi d'une force russe de maintien de la paix devient inévitable.¹⁷⁹

En novembre 1993, le marché conclu entre E. Chevardnadzé et B. Eltsine est récompensé par la signature d'un accord, destiné à fournir des armes et équipements à la Géorgie. Cette victoire du gouvernement russe à l'automne 1993, «conjuguée à la fois à

¹⁷⁷ A. KOZYREV, «Russia's Interest in the CIS», *International Affairs*, no 11 (1994), pp. 11-16.

¹⁷⁸ Discours reproduit dans FBIS, Central Asia (22 juillet 1993). Cité par COHAS-BOGEY, *op.cit.* p. 71

¹⁷⁹ *Itar Tass*, (14 octobre 1993), pp. 2-5.

l'attachement de son gouvernement au principe de l'intégrité territoriale et d'autre part, au fait que Eltsine était considéré par Chevardnadzé comme un 'moindre mal', allaient permettre à la Russie de se présenter comme un État 'facilitateur' dans le conflit abkhaze». ¹⁸⁰ Mais aussi la Russie a démontré à la communauté internationale, notamment à l'ONU, que la CÉI pourrait jouer le rôle d'une organisation internationale, capable de participer à ce genre de mission, à travers laquelle la Russie pourrait légitimer ses opérations de maintien de la paix. ¹⁸¹ Comme l'a déjà souligné A. Kozyrev :

(...) les troupes russes organisent des opérations de maintien de la paix uniquement sur le territoire de la CÉI et à la demande des pays concernés. C'est pourquoi, nous n'avons pas besoin de permission internationale. Toutefois nous insistons pour que l'Ouest supporte financièrement le *peacekeeping* russe. L'idée que l'instabilité dans l'ex-URSS est préférable au *peacekeeping* est immorale. ¹⁸²

Incontestablement, cette reconnaissance ne doit pas se limiter uniquement à l'aspect financier : «La collaboration à titre d'observateur de l'ONU et des autres organismes internationaux dont l'OSCE aux opérations de maintien de la paix de la CÉI permettait aussi de ménager les susceptibilités des populations des régions concernées face à la présence des militaires russes», ¹⁸³ confirme P. Binette.

En février 1994, après les visites de P. Gratchev et de B. Eltsine à Tbilissi, la Russie obtient l'accord tant désiré : la légitimation de la présence militaire russe en Géorgie. En mai 1994, les militaires russes concluent un dernier accord dans lequel il est prévu le ' les combattants abkhazes et géorgiens.

À l'été 1994, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 934¹⁸⁴ dans laquelle il approuve qu'une opération de paix de la CÉI puisse s'effectuer, en collaborant avec la mission d'observation des Nations-Unies en Géorgie. Une autre résolution sera adoptée durant cette même période qui affirme qu'effectivement, les opérations de maintien de la paix de cette organisation en Abkhazie respectent les normes onusiennes. En ce sens, nous pouvons avancer que la Fédération russe a réussi à légitimer sa présence militaire dans cette région. Mais une résolution politique au conflit reste toujours à trouver.

¹⁸⁰ BINETTE, *op.cit.*, p. 852.

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 853.

¹⁸² V. SOCOR, «Kozyiev : Russia Needs Money not Mandates for CIS Peacekeeping», *RFL/RL Research Report*, no 227 (décembre 1992). Cité par P. BINETTE, *ibid.*

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ ONU, C.S., S/RES/934. Voir en annexes.

Nous constatons que la Russie a réussi à exercer une pression sur le gouvernement géorgien qui se plie aux exigences des acteurs russes, surtout du gouvernement et des militaires : déjà, en octobre 1993, le journaliste géorgien M. Sturua affirmait qu'avec le rapprochement avec la Russie, la Géorgie «a cessé» d'exister en tant que pays indépendant. Les républiques autonomes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie sont devenues des protectorats de la Russie et E. Chevardnadzé, l'équivalent d'un «consul russe»¹⁸⁵. Un point de vue qui sera partagé par plusieurs formations (ou clans) politiques et militaires, en désaccord avec les décisions du gouvernement géorgien.

En somme, la Fédération de Russie de sa position de neutralité apparente est arrivée à institutionnaliser son rôle, en s'engageant à conforter ses positions : en échange de quelques garanties au règlement du conflit en suspens, elle a pratiquement obtenu de la communauté internationale le mandat de «pacificateur» qu'elle demandait. Toutefois, depuis 1994, plusieurs négociations, sous sa tutelle et celle des Nations-Unies afin de trouver une solution concrète à cette crise, ont mené à aucun résultat. Un constat reste clair : en profitant de cette situation, la Russie est parvenue à rétablir son hégémonie ainsi qu'à défendre sa sécurité.

¹⁸⁵ M. STURUA, *Izvestiya* (28 Octobre 1993). Reprise de *International Herald Tribune*, (30-31 octobre 1993).

3.2. L'hégémonie

Le conflit abkhaze de 1992 à 1994 a démontré que la Russie a effectué un retour triomphant en Transcaucasie, une région, qui, depuis 1990 n'est plus «de facto» sous son contrôle, mais qui constitue dorénavant, l'«étranger proche». En dépit des reculs et des contradictions de la politique étrangère de 1991 à 1994, une dynamique commence à s'afficher, dès mi-1992 : la reconquête de l'ancien Empire soviétique. Ayant toujours existé comme un Empire, la Fédération de Russie ne pourrait, psychologiquement, opter ni pour l'isolationnisme, ni pour une alliance culturelle et/ou économique, à l'occidental. Donc, elle s'est inclinée, d'emblée et naturellement, vers l'instauration d'un hégémonisme, à travers diverses stratégies. Toutefois, une remarque s'avère fondamentale à préciser. Il est certes qu'en se basant sur les principes de la politique étrangère de 1992 à 1994, et sur sa participation dans le conflit en Abkhazie, la Russie a affirmé sa suprématie politique, stratégique et militaire dans l'ancien espace soviétique; or, comme le soulève avec justesse J. Lévesque : «l'objectif ultime de ce que l'on peut bien appeler le rétablissement de l'hégémonie de la Russie dans son ancienne aire de domination, n'apparaît pas encore clairement (...)»¹⁸⁶ L'auteur poursuit en soulignant que «cependant, les objectifs intermédiaires, sans doute plus faciles à définir et à opérationnaliser, sont devenus parfaitement clairs et ont été poursuivis avec constance et de façon cohérente. Ce sont les objectifs militaires et stratégiques qui ont pris la priorité dans la recomposition de l'espace soviétique».¹⁸⁷ En ce sens, elle n'a point rétabli, officiellement, son hégémonie, mais l'analyse des préceptes de sa politique étrangère ainsi que celle de sa politique interventionniste, nous fait voir qu'officieusement, son comportement s'étend vers la restauration de son statut de grande puissance (ou l'hégémonie). Pour mieux démontrer notre affirmation, nous allons diviser cette section en deux parties : premièrement, nous introduirons les principales stratégies, sous forme d'hypothèses, de la Fédération de Russie à partir desquelles, deuxièmement, nous exposerons son objectif politique principal de 1992 à 1994 : chercher à préserver ses impératifs géopolitiques et stratégiques.

¹⁸⁶ J. LÉVESQUE, «Eurasie», in P. BONIFACE (dir.), *L'année stratégique 1995. Les équilibres militaires*, Paris, Institut des relations internationales et stratégiques, 1995, p. 57.

¹⁸⁷ Ibid

3.2.1. Les principales stratégies hypothétiques de l'intervention russe

1) En 1992, A. Kozyrev dans *Komsomolskaïa Pravda* déclarait:

Un de nos objectifs primordiaux est de créer autour de la Russie une ceinture de bon voisinage qui engloberait tous les États démocratiques développés, des États-Unis, dont nous ne sommes séparés que par quelques milles, à nos anciennes républiques fédérées (...) En ce qui concerne ces dernières, la position de la Russie est la suivante : avoir des relations amicales et de bon voisinage; conserver sa part de responsabilité sur tout l'espace qui, historiquement, relevait d'elle; défendre nos intérêts et, avant tout, ceux des populations russes et russophones résidant dans ces États (...) Comment faire? Tout le problème est là. Faut-il le faire par les armes...? Devrons-nous aussi nous battre contre un mouvement de libération nationale et nous épuiser dans une guerre sans fin? (...)¹⁸⁸

L'analyse du conflit de l'Abkhazie prouvera l'influence sur un espace donné ainsi la défense de ses intérêts pourront s'effectuer sans recourir, nécessairement, aux armes, mais plutôt à une diplomatie audacieuse et bien orchestrée.

Le Caucase, on l'a vu, est une région qui diffère de toute autre région, non seulement sur le plan géographique, mais aussi sur le plan géostratégique : lorsqu'on parle du Caucase, en particulier de la Transcaucasie, il faut prendre en considération une donnée fondamentale déjà mentionnée : l'influence russe sur cette zone depuis le 18^e siècle. En effet, Ch. Urjewicz dans «Le Kriegspiel caucasien» écrit que la Géorgie, par exemple, est passée sous protectorat russe dès 1783. Elle n'est pas pour la Russie une «terrae incognitae», elle est plutôt un lieu où la présence russe est ancienne. De plus, l'auteur ajoute que:

La Géorgie a été occupée par la Russie en 1801 à la suite d'une invasion militaire, mais avant tout à la suite de son affaiblissement, dû aux invasions iraniennes, et de ses divisions internes. En Transcaucasie, depuis deux siècles la présence russe s'exerce sur une région stratégiquement importante : l'Empire Ottoman hier, aujourd'hui la Turquie, sont à la frontière de la Transcaucasie et ce n'est pas un hasard si pratiquement toutes les troupes soviétiques et russes qui stationnent aujourd'hui en Géorgie se trouvent sur la frontière avec la Turquie.¹⁸⁹

Donc, la présence russe en Transcaucasie est ancienne et les relations entre les habitants de la Transcaucasie et les Russes ont constamment été complexes et ambivalentes : en fait, d'une part, c'est une Russie alliée et protectrice, d'autre part, c'est une Russie plutôt dominante et impérialiste. Il est vrai que les Transcauciens n'ont pas apprécié la présence russe et ont toujours été méfiants à son égard. Cependant, Ch. Urjewicz continue en notant qu'ils se sont trouvés, la plupart du temps, du côté de la Russie lorsqu'il s'agissait de

¹⁸⁸ A. KOZYREV, *Komsomolskaïa Pravda*, (9 juin 1992). Propos recueillis par O. DMITIREVA, «La guerre et le ministère des Affaires étrangères» in M. MENDRAS, *La Russie : le débat sur l'intérêt national*, *op.cit.*, p. 23.

¹⁸⁹ CH. URJEWICZ, «Le Kriegspiel caucasien», *Relations internationales et stratégiques*, no 13 (printemps 1994), p. 115.

combattre les musulmans du Caucase du Nord qui menaient une résistance active contre les Russes : prenons, à titre d'exemple, les Géorgiens orthodoxes qui considéraient la Russie orthodoxe comme une protectrice naturelle.¹⁹⁰ D'ailleurs, il va de même pour les minorités ethniques, résidant dans les ex-républiques soviétiques, qui ont généralement vu en la personne de Russie ou de l'U.R.S.S. un allié naturel qui garantirait leur survie. De son côté, ce voisin du Nord les a utilisées afin d'éviter une «reproduction des mini-empires» et un développement de «mini-conflits» autour d'elle et garder cette aire géographique sous sa sphère d'influence. Cette tactique, qualifiée par les observateurs de *divide et impera*, date de la diplomatie tsariste ainsi que de la politique étrangère de l'Union soviétique et aujourd'hui, elle fait partie d'une des stratégies de la Fédération de Russie.¹⁹¹

La devise *divide et impera*, c'est-à-dire «diviser et régner» se fonde sur «la jonglerie avec les alliances, l'exploitation et la provocation des divisions. Ceci demeure une stratégie classique des relations internationales particulièrement bien adaptée à un environnement plus ou moins stable où des inimités ancestrales et entremêlées se déchaînent. L'Eurasie post-soviétique est une terre de prédilection pour une telle stratégie».¹⁹² Parallèlement à cela, J.B Parenteau ajoute : «Un document daté de décembre 1992 du ministère des Affaires étrangères aurait révélé la stratégie 'diviser pour influencer' de la Russie au proche étranger qui depuis s'est traduite par les interventions largement médiatisées en Géorgie. La mosaïque ethnique de l'ex-URSS laisse à la Russie tout le loisir de jouer les peuples les uns contre les autres».¹⁹³ Manifestement, dans le conflit en Abkhazie, l'arbitrage russe concorde bien avec cette stratégie. Après la prise de Soukhoumi par les Abkhazes sécessionnistes en octobre 1993 et soutenus par la Russie, cette dernière se voit officiellement confier le rôle de médiateur pour dégager les grandes voies de communication, soumises à des blocus. La Géorgie, exaspérée n'a pas le choix que de se tourner vers Moscou qui, en échange de sa reconnaissance de l'intégrité territoriale géorgienne, obtient la permission de mobiliser, à long terme, ses bases militaires et voit cette république intégrée à la CÉI. En fait, il est évident que sans l'aide des Russes, les Abkhazes n'auraient jamais gagné cette guerre et que

¹⁹⁰ Ibid

¹⁹¹ D. SMITH et al., Atlas des conflits de fin de siècle. Années '90 : les guerres d'identité, les guerres de pauvreté, Paris, Éditions Autrement, 1997, pp. 36-38.

¹⁹² J-B. PARENTEAU, La politique de la Fédération de Russie : ruptures et continuités, Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité (CEPES), Université du Québec à Montréal, Notes de recherches no 3 (avril 1995), p. 44 (Citation modifiée).

¹⁹³ Ibid, p.45.

Moscou, à plusieurs reprises, a entraîné Tbilissi à prendre des décisions contre son consentement.

En ce sens, comme le résume P. Felgengauer, la Transcaucasie, y compris donc la Géorgie font partie des terres que la Russie a contrôlé afin d'imposer sa puissance et son autorité; de cette façon, la Russie se doit de contrôler cette région de manière équitable mais aussi stratégique. Ceci demande pourtant, de mener une politique d'ingérence dans les affaires intérieures de ces républiques Transcaucasiennes : sinon, c'est la Russie qui sera contrôlée par ces dernières.¹⁹⁴

2) Ensuite, la deuxième hypothèse se repose sur la neutralité de la Fédération de Russie dont le but est de prendre toutes les initiatives possibles afin de pacifier les conflits de cette région.¹⁹⁵ Elle concorde avec l'interprétation des événements donnée par les officiels du gouvernement. Par exemple, dans son livre Sur le fil du rasoir – Mémoires, B. Eltsine précise que la Russie ne détient pas des ambitions impérialistes et qu'elle ne voudra pas mener une politique d'ingérence dans les affaires intérieures des républiques souveraines et donc dans celle de la Géorgie dont l'adhésion au sein de la CÉI n'a pas été sous forme de contrainte : l'initiative a été prise par E. Chevardnadzé.¹⁹⁶ Par voie de conséquence, l'implication russe dans cette crise s'explique par le déroulement des événements qui l'ont incités d'intervenir et de devenir «(...) almost by default, the preeminent political-military player in the Transcaucasus».¹⁹⁷ Cette hypothèse pourrait être consolidée car tout d'abord la Russie a été sollicitée, visiblement, par les deux parties pour trouver un règlement à cette guerre. En outre, elle n'a pas refusé les opérations pacificatrices de la communauté internationale comme celles des Nations-Unies : elle ne s'est pas opposée à l'envoi, en juillet 1993, de A. Brunner le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour qu'il participe au processus d'application du cessez-le-feu et qu'il entame, ainsi, les procédures indispensables afin d'envoyer une mission spéciale d'observation. Quelques semaines plus

¹⁹⁴ P. FELGENGAUER, «Entrons-nous dans une guerre au Caucase?», Nezavisimmaïa Gazeta, (novembre 1992). Traduite par M. MENDRAS, *op.cit*, p.36.

¹⁹⁵ A. De TINGUY, «La Russie en Transcaucasie : chef d'orchestre ou médiateur?» in M. DJALILI (éd.), Le Caucase post-soviétique : la transition dans le conflit, Bruxelles, Bruyant, 1995, p. 154 (Coll. Axes savoir).

¹⁹⁶ B. ELTSINE, Sur le fil du rasoir – Mémoires, Paris, Albin Michel, 1994, pp. 196-197. Cité par A. De TINGUY, *ibid*, pp. 154-155.

¹⁹⁷ D.E. MARK, «Eurasia Letter : Russia and the New Transcaucasus», Foreign Policy, no 105 (hiver 1997), p.142.

tard, le Conseil de sécurité, dans la résolution 854, crée la mission d'observation des Nations-Unies en Géorgie (la MONUG). Notons aussi que la Russie n'a point exclu l'aide de la CSCE dans le règlement de cette crise.¹⁹⁸

3) Une autre stratégie hypothétique, soulevée par A. De Tinguy, est celle d'une «Russie incapable d'accepter en tant qu'État la dégradation de la situation à la fois dans les pays du Caucase et en Russie, empêtrée dans un désarroi post-impérial très prononcé, ainsi que de jeux politiques compliqués dans tous ces nouveaux États».¹⁹⁹ En d'autres termes, selon l'auteure le retour en Géorgie n'est pas le résultat d'un simple calcul; il s'agit plutôt de changement de priorité dans l'élaboration de leur politique étrangère. Déçue de la nature de coopération avec le monde occidental; de la perte du statut de deuxième puissance mondiale et mise en présence à des difficultés relationnelles, de plus en plus compliquées, avec les ex-républiques soviétiques, la Russie a été obligée de se tourner vers son étranger proche et, conséquemment, de «s'intéresser» à leurs problème.²⁰⁰ En ce sens, l'auteure, comme plusieurs observateurs, d'ailleurs, écartent l'hypothèse de la neutralité parce que :

Très présents sur le terrain, les Russes ont été mêlés de trop près aux événements pour être restés simples spectateurs. Ils ont par ailleurs trop lourdement insisté sur leurs responsabilités particulières sur le territoire de l'ex-URSS pour qu'on puisse croire à un rôle de médiateur non engagé. Le premier élément qu'il importe de prendre en compte, lorsqu'on analyse les relations de la Russie avec ses voisins est en effet le discours qu'elle tient à ce sujet. Elle nie toute volonté de domination et d'impérialisme (...) Mais les relations avec ces États, telles qu'elle les définit, ne s'apparentent guère à des relations inter-étatiques traditionnelles, basées sur la non-ingérence et le respect de l'autre. Le rôle particulier que, d'après A. Kozyrev, la Russie joue dans l'espace anciennement soviétique, rôle lié «à des circonstances particulières, à cause du poids particulier» qui est le sien correspond à une notion très ambiguë.²⁰¹

Entre 1991 et 1994, la division au niveau de l'élite politique russe dans l'élaboration d'une tactique politique et stratégique à l'égard de la Transcaucasie, tout particulièrement entre les pouvoirs politiques et une branche de l'armée qui voulait être strictement défensive,²⁰² a précipité le gouvernement de E. Chevardnadzé de déclarer, formellement, la

¹⁹⁸ Pour une analyse plus détaillée des médiations extérieures, voir le chapitre de V.Y. GHEBALI, «L'OSCE et l'ONU face aux conflits du Caucase (Haut-Karabagh, Ossétie du Sud et Abkhazie)», in DJALILI (éd.), *op.cit.*, pp. 221-249.

¹⁹⁹ De TINGUY, *op.cit.*, in DJALILI (éd.), *op.cit.*, p. 157 (Citation modifiée).

²⁰⁰ *Ibid.*, pp. 157-158.

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² Sur le positionnement de l'armée en général, voir H. PARIS, «L'armée russe, témoin ou acteur», *Relations internationales et stratégiques*, no 13 (printemps 1994), pp. 76-81 et I. FACON, *op.cit.*, pp. 77-81.

collaboration des militaires russes avec les séparatistes abkhazes.²⁰³ Il est évident que, comme le remarquent S. McFarlane et A. Schnabel, les militaires à l'égard des conflits du proche étranger, dont celui des Géorgiens et des Abkhazes, ont toujours réclamé une politique énergique et sont intervenus aux côtés d'une faction ou une autre des belligérants. La faiblesse du pouvoir central, surtout son contrôle presque absent de l'armée, des chefs militaires ont pris des décisions très significatives. Par exemple, en Abkhazie sous le commandement de P. Gratchev, les troupes russes ont participé aux côtés de la Garde nationale géorgienne aux combats contre les forces séparatistes avant de fournir leur aide à ces dernières. Cependant, comme nous l'avons déjà mentionné, lorsque les Géorgiens retiraient leurs armements de la République d'Abkhazie, les Abkhazes ne procédaient pas à un désarmement. Les observateurs russes n'ont pas rapporté cette violation. Par ailleurs, ils n'ont pas dénoncé la reconsolidation des forces abkhazes dans les zones démilitarisées avant la reprise de la guerre en septembre-octobre 1993.²⁰⁴ Donc, la déclaration des autorités géorgiennes s'avèrent être fondées.

Cette «sympathie» de nombreux responsables militaires pour la cause abkhaze pourraient s'expliquer par,

(...) la haine que certains responsables militaires vouent à Édouard Chevardnadzé, accusé d'avoir, lorsqu'il était ministre des Affaires étrangères de l'URSS, trahi sa patrie et bradé les intérêts nationaux et la puissance soviétiques. Ces attitudes ont eu d'autant plus d'impact qu'elles ont coïncidé avec le «bras de fer» qui a opposé tout au long de 1993 le parlement et le président Eltsine, amenant celui-ci à chercher sans relâche le soutien de l'armée et donc à tenir compte de ses positions.²⁰⁵

À ces désaccords des militaires avec le gouvernement, le Parlement s'est lui aussi montré très sensible au sort des Abkhazes et l'opposition dite de droite a utilisé ce conflit pour demander le rétablissement de l'empire et critiquer la politique de B. Eltsine. Pour toutes ces raisons, la Russie s'est sentie comme empêtrée.²⁰⁶

Quelle que soit la stratégie adoptée par la Fédération de Russie dans le but de mener à bien sa politique interventionniste, il est clair qu'elle détient une position déterminante dans la dynamique ou l'évolution de cette région. Les trois stratégies exposées qui

²⁰³ Voir à ce propos l'article de E. FULLER, «E. Shevardnaze via Dolorosa», *RFL/RL Research Report*, vol. 2, no 43 (octobre 1993), pp. 17-23.

²⁰⁴ S.N. MACFARLANE et A. SCHNABEL, «Russia's Approach to Peacekeeping», *International Journal*, vol. 50, no 2 (printemps 1995), pp. 312-315.

²⁰⁵ De TINGUY, *op.cit.*, p. 159.

²⁰⁶ Terme emprunté à *ibid*

concordent bien avec les événements en Abkhazie sous-tendent un dénominateur en commun : la tendance à conserver ses impératifs géopolitiques et stratégiques dans cette région et donc en Géorgie. Et c'est à travers cette aspiration qu'elle arrivera à imposer son hégémonisme.

3.2.2. Les impératifs géopolitiques et stratégiques russes en Géorgie

Le souci d'exercer un rôle important en Géorgie et ainsi d'assurer ses impératifs géopolitiques et stratégiques relèvent de plusieurs motivations.

En premier lieu, en aidant l'une des parties dans le conflit en Abkhazie, la Russie est automatiquement accusée par l'autre partie de revenir aux pratiques impériales. Mais si elle reste neutre, elle est accusée de trahison. Toutefois, il existe une réalité indéniable : l'importance géopolitique de la Russie, ses ressources humaines et naturelles, sa puissance militaire et économique qui font d'elle la puissance majeure de sa zone géopolitique.²⁰⁷

La Fédération de Russie qui était le cœur de l'empire hérite d'un rôle de premier plan dans l'évolution de l'espace ex-soviétique. Par ailleurs, en raison de sa situation géopolitique, c'est-à-dire une puissance à la fois européenne et asiatique; par ses attributs géographiques et démographiques, par son potentiel économique et sa puissance militaire, la Russie ne doit pas, voire ne peut pas, se désintéresser des pays frontaliers et conséquemment, les décideurs russes voient leur pays comme un élément indispensable au maintien de l'équilibre et de la paix de cette région. En ce sens, les relations avec les États de la CÉI comme la Géorgie, doivent être prépondérantes au sein de cet espace euro-asiatique.

Malgré le discours officiel, proclamant une Russie non-dominante sur les autres États de sa périphérie, l'élite politique russe, néanmoins, n'arrive pas à s'adapter au fait qu'elle s'est livrée à de nombreuses batailles pour implanter sa puissance et son autorité, et qu'aujourd'hui, elle doit négocier, sur un pied d'égalité, avec les dirigeants des autres républiques et non pas dicter leurs directives, comme dans le passé. Nous constatons un malaise psychologique qui ne peut se dissoudre trop rapidement.²⁰⁸ J. Lough écrit dans «Defining Russia's Relations with Neighbouring States» que la Russie doit se définir comme État et reformuler l'idée de l'identité russe. Même B. Eltsine qui continue à dire que la

²⁰⁷ TH. GOLTZ, «Letter from Eurasia : The Hidden Russian Hand», *Foreign Policy*, no 92 (automne 1993), pp.92-93.

²⁰⁸ KANET, *op.cit.*, pp. 14-16.

Russie ne souhaite nullement rétablir son impérialisme, n'arrive pas à différencier les intérêts russes au sein de la Fédération russe et ses intérêts dans les États de l'étranger proche, comme la Géorgie.²⁰⁹ Par exemple, lorsqu'il a déclaré en février 1993 que le temps est venu pour les organisations internationales, dont les Nations-Unies, de fournir à la Russie un mandat spécial en tant que garant de la stabilité et de la paix en Transcaucasie, il est même allé auprès des Nations-Unies et de la CÉI pour une obtention de droit pour la Russie d'intervenir unilatéralement afin de résoudre la crise abkhaze.²¹⁰

Deuxièmement, la Russie ne délaissera point ses intérêts, en particulier stratégiques. Même si la Fédération de Russie hérite la part la plus significative dans l'appareil stratégique de l'Union soviétique, une partie non négligeable se retrouve dans d'autres ex-républiques soviétiques, dont la Géorgie : «la simple lecture d'une carte souligne la fragilisation qu'impliquerait pour une Russie réduite au territoire actuel de l'ex-R.S.F.S.R., la perte d'une part importante des accès aux 'mers chaudes' dont disposait l'Union soviétique».²¹¹ En fait, la Russie ne peut pas abandonner aussi facilement une partie des infrastructures de la mer Noire aux autorités géorgiennes car d'une part cela désorganiserait le système de défense actuel, d'autre part lui entraînerait des transferts longs et coûteux.²¹² En plus, «la Russie attache en particulier une importance considérable à l'exploitation des gisements pétroliers de la mer Caspienne et à la construction des nouveaux oléoducs. Elle insiste pour que le pétrole soit acheminé via son territoire et le port de Novorossiisk sur la mer Noire».²¹³ La Géorgie pourrait constituer un couloir naturel par lequel circuleront pétrole et gaz. D'ailleurs, depuis 1993, des ententes ont été conclues entre la Géorgie et l'Azerbaïdjan afin de construire un passage d'un oléoduc, distancé de 100 km d'Abkhazie et destiné à acheminer le pétrole, via la mer Noire, vers la Turquie et l'Europe. Dans ce contexte, la Russie est obligée d'intervenir dans le but de régulariser les rapports entre les États de la Transcaucasie; sinon, elle mettrait en cause ses propres intérêts stratégiques.²¹⁴

209 J. LOUGH, «Defining Russia's Relations with Neighboring States», RFE/RL Research Report, vol. 2, no 20 (mai 1993), p. 53.

²¹⁰ CROW, op.cit., pp. 27-30.

²¹¹ G.E.R.S.S., «La Russie, héritière de l'URSS?», Relations internationales et stratégiques, no 5 (printemps 1992), p. 172.

²¹² Ibid

²¹³ De TINGUY, op.cit., pp. 166-167.

²¹⁴ RFE/RL Newslines, vol.2, no 211 (novembre 1998), p. 1 (Obtenu par courrier électronique).

Troisièmement, la Fédération de la Russie «(...) has created a situation in which the survival of Georgian State and regime is largely dependent form Russian economy and military protectors»,²¹⁵ confirme E. Fuller dans RFE/RL Caucasus Report. Sans aucun doute la Russie poursuit ses objectifs géopolitiques en Géorgie; or, de son côté, la Géorgie de par sa taille géographique, économique et militaire ne peut pas se comparer à son voisin puissant du Nord et par voie de conséquence, qu'elle le veuille ou non, Moscou restera pour un certain temps son partenaire «obligé». Tout d'abord, sur le plan économique, le conflit abkhaze a eu des répercussions néfastes sur la Géorgie : elle a connu le déclin économique le plus spectaculaire de toutes les républiques de la CÉI. Son PNB s'est écroulé (-80% entre 1990 et 1994) avec des recettes fiscales ne constituant plus que 2% de celui-ci et une inflation atteignant 60% par mois. Le chômage touche officiellement 8% des actifs, niveau très élevé pour la CÉI. Le cours de la monnaie transitoire, le coupon, mis en place en attendant l'introduction de la monnaie nationale, le lari, a connu une chute importante.²¹⁶ La crise abkhaze a mené la Géorgie et son industrie à la paralysie puis à l'effondrement. À ce propos, H. Gicquiau précise :

On ne peut en dire moins pour un secteur qui a vu sa production se réduire de 81,5% entre 1991 et 1994, la plus lourde chute pour l'industrie d'un pays membre de la CÉI. Elle a été encore amputée de 39,7% de sa production dans la seule année 1994, ce qui ne laisse pas d'espoir d'une stabilisation à court terme.²¹⁷

De plus, en Géorgie, comme dans la plupart des nouveaux États issus de l'U.R.S.S., l'énergie est au centre de toutes les décisions et de la crise économique; il ne peut être autrement puisque les importations d'énergie couvrent 70 à 75% de la consommation (80% dans la période soviétique). Elle reçoit de l'électricité de Russie et d'Azerbaïdjan et depuis peu de Turquie; du pétrole et des produits pétroliers d'Azerbaïdjan mais surtout de Russie; du gaz naturel de Turkménistan mais encore de Russie.²¹⁸ Dans ce contexte, la Géorgie ne pourrait être que *naturellement* dépendante d'un *leader naturel* comme la Fédération de Russie. L'incontestable *leadership* économique de la Russie dans la CÉI s'explique par ses ressources naturelles immenses et un développement industriel de haut niveau. En 1990,

²¹⁵ E. FULLER, «Georgia, Abkazia : Step Back From Brink», RFE/RL Caucasus Report, vol. 1, no 43 (décembre 1998), p. 1 (Texte obtenu électroniquement par Internet).

²¹⁶ M. KAHN et H. GICQUIAU «Géorgie», Le courrier des pays de l'Est, no 397-398 (mars-avril 1995), pp. 38-39.

²¹⁷ Ibid., p. 40.

²¹⁸ Ibid., p. 41.

dernière année d'enregistrement des résultats économiques de l'U.R.S.S., il apparaissait que la Russie possédait 90% du pétrole et du gaz, 57% du charbon et des métaux, 88% de l'industrie automobile. En 1993, 63% des exportations russes allaient vers la CÉI; les achats de la Russie à ces États ne représentaient que 41% de ses importations totales. Au total, tous seraient endettés vis-à-vis de la Russie, y compris la Géorgie.²¹⁹ «Il est naturel de supposer qu'à partir du moment où la Russie s'efforce de maintenir les relations économiques à l'intérieur de la CÉI et assure la responsabilité du remboursement de la dette soviétique, elle attend en retour quelques gains géopolitiques»,²²⁰ précisent A. Giroux et H. Gicquiau.

Ensuite, sur le plan militaire, les troupes géorgiennes sont maléquipées, désorganisées et affaiblies par la corruption. De son côté, l'armée russe a connu, certes, un affaiblissement important depuis l'effondrement soviétique, mais, comparativement à l'armée de E. Chevardnadzé, elle reste toujours plus puissante, d'où sa sollicitation dans la crise abkhaze. Comme le note L. Mandeville :

L'Armée est donc faible, mais en position d'arbitre. Voilà qui ne peut qu'augmenter les chances d'une entrée directe des militaires en politique. À trop s'accoutumer à jouer le rôle de premier plan, les hommes en uniforme pourraient être naturellement tentés de faire évoluer la situation au mieux de leurs intérêts corporatistes longtemps négligés.²²¹

Si l'on observe leur action sur le terrain, nous pouvons constater que les militaires ont influencé l'équilibre du conflit de façon déterminante ce qui a permis à Moscou, finalement, de limiter les manoeuvres géopolitiques de Tbilissi et d'obtenir une influence prédominante sur les organes de sécurité géorgiens. D'où,

Russia began slowly to recreate a modest Georgian army from the ground up and, in the process, placed many Russian officers with Georgian ethnic connections into top positions. Similarly, intimate links were reinforced between the two state security (intelligence) establishments. Russia and Georgia also signed the treaty that legalized the presence of Russian troops on Georgian soil and approved an agreement that grants Russian frontier troops lengthy control over Georgia's border with Turkey and along the Black Sea. Moreover, Georgia's overall foreign policy orientation was coordinated at periodic CIS summits.²²²

En ce sens, l'envoi d'une force de maintien de la paix et surtout sa reconnaissance internationale faisaient partie d'une stratégie plus globale d'affirmation du rôle de la Russie dans sa zone traditionnelle d'influence, à travers la CÉI que l'ensemble de l'élite politique

²¹⁹ A. GIROUX et H. GICQUIAU, «La CÉI : intégration et désintégration», in *ibid*, p. 125.

²²⁰ *Ibid*

²²¹ L. MANDEVILLE, «Armée russe: menace ou recours ?», *Politique internationale*, no 67 (printemps 1995), p. 54.

²²² MARK, *op.cit*, pp. 151-152.

russe consent à la transformer en un organisme d'intégration pluridimensionnelle. D'ailleurs, depuis 1994, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les États membres de cette organisation sous la tutelle de Russie dans le but de renforcer encore davantage cet objectif.²²³ D'une manière générale, c'est une tournure normale en raison d'une grave asymétrie de pouvoir dès sa mise en place. Conformément à cela :

La Fédération russe faisant apparaître les autres États comme des nains, étant donné la supériorité de ses ressources et de sa puissance économique et militaire. Selon les théories réalistes sur la coopération, cette asymétrie n'aurait dû faire obstacle à la coopération, mais plutôt la faciliter. La puissance hégémonique a le pouvoir d'imposer des mécanismes de coopération qui servent l'ordre public et créent un environnement stable qui favorise les relations mutuelles bénéfiques.²²⁴

Bref, cette citation d'un journaliste russe, à savoir : «The Georgian parliament is well aware of the political failure; the country's economy will be revived through Russian money, Russia will set up the Georgian Armed Forces and Moscow specialists will settle the sovereign State's internal problems. Not for nothing does the old proverb run : whoever controls Tbilisi controls the Caucasus,²²⁵ résume bien cette motivation du retour russe en Géorgie.

Finalement, la question de la protection des citoyens russes dans cette région instable fait aussi partie de ses impératifs géopolitiques ainsi que stratégiques.

Pendant la période tsariste et plus tard soviétique, les Russes occupaient une position distincte de supériorité dans toute cette région. Avec l'écroulement de l'U.R.S.S, près de 25 millions de Russes, résidant hors des limites formelles de l'ancienne République soviétique de Russie, se sont transformés en la plus grande diaspora de l'Europe et de l'Asie. Conséquemment, comme le précisent J. Chinn et R. Kaiser dans Russians as the New Minority : Ethnicity and Nationalism in the Soviet Successor States : «The Russians and their changing status in the FSU have become the latest and potentially most explosive national problem».²²⁶ En ce sens, cette présence des communautés russes dans les pays de la CÉI, y compris donc en Géorgie, constitue, jusqu'à nos jours, un obstacle sérieux au

²²³ Voir sur ce sujet les articles russes de Izvestiya et Rossiiskii Vesti reproduits, respectivement, dans FBIS-SOV-95-181, (19 septembre 1995), pp. 1-3; FBIS-SOV-95-188, (28 septembre 1995), pp. 19-22; FBIS-SOV-96-015, (23 janvier 1996), pp. 1-4.

²²⁴ S-N. McFARLANE, op.cit., p.790.

²²⁵ S. CHERNYKH, «Moscow-Tbilisi : Friendship Demands Sacrifices», Komsomolskaya Pravda, (5 février 1994). Article reproduit dans FBIS-SOV-94-026, (8 février 1994), pp. 6-7.

²²⁶ J. CHINN et R. KAISER, Russians as the New Minority : Ethnicity and Nationalism in the Soviet Successor States, Oxford, Westview Press, 1996, p.3.

processus de l'édification de l'«état-nation» ainsi que de l'affirmation de leurs intérêts dans cette zone.

Cette diaspora est considérée aujourd'hui comme la «victime de l'Empire» en raison de son destin qui a croisé avec celui d'un pays plurinational, en pleine désintégration. La possibilité de ces populations de demeurer ou non dans leur foyer actuel, d'y constituer un groupe ethnique intégré ou une minorité isolée dépendra surtout des décisions prises pas les acteurs principaux : la Russie et les dirigeants des ex-républiques soviétiques. De plus, l'attitude que ces États adopteront à leur égard représentera un indicateur fiable de leurs orientations ainsi que de leurs objectifs politiques.²²⁷

L'étude du conflit abkaze nous a montré que depuis des décennies, la relation de la Géorgie, le «mini-empire» avec ses autres entités ethniques, était fondée sur une entente relative de bonne intelligence qui, après la fin du communisme, s'est converti en une animosité ouverte et sanglante entre ces deux groupes, notamment avec les Abkhazes. Or, avec la minorité russe (6,3%) qui incarne pourtant la politique d'oppression et de soumission, les Géorgiens n'ont jamais détenu un comportement d'hostilité aussi marquée. Il va de même en Abkhazie où elle constitue 14,2% de la population abkhaze. Un des facteurs explicatifs pourrait être le nombre relativement peu nombreux, comparativement aux autres États de la CÉI (à titre d'exemple, l'Ukraine) des Russes, en Transcaucasie, en général. Par ailleurs, comme le fait remarquer O. Vasilieva:

Il convient de signaler que les Russes connaissent généralement assez bien les langues et les usages de ces régions et qu'ils y ont moins de problèmes quotidiens que leurs compatriotes fixés ailleurs. Cette absence de «prétentions impériales»de leur part s'explique avant tout par le fait que la Transcaucasie étant un creuset des traditions européennes et asiatiques, elle est psychologiquement proche d'euroasiatiques comme les Russes. En Géorgie, l'absence de grief linguistique est liée au fait que le géorgien a toujours été, comme le russe, langue d'État.²²⁸

Néanmoins, la communauté russe ne restera pas indifférente à la situation géorgienne d'entre 1992 et 1994 ni, évidemment, la Fédération de Russie dont la protection de cette dernière sera une des priorités de sa politique étrangère et aussi une des raisons de son intervention dans la crise.

²²⁷ C. MESSINA, «Des Russes sans patrie : les otages de l'empire», *Réfugiés*, no 98 (1994), p. 1 (www.unhcr.ch/french/fwelcome.htm).

²²⁸ O. VASILIEVA, «Une nouvelle nation», in CH. URJEWICZ, *L'«URSS» des indépendances*, Paris, La documentation française, 1991, p. 38 (Coll. Problèmes politiques et sociaux, no 670).

L'effondrement de l'Union soviétique a inquiété ces migrants : soudainement, ils se sont trouvés en terre étrangère. Quelle était leur vraie patrie? L'U.R.S.S., certainement. Les Russes n'arrivent pas à accepter aussi rapidement la disparition de celle-ci. Cette attitude n'est point surprenante compte tenu du profond trouble dans laquelle ces événements ont jeté les populations locales elles-mêmes. Tout d'abord, la première conséquence directe de la minorité russe, vivant en Géorgie, a été la perte graduelle de leur statut privilégié au sein de la société locale. En fait, après s'être habitués à un certain confort social, ils se retrouvent aujourd'hui dans un état d'apathie politique; ils rejettent tout simplement la nouvelle réalité où n'arrivent pas à s'y intégrer.²²⁹

Les Russes au début de la crise soit en août 1992 se sentaient isolés. Moscou n'avait pas les moyens de les protéger, comme elle le faisait à l'époque soviétique. Voire même, les intérêts et les priorités de la Fédération de Russie ne semblaient pas toujours coïncider avec ceux de sa minorité. La solitude croissante des Russes est passée par plusieurs étapes. Au lendemain du coup d'État manqué, la Russie s'est détournée des luttes politiques qui secouaient les républiques indépendantes, donnant ainsi l'impression d'abandonner les populations russes locales à leur sort. À cette époque, on estimait généralement dans les cercles démocratiques moscovites qui avaient soutenu avec enthousiasme les mouvements indépendantistes dans les républiques que la plupart des Russes qui vivaient là étaient des communistes purs et durs ne méritant pas le soutien de Moscou.²³⁰ Comme on le sait, à partir de fin 1992, la question des minorités russes a commencé à jouer un rôle croissant sur la scène politique nationale et internationale de la Fédération de Russie. Depuis lors, la question des minorités russes a été débattue à l'arène politique. D'une part les mouvements nationalistes ont manipulé le débat politique, reprochant au régime démocratique de Moscou sa complaisance envers les républiques. En fait, les nationalistes exploitaient toujours cette question pour forcer la Russie à intervenir dans les affaires intérieures de leurs voisins d'étranger proche, y compris donc en Géorgie. D'autre part, les démocrates russes se sont sentis trahis par le gouvernement géorgien qui, au début du conflit, refusait toute forme de

²²⁹ MESSINA, *op.cit.*, p. 2.

²³⁰ *Ibid.*, p. 3.

collaboration avec la Russie. Début 1993, les positions des officiels du gouvernement et du Parlement russe sur les questions de politique étrangère ont commencé à se rapprocher. C'est à ce moment-là que le ministre de la Défense, P. Gratchev, est arrivé sur le devant de la scène en exigeant une plus grande confrontation d'idées.²³¹

Malgré que E. Chevardnadzé n'a point tenu une position discriminatoire vis-à-vis des minorités russes de Géorgie et d'Abkhazie, l'instabilité politique du pays, la politique nationaliste de Z. Gamsakhourdia ainsi que les tensions du gouvernement géorgien avec la Russie ont incité la minorité russe à se sentir, psychologiquement, de moins en moins en sécurité et plus incertaine de son avenir et conséquemment, à quitter. De plus, le président abkhaze V. Ardzinba, à plusieurs reprises, soulignera la nécessité de protéger la communauté russe qui pourra être prise pour cible.²³²

En pratique, le gouvernement de B. Eltsine de 1992 à 1994, confronté à une situation sociale et économique difficile, dissuade les Russes de revenir au pays. Car, il est évident l'arrivée des milliers de personnes, des réfugiés,²³³ causera un redoublement des problèmes socio-économiques déjà existants en Russie et qui pourraient amener à des conséquences dramatiques. Malgré cela, en se basant sur l'article 4 du Plan stratégique de la Russie concernant ses relations avec les États de la CÉI sur la coopération humanitaire et droits de l'homme,²³⁴ le gouvernement de B. Eltsine interviendra.

Quoique cette intervention est fondée sur l'objectif de protéger et de garantir la sécurité de la communauté russe et des militaires, installés le long de la frontière de la Géorgie et de l'Abkhazie, elle cache certaines préoccupations. La première concerne le désir d'obtenir une sécurité solide des civils et des forces russes en présence. Ce souhait ne découle pas purement des considérations humanitaires : le gouvernement russe est confronté à une situation sociale et économique difficile et conséquemment, il ne peut pas absorber

²³¹ Ibid, pp. 3-4.

²³² Itar Tass, (24 septembre 1992). Cité par E. FULLER, «Russian Parliament to Discuss Fighting in Abkhazia», RFE/RL Research Report, vol. 1, no 185 (septembre 1992). Retrouvé dans BINETTE, op.cit, p. 845.

²³³ Selon la législation de la Fédération de Russie, un «réfugié» est une personne qui ne détient pas la citoyenneté russe; or un émigrant «forcé» ou «involontaire» est celui qui, d'après la loi de la citoyenneté de 1992, est citoyen de la Fédération de Russie. Voir à ce propos Rossiiskie Vesti, (30 mars 1993).

²³⁴ Conformément à l'article 4, alinéa 15 : (...) En cas de violation des droits des Russes dans les États de la CÉI, utiliser la coopération financière, économique, militaire et politique comme moyen de pression (...)

l'arrivée de quelques milliers de réfugiés russes, voire de militaires.²³⁵ La deuxième préoccupation s'appuie sur la violation des droits des Russes, des russophones ainsi que des militaires dans le domaine de la sécurité, en général : «the right to remain unmolested in the territory of the former Union was a key emotional issue for those Russians who questioned whether the collapse of the USSR was necessary avoidable or reversible»,²³⁶ explique W. Russell. Enfin, la dernière consiste en un retrait «forcé ou imprévu» des troupes russes qui pourrait réduire la capacité de la Russie d'intervenir dans cette zone qui lui est stratégiquement importante.²³⁷

La guerre géorgo-abkhaze a fait en sorte qu'une partie de la communauté russe a été contrainte de quitter et la Géorgie, et l'Abkhazie. Pourtant, il reste encore un certain pourcentage de la population russe qui ne désire ou qui ne peut pas quitter cette région aussi facilement. Si l'on veut ménager les intérêts bien compris des communautés russes, ceux qui veulent émigrer doivent être autorisés et aidés à le faire. Parallèlement, ceux qui désirent rester sur place doivent être encouragés et soutenus dans leur intégration. Le succès de cette entreprise nécessitera un changement d'attitudes et de politiques tant de la part de la Russie que des républiques.²³⁸

En somme, l'analyse de cette section nous a permis de constater qu'à travers les diverses hypothèses stratégiques exposées qui visent à une volonté de protéger, avant tout, ses impératifs géopolitiques, stratégiques et humanitaires la Russie, ce leader, a réussi à restaurer, *naturellement*, son hégémonisme ou son statut de grande puissance. Ceci lui facilitera, de même, d'assurer sa sécurité interne et externe.

3.3. La défense de la sécurité interne et externe de la Fédération de Russie

Le concept de *sécurité* dans son ensemble constitue la deuxième majeure composante de la nouvelle politique étrangère de la Fédération de Russie de 1991 à 1994

²³⁵ Selon le Service Fédéral russe des migrations, on retrouvait déjà, en fin 1992, 470 000 réfugiés en Russie, provenant de la Transcaucasie. Voir RIA Novosti, (28 novembre 1992). Repris par W. RUSSELL, «Russian Relations with the 'Near Abroad'» in P. SHEARMAN (éd.), Russian Foreign Policy Since 1990, Oxford, Westview Press, 1995, p. 58 et p. 68.

²³⁶ Ibid, p. 58.

²³⁷ Ibid

²³⁸ MESSINA, op.cit, p. 5.

(chapitre 1). En fait, on l'a vu, en dépit d'importantes divergences entre les divers segments de l'élite politique russe en général, il existe un large consensus sur la défense des intérêts de la sécurité, à la fois interne et externe. Donc, la seconde variable explicative de sa politique interventionniste dans la crise abkhaze s'appuie sur ce facteur.

En octobre 1993, A. Kozyrev déclare que l'Abkhazie fait partie de la «zone d'intérêts vitaux» de la Russie :

Si la Russie perd ses positions dans cette région, d'autres positions pourront la remplacer et cela mènera inévitablement à la déstabilisation du Caucase du Nord. Si nous tolérons aujourd'hui le démembrement de la Géorgie, demain la Russie sera confrontée à la même menace (...) Si la Russie ne mène pas des opérations de maintien de la paix, un vide se créera que des terroristes pourront remplir.²³⁹

Le souci de défendre ses impératifs de sécurité est fondé sur deux éléments : la protection de l'intégrité territoriale (niveau interne) et celle des frontières d'une part géorgo-russe, d'autre part géorgo-abkhaze (niveau externe). Plusieurs facteurs expliquent ce comportement politique de la Russie.

Premièrement, comme dans le cas des impératifs géopolitiques et stratégiques, les responsables politiques, notamment B. Eltsine et A. Kozyrev, croient que la Russie doit jouer, au sein de la CÉI, un rôle essentiel, surtout dans le domaine de la sécurité régionale et de défense conjointe des frontières. Une philosophie explicative de l'intervention russe dans le conflit abkhaze. Cependant, il existe une autre idée justificative, sous-tendant cette implication : la fundamentalité du partenariat avec le monde occidental. Autrement dit, on l'a vu au chapitre 1, jusqu'à fin 1991 «(...) le partenariat avec le monde occidental ou l'entrée de la Russie dans le monde 'civilisé' exige de sa part un comportement 'civilisé' envers le proche outre-frontière».²⁴⁰ En d'autres termes, la Russie ne doit pas imposer ses conditions aux États de sa périphérie immédiate. Néanmoins, lorsqu'on observe son attitude dans le conflit abkhaze, surtout celle des militaires qui supportaient les Abkhazes, c'est une intervention qui peut être qualifiée d'impérialisme. En fait, la Russie ne pourrait changer ses visées colonialistes, vieilles de deux siècles, même si aux yeux des Occidentaux, elle veut paraître la garante de la paix. Alors,

Si le chaos se répand le long de ses frontières, elle entend réagir directement et avec plus d'autorité (...) Le raisonnement parmi les élites politiques russes, y compris Eltsine et Kozyrev : puisque la négociation s'est avérée inefficace dans la plupart des conflits armés en cours, il faut

²³⁹ *Izvestia*, (8 octobre 1993). Cité par A. De TINGUY, *op.cit.*, p.164.

²⁴⁰ BINETTE et LÉVESQUE, *op.cit.*, p. 85.

arrêter le carnage dans ces régions qu'on ne peut tout simplement pas considérer comme des «terres étrangères», même si cela implique des troupes russes.²⁴¹

Ainsi, elle cherche à avoir une «zone-tampon à ses frontières, ce qui lui évite d'avoir à créer aux limites de son territoire des frontières, qui n'ont pour la plupart jamais été qu'administratives et qu'il serait très onéreux de créer».²⁴²

Conséquemment, la Russie entend rester militairement présente dans la région. Elle renoue avec la doctrine militaire tsariste et soviétique, en adoptant le 2 novembre 1993, une nouvelle doctrine militaire russe. Cette dernière, comme l'écrit J. Lévesque :

(...) allait révéler de façon éloquent à quel point les militaires avaient contribué à définir et à structurer la politique extérieure de la Russie (...). L'adoption de la doctrine militaire ne constituait cependant pas à cet égard un tournant décisif et son contenu ne fut pas vraiment une révélation. À travers les déclarations de Gratchev et d'autres dirigeants militaires, on connaissait déjà les vues dominantes sur ces questions dans la direction des forces armées. Ces vues étaient très proches de celles du courant centriste dans les milieux politiques. Eltsine et, dans une certaine mesure Kozyrev n'avaient cessé de se rapprocher de ces vues depuis le début de 1993 (...). Il est néanmoins révélateur que ce soit dans la doctrine militaire qu'aient été codifiés les principaux éléments du consensus relatif qui s'est établi sur ces questions.²⁴³

Dans le chapitre consacré aux menaces à la sécurité intérieure et extérieure de la Fédération de Russie, nous constatons que d'une part tout l'ancien espace soviétique relève de la Russie, d'où son droit implicite d'intervenir dans les affaires intérieures des autres États, si cela s'avère nécessaire. D'autre part, l'intérêt national de la Fédération de Russie, voire l'intérêt général des États de la CÉI exigent que la sécurité sur les frontières de cette aire géographique soit assurée par tous les membres. De même, on affirme, dans la doctrine, la volonté d'accorder une base juridique contractuelle à la présence des gardes-frontières russes, stationnées dans plusieurs ex-républiques soviétiques. Donc, en se fondant sur ce principe, la Russie intervient dans la crise en Abkhazie afin de la régler, ce qui oblige la Géorgie, en contre-partie, de bénéficier de la présence des bases militaires russes, installées de part et d'autre de la frontière géorgo-abkhaze, officiellement vouée à une «mission de paix» et civile russe, mais avant tout, présente dans le but d'assurer sa sécurité externe.²⁴⁴

Deuxièmement, comme le relève D.W. Blum, la proximité entre la Transcaucasie et les républiques russes du Caucase du Nord, deux parties d'une même région qui ont

²⁴¹ KANET, *op. cit.*, p. 18.

²⁴² De TINGUY, *op. cit.*, p. 165.

²⁴³ LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 57.

²⁴⁴ D-L CLARKE, «Russia's Military Presence in the 'Near Abroad'», *Transition*, (octobre 1995), pp. 8-9.

historiquement été liées, ne pourrait que créer un climat d'instabilité à l'intérieur même du territoire russe et qui pourrait menacer son intégrité territoriale : la Russie n'a pas le choix que d'agir afin d'éviter qu'un tel phénomène se survienne.²⁴⁵ C'est pour cette raison que la Russie a envoyé une force de maintien de la paix. En recourant à cette tactique, le gouvernement russe a voulu éviter un massacre des populations abkhazes. «La menace d'un renforcement de la solidarité des peuples de la montagne du Caucase et même des solidarités entre les peuples turcophones ou musulmans de la région, faisaient craindre à la Russie une flambée de violence dans le Caucase et sur son propre territoire advenant un tel massacre»,²⁴⁶ souligne P. Binette. D'où l'envoi d'une force de maintien de la paix qui permettait de réduire considérablement les risques à ce niveau tout en respectant le principe de l'intangibilité des frontières.²⁴⁷ Ceci est un facteur important à prendre en considération. Depuis la fin du 18^e siècle, rappelons-le, le Caucase du Nord a été pratiquement sans interruption en guerre contre la Russie pour tenter de préserver son indépendance. L'effondrement de l'U.R.S.S. n'a point mis à cette méfiance à l'égard du pouvoir central. Maintenir son influence en Transcaucasie permet à Moscou de limiter le danger que les républiques rebelles du Caucase du Nord représentent pour son pouvoir et notamment pour la cohésion de la Fédération de Russie.²⁴⁸

En dépit du fait que la Russie peut compter aujourd'hui sur l'interdépendance de ses régions et sur les réseaux vitaux d'échanges économiques, il est certain que «the domestic disintegration affects foreign policy calculations (...) Disintegration tendencies lead to statist (or harder-line) responses, which lead to foreign policy assertiveness in order to defend Russian interests and to insulate Russia from regional perturbations».²⁴⁹ De son côté, l'auteur A. Salmine souligne que cette situation peut mener à une instabilité durable, capable d'entraîner de conflits sérieux, et d'une prise de distances par rapport au centre russe que l'exode ininterrompu des Russes ne pourrait que renforcer. L'«ensemble montagnard» forme

²⁴⁵ D-W. BLUM, Russia's Future. Consolidation or Disintegration?, Boulder, Westview Press, 1994, pp. 153-154.

²⁴⁶ BINETTE, op.cit., p. 853.

²⁴⁷ Ibid

²⁴⁸ De TINGUY, op.cit., p. 164.

²⁴⁹ BLUM, op.cit., p.153. Cité par PARENTEAU, op.cit., p.27.

un phénomène complexe qui permet, dans une certaine mesure, de faire valoir et de défendre une communauté d'intérêts auprès de la Russie et de la Géorgie.²⁵⁰ Le président de cette Confédération, M. Shanibov, a déjà déclaré que:

(...) the peoples of the North Caucasus republics are very well aware that they are too small to defend themselves. Their only chance for survival in the long run, therefore, is to help and defend each other. Abkhazia is an important test case for this principle. If Abkhazians, with the help of volunteers from the North Caucasus region, can show that an attack on such a people cannot take place without serious resistance, this will discourage future attacks on any of the North Caucasus peoples.²⁵¹

Dans une telle circonstance, la sécurité de la Russie, à la fois interne et externe, ne sera que menacée. Cet enjeu de l'indépendance abkhaze est susceptible de provoquer une série de revendications du droit à l'autodétermination de d'autres minorités ethniques de la Fédération de Russie qui pourrait, éventuellement, constituer un facteur de déstabilisation territoriale majeure de son Sud : «Moscow recognized it had little to gain from instability on its periphery and much to lose»,²⁵² spécifie M. Bowker dans Russian Foreign Policy and the End of the Cold War. Et effectivement, la guerre de Tchétchénie par exemple, éclatée en 1994, confirmera cette hypothèse d'inquiétude. Selon E. Chevardnadzé, la crise tchétchène n'est que le résultat de la politique de 'double soutien', pratiquée par la Russie dans la crise en Abkhazie. En d'autres termes:

(...) the Chechnya crisis came about a consequence of Russia's 'double standards' by its promotion of separatism in Moldova, Georgia, Azerbaidzhan and Ukraine as a means to transform these countries into satellites of Russia. In Georgia, for example, Russian Cossacks fought alongside Chechens with Russian weapons against Georgian authorities that led to the *de facto* loss of Abkhazia. In Chechnya the Abkhaz repaid their Chechen brethren by fighting against the Russians.²⁵³

En outre, E. Chevardnadzé affirmera que «Today separatism appears in Abkhazia and Chechnya, tomorrow it might spread to other territories, countries and even continents. That's why a policy of 'double standards' is not acceptable. In the words of Shevardnadze, *the tragedy of Chechnya originated in Abkhazia*».²⁵⁴ C'est pour cette raison que le président géorgien a sommé la Fédération de Russie d'extirper le séparatisme, tout en respectant les

²⁵⁰ A. SALMINE, «Vers une désintégration de la Russie?», in CH. URJEWICZ, Les Russes à la recherche d'une identité nationale, Paris, La documentation française, 1993, p. 39 (Coll. Problèmes politiques et sociaux, no 700).

²⁵¹ M. SHANIBOV cité par Lord ENNALS, *op.cit.*, p. 341.

²⁵² M. BOWKER, Russian Foreign Policy and the End of the Cold War, Aldershot, Dartmouth Publishing Company Ltd., 1997, p. 186.

²⁵³ E. CHEVARDNADZÉ cité par T. KUZIO, «The Chechnya Crisis and the 'Near Abroad'», Central Asian Survey, vol.14, no 4 (1995), p. 554.

²⁵⁴ Reuters, (19 janvier 1995). Traduit et cité par T. KUZIO, *ibid.*, p. 569.

droits de l'homme; dans le cas contraire, si elle (la Russie) accepte la séparation de Tchétchénie, elle se désintégrera en tant qu'État.²⁵⁵ Même si ces craintes sont exposées avec justesse par E. Chevardnadzé, elles démasquent aussi celles de B. Eltsine et qui expliquent, conséquemment, sa décision de mener une politique interventionniste à la fois en Abkhazie et en Tchétchénie. D'ailleurs en 1994, A. Kozyrev se réfère déjà aux conséquences dangereuses du nationalisme abkhaze pour la Russie; une telle situation nécessite «(...) to pursue the course of neutralizing threats to the security of Russia and opposing religious extremism and aggressive nationalism».²⁵⁶ Toutefois, pour certains observateurs cette attitude des décideurs russes qui se veut la défense, à tout prix, de la sécurité du pays, est exagérée.

Tout d'abord, selon encore l'auteur A. Salmine, la CPMC ne peut pas constituer un danger immédiat pour la sécurité interne et externe de la Fédération russe parce qu'elle «(...) se heurte à des contradictions sérieuses d'ordre historique, économique et religieux et, si elle est en principe capable de pousser certains à «lâcher» la Russie, elle n'est guère en mesure, en revanche, d'élaborer une stratégie commune de confrontation».²⁵⁷ Dans un deuxième temps, il est clair que toute forme de «sécession» peut nuire à l'intégrité territoriale de la Russie car la situation géopolitique (interne et externe) des différents territoires est déterminante pour sa sécurité en général; or, il faut rédiger :

(...) un ensemble de critères d'autodétermination qui non seulement s'appuient sur le droit international, mais encore bénéficient du soutien de l'opinion publique. Toute «sécession» doit être un processus bilatéral où les intérêts de toutes les parties doivent être pris en compte. Peu importe que l'une de celles-ci s'appuie sur les résultats sans équivoque d'un référendum : une consultation référendaire n'a de valeur qu'indicative et non impérative. Il faut proclamer sans ambages que le séparatisme des régions spécifiquement russes n'a ni fondement juridique, ni avenir. La question de l'autodétermination que le droit international réserve aux territoires nationalement distincts, ne se pose donc pas.²⁵⁸

En outre, l'auteur ajoute, avec justesse, que les analogies avec le Liban que plusieurs observateurs ont faites ne sont point pertinentes en ce qui concerne cette région. La «libanisation» est en réalité une lutte aspirant à fixer, respectivement, l'influence des différentes communautés dans la Constitution et dans l'État, mais les principales parties au conflit ne contestent ni les fondements de l'État, ni le droit à l'existence des

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 570

²⁵⁶ A. KOZYREV, «The Guideline is Russia's Interest : The New Tasks of Russian Foreign Policy», *Rossiiskie Vesti*, (9 février 1994). Article reproduit dans FBIS-SOV-94-028, (10 février 1994), pp. 3-4.

²⁵⁷ SALMINE, *op.cit.*, p. 40.

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 44.

communautés.²⁵⁹ Or, en Transcaucasie et au Caucase, «chacun se bat pour soi dans des conditions spécifiques; les alliances sont provisoires, partielles et conditionnelles; elles sont dirigées contre Moscou ou Tbilissi, ou bien visent à surmonter l'instabilité régionale. Avant de devenir un second Liban, ils devront d'abord s'unifier, ce qui est peu vraisemblable».²⁶⁰

À cela, A. Sobotchak soulève un autre élément, susceptible d'empêcher la désintégration territoriale et ainsi d'apaiser l'inquiétude russe : l'adoption des droits de l'homme en tant que Loi fondamentale. En fait, selon le maire de Saint-Pétersbourg, cette Loi doit appliquer le principe, basé sur le fait que tout peuple, toute république ou toute formation étatique peut faire partie de la Fédération, mais n'a pas le droit de faire sécession, ni de risquer son intégrité. En plus, elle doit refuser toute forme de revendication frontalière ou de partition de l'État qui ne peut que nuire à l'unité de la Russie.²⁶¹

En dépit des observations de ces deux auteurs, il reste que la proximité frontalière avec la Géorgie et l'Abkhazie ainsi que la participation de la CPMC peuvent porter atteinte à la sécurité de la Fédération de Russie. Donc, dans le but de jouir d'un degré de sécurité *raisonnable*, elle doit prendre toutes les mesures possibles (rigoureuses ou non) pour éviter un fractionnement de l'État qui mettrait en péril son existence, la sécurité de ses citoyens et l'ordre international.

Troisièmement, les dirigeants russes qui observent des voisins entretenir des espoirs sérieux d'intégration vis-à-vis des républiques du Caucase et de la Transcaucasie, sont concernés par l'intervention d'un tiers dans le règlement du conflit. Dans ce cas, «Russia will actively oppose any attempts to increase military-political presence of a third States in the countries contiguous with Russia».²⁶² En fait :

Âprement disputé dans l'histoire, le Caucase voit aujourd'hui la Turquie et l'Iran s'intéresser à ses possibilités en ressources naturelles et en influence politique régionale. Alors que Catherine II en commençait la conquête, le Caucase (Caucase du Nord et la Transcaucasie) abritait d'innombrables minorités ayant des liens avec les rivaux de la Russie (Empire ottoman et Perse) amenés à nouveau aujourd'hui-géopolitique oblige- à reprendre contact avec les habitants de la région. Dans de telles circonstances, la Fédération de Russie sera incitée à orienter sa diplomatie vers un approfondissement des liens avec ses voisins concurrents pour profiter de leurs bons

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 40.

²⁶⁰ *Ibid.* (Citation modifiée).

²⁶¹ A. SOBTCHAK, «Il nous faut une Constitution valable des siècles», in CH. URJEWICZ, Les Russes à la recherche d'une identité nationale, op.cit, p. 43.

²⁶² Article du ministère des Affaires extérieures, «Le concept de la politique étrangère de Russie», *Izvestiya*, (20 mars 1993). Reproduit dans FBIS-SOV-93-037, (25 mars 1993), p. 6.

rapports avec les États nouvellement indépendants. Au-delà de l'objectif de contenir l'influence des puissances régionales voisines, la Russie veut remplir tous les espaces vides d'influences.²⁶³

Le gouvernement de la Russie et surtout l'armée ont démontré qu'il n'était pas question d'abandonner la Transcaucasie, notamment la Géorgie qui est frontalière avec la Turquie. Comme le remarque F. Thual dans «Les facteurs géopolitiques externes et la recomposition», l'intervention russe qui tend au renforcement néo-russe est constituée par l'arc de crise des pays du Moyen-Orient qui, de la Turquie au Pakistan, offre toutes les possibilités de l'instabilité. Cet arc de crise, avec ses tensions ethniques, ses micro-impérialismes régionaux, ses contestations territoriales représente un facteur de cohésion, et ce, pour les pays du Caucase et pour ceux de l'Asie.²⁶⁴ «Les analystes russes savent très bien que la situation de cet arc de crise ne peut pas se stabiliser dans un horizon proche et que légitimement, elle est une source ou un facteur de déstabilisation majeure»,²⁶⁵ écrit l'auteur. Cette instabilité pourrait à terme menacer l'intégrité territoriale de la zone méridionale de la CÉI, de l'ex-URSS.

Cette inquiétude des dirigeants est justifiable. Par-delà le conflit abkhaze, la Géorgie a voulu reformer un espace économique-stratégique avec, notamment, la Turquie et dans une certaine mesure, l'Iran.

Dans un premier temps, la Turquie. Bien que les liens avec l'Occident restent importants, la Turquie a déplacé l'axe de sa politique étrangère vers les Balkans, le Caucase et l'Asie centrale. La diplomatie turque dans cette région se caractérise par une prudence traditionnelle.²⁶⁶ Elle détient en Anatolie orientale des forces et des moyens suffisants à proximité directe de sa frontière avec l'Arménie et la Géorgie, donc pas très loin de la Russie. C'est là qu'est stationnée la troisième armée qui, en cas de nécessité, peut être consolidée par de grandes unités de la deuxième armée.²⁶⁷ Ce renforcement de la puissance militaire ne s'explique pas uniquement par le désir légitime d'Ankara d'assurer la sécurité de ses frontières : «la Turquie a pris, au cours de ces dernières années, beaucoup d'initiatives de politique étrangère qui témoignent de son désir permanent de renforcer son influence au

²⁶³ PARENTEAU, *op.cit.*, p. 28.

²⁶⁴ F. THUAL, «Les facteurs géopolitiques externes et la recomposition», *Relations internationales et stratégiques*, no 13 (printemps 1994), p. 88.

²⁶⁵ *Ibid*

²⁶⁶ M.I. ABRAMOWITZ, «Ankara : la Turquie après Ozal» in C. MOURADIAN, *Le Caucase des indépendances*, *op.cit.*, pp. 43-44.

²⁶⁷ V. KOSTENIOUK, «La Turquie et le conflit de Transcaucasie» in C. MOURADIAN, *ibid.*, p. 45.

Caucase. Mais en tentant de consolider son statut de puissance régionale, elle s'éloigne progressivement de l'idéologie antiexpansionniste de Atatürk,²⁶⁸ et s'engage résolument dans une politique «néo-ottomaniste»,²⁶⁹ ajoute V. Kosteniuk.

Dans le conflit en Abkhazie, la Turquie a eu officiellement une attitude de neutralité par rapport aux événements de ce pays, malgré une position assez équivoque (soutien concomitant à E. Chevardnadzé et aux Abkhazes). Karam et Mourgues soutiennent que la Turquie n'avait aucun intérêt à prendre parti dans le conflit. Du point de vue économique, la Géorgie représente un marché de six millions d'habitants qui lui été largement ouvert par l'Adjarie : en fait, à partir de 1993, des relations plus étroites s'établissent entre elles au point que la Turquie va devenir le premier partenaire commercial de la Géorgie hors de la CÉI.²⁷⁰ Donc, dans une telle circonstance le gouvernement turque

(...) ne pouvait compromettre d'intéressantes perspectives de développement à moyen terme pour se ménager la sympathie d'une population peu nombreuse dont les revendications lui paraissaient irréalistes. Ankara ne pouvait non plus ignorer le risque de déstabilisation lié aux cinq cent mille Abkhazes vivant en Turquie : il ne fallait pas prendre le risque de créer un État abkhaze qui pourrait remettre en cause leur bonne intégration à la société turque.²⁷¹

Le choix diplomatique turc était donc clair : ne pas mener une politique d'ingérence dans les affaires intérieures de la Géorgie. Ce rapprochement, toutefois, avivera les soupçons de la Russie qui pense, avec raison, que la Turquie veut écarter de Moscou les nouveaux États.

En ce qui concerne l'Iran, l'accession à l'indépendance des républiques du Caucase et de l'Asie centrale modifie profondément l'environnement géopolitique de l'Iran. Elle lui permet également de se réconcilier, après une absence de plusieurs décennies, avec un monde dont il partage l'histoire, la culture et les traditions. M-R. Djalili fait remarquer que la stratégie de Téhéran consiste à établir le plus possible d'ententes diplomatiques, politiques, économiques, culturelles, techniques avec tous les nouveaux États, et plus particulièrement avec les républiques musulmanes. Son objectif est simple : être présent sur place et attirer l'attention des dirigeants politiques sur les éventuels bénéfices qu'ils peuvent

²⁶⁸ Le général Kemal Atatürk (1881-1938), à la suite des victoires qu'il remporte sur les Arméniens, les Grecs et les Kurdes, obtient des Alliés la reconnaissance des frontières de la Turquie actuelle (Traité de Lausanne, 1923). Il destitue le sultan et devient le premier Président de la République de Turquie (1923-1938) dont il s'engage à la moderniser.

²⁶⁹ Il s'agit dans ce cas de tentative de reconstitution de l'Empire ottoman. *Ibid.*, p. 46 (citation modifiée).

²⁷⁰ KARAM et MOURGUES, *op.cit.*, p. 330.

²⁷¹ *Ibid.*

retirer d'un rapprochement avec l'Iran. Cependant, la Géorgie ne détient pas de frontière commune avec l'Iran : ses relations sont basées sur les intérêts économiques réciproques qui se développent graduellement.²⁷²

Suivant ces observations, la présence de la Turquie et de l'Iran semble ne pas représenter un danger immédiat. Toutefois, cela n'apaise pas la conscience de la Fédération de Russie : même si leur marge de manoeuvre dans la crise abkhaze est presque absente, ces deux puissances pourront constituer une menace à sa sécurité à long terme. D'une part elles peuvent, particulièrement la Turquie, attirer la Géorgie dans leur orbite par le biais des échanges économiques et cela peut porter atteinte à sa sphère naturelle de sécurité. D'autre part, il y a la question de la contagion islamiste : sous le paravent de l'aide d'appoint apportée aux Abkhazes et à la CPMC, ces deux pays, en particulier l'Iran, peuvent stimuler le fondamentalisme musulman sur le territoire même de la Russie qui causerait des problèmes avec ses minorités musulmanes. D'ailleurs, en 1996, pour se protéger de cette menace probable de l'influence de la Turquie et de l'Iran, la Russie initie le projet de «grande alliance» militaire avec la Géorgie et l'Arménie.²⁷³

En dépit de l'hégémonie de la Russie, il reste que et pour les Géorgiens, et pour les Abkhazes la Turquie, la puissance «moderne» montante est plus attirante que l'Iran qui n'est pour l'instant qu'un État «traditionnel» sans grands moyens.

Quatrièmement et finalement, la Russie s'inquiète du déferlement important de réfugiés géorgiens, abkhazes, voire russes, on l'a vu, sur son territoire : «cette préoccupation s'explique par le fait que la Russie est confrontée dans ce domaine à des problèmes croissants qui sont pour elle nouveaux et difficiles à gérer. En Géorgie entre 250 et 300 000 ont quitté afin de trouver refuge en Russie qui redoute cette immigration, perçue comme déstabilisante»,²⁷⁴ explique A. De Tinguy.

²⁷² M-R. DJALILI, «Iran sans l'URSS» in C. MOURADIAN, *Le Caucase des indépendances*, *op.cit.* pp. 47-48. Voir aussi M-R. DJALILI, «L'Iran et la Transcaucasie» in M-R. DJALILI (éd.), *op.cit.* pp. 181-195.

²⁷³ A. GRATCHEV, «La Russie à la recherche d'une politique étrangère» in R. BERTON-HOGGE et M-A. CROSNIER (dir.), *Arménie-Azerbaïdjan-Géorgie. L'an V des indépendances*, Paris, La documentation française, 1996, p. 118.

²⁷⁴ De TINGUY, *op.cit.* p. 165.

3.4. Conclusion

L'analyse du comportement des divers acteurs russes ainsi que celle des facteurs déterminants (ou variables indépendantes) de l'intervention russe dans le conflit en Abkhazie, nous fait constater la particularité du maintien de la paix russe dans la résolution de conflits du proche étranger et donc, dans celle de la guerre géorgo-abkhaze. Comme le précise S.N. Macfarlane dans «Russia's Approach to Peace Keeping», plusieurs dirigeants russes considèrent que l'approche de la Russie, concernant le maintien de la paix dans les conflits des ex-républiques soviétiques est une façon indépendante, mais évolutive que la Russie voit les politiques mondiales. En fait, le maintien de la paix russe est un symbole de l'inaptitude de la Géorgie de soutenir, son indépendance acquise en face, d'une part, d'une interférence hégémonique régionale; d'autre part de l'intention de la Russie de renforcer sa position de puissance primaire au sein de la CÉI. Des nationalistes modérés mettent en relief le «rôle spécial» de la Russie d'assurer sa propre défense et celle de la Géorgie contre toutes sortes de menaces. En même temps, le maintien de la paix offre une possibilité légitime de consolider la direction russe au sein des structures de sécurité régionale et d'étendre des garanties sécuritaires aux minorités russes, vivant en Abkhazie. En fait, «(..) Russia cannot ignore the need to secure its borders against aggression from all possible directions».²⁷⁵ Les radicaux de droite et de gauche encouragent le maintien de la paix car ils le considèrent comme un instrument, permettant la récréation de l'impérialisme russe.²⁷⁶

Le déploiement des forces en Géorgie assure que, dorénavant, la Russie jouera un rôle déterminant dans la médiation et la résolution de la crise car cette région constitue une sphère de ses intérêts vitaux. La Russie a démontré qu'elle est la seule capable de s'établir comme un garante légitime de la stabilité militaire et politique de la CÉI. Ceci inclut l'hypothèse des «responsabilités de la sécurité spéciale» dans l'espace ex-soviétique, à travers le «leadership» régional de la résolution de conflits, les opérations du maintien de la paix et de la sécurité frontalière. En somme, à travers la défense de ses impératifs géopolitiques et stratégiques, elle a instauré son hégémonisme; mais ceci a permis aussi d'assurer ses impératifs de sécurité. L'analyse des différents facteurs explicatifs (ou de motivations) de ces deux catégories d'impératifs nous a montré que d'une part par son

²⁷⁵ MACFARLANE et SCHNABEL, op.cit. p. 310.

²⁷⁶ Ibid., pp. 308-311.

habileté politique, la Russie a atteint ses objectifs; d'autre part, et cela va de soi, les deux protagonistes (en particulier la Géorgie) ont facilité la réalisation de ces derniers en raison de leur faiblesse relative sur les plans économique, géopolitique et militaire, comparativement à leur voisine du Nord, d'où leur dépendance (voulue ou non) vis-à-vis d'elle.

Le maintien de la paix, donc, représente une méthode efficace afin de protéger et défendre ces deux principales composantes de la nouvelle politique étrangère de la Fédération de Russie de 1991 à 1994. En ce sens, cette volonté russe d'assurer la paix dans la crise abkhaze a réduit les possibilités d'intervention des autres puissances régionales car la Russie, ce *leader* naturel considère cette zone comme sa «sphère traditionnelle d'influence».

CONCLUSION

Observations préliminaires

L'ouvrage Strategy of Conflict de T.C. Schelling est l'un des premiers écrits scientifiques sur le phénomène de «conflits et de gérance de conflits.» L'argument principal du livre se résume comme suit : nous sommes tous des participants à un conflit international, soit directement, soit indirectement, et notre objectif final est de le gagner à tout prix. L'auteur souligne la pertinence incontestée de cette approche pour notre siècle.²⁷⁷ La présentation du développement de la guerre géorgo-abkhaze, avec ses origines, ses acteurs et l'évolution du conflit, ainsi que l'analyse de l'intervention et de gérance russes dans la crise illustrent bien cette hypothèse de l'auteur. Le vainqueur est, indéniablement, la Russie. Les deux belligérants, la Géorgie et l'Abkhazie sont, à la fois, des gagnants, par contre, des perdants, aussi.

La Géorgie et l'Abkhazie sont sorties d'une part gagnantes car tout d'abord, la Géorgie est restée fédérée, par conséquent, son intégrité territoriale non menacée et reconnue. Ensuite, l'Abkhazie constitue le vainqueur de ce conflit, malgré son nombre restreint, comparé à celui des Géorgiens. En novembre 1994, le Parlement de l'Abkhazie adopte une nouvelle Constitution dans laquelle est proclamée sa pleine souveraineté²⁷⁸ sur la base du droit à l'autodétermination : «The Republic of Abkhazia (Apsny) shall be a sovereign democratic State based on law, which has historically become firmly established by the right of a nation to self-determination». De plus, selon l'article 4 : «The territory of the Republic of Abkhazia is indivisible, inviolable and inalienable».²⁷⁹ Néanmoins, elle est toujours considérée «de facto» un pays indépendant, or, «de jure» reste une entité fédérée de la Géorgie qui opte, toutefois, pour des droits spéciaux, ressemblant plutôt à ceux d'une confédération. De plus, les Abkhazes sont devenus majoritaires sur leur territoire (50% et

²⁷⁷ T.C. SCHELLING, Strategy of Conflict, Cambridge, Harvard University Press, 1960.

²⁷⁸ Il existe plusieurs définitions de la souveraineté; dans ce contexte, nous nous fonderons sur la définition juridique suivante : le droit du gouvernement d'un État de décider, en dernier ressort, tant pour les affaires intérieures qu'extérieures, de l'orientation à donner à l'action collective de ses membres. Au plan juridique, on considère ce droit comme absolu. Pour l'exercer, le gouvernement de l'État dispose d'instruments de coercition, par exemple, le recours à l'armée et à la police (R. BOILY, op.cit., p. 76).

²⁷⁹ Conformément à la Constitution abkhaze : Chapitre I, articles 1 et 4. Voir en annexes.

plus).²⁸⁰ En effet, comme le précise le spécialiste I. Rotar : «the Abkhaz will not permit themselves to be again a minority in their own country».²⁸¹ En ce sens, les Géorgiens et les Abkhazes sortent victorieux de cette guerre. D'autre part, ils sont aussi des perdants.

Ni les Géorgiens, ni les Abkhazes ont trouvé des solutions satisfaisantes à leurs principales revendications. Par exemple, le statut politique de l'Abkhazie est imprécis et par conséquent, elle n'est pas reconnue sur la base du droit international comme un pays indépendant. Par ailleurs, les animosités persistent toujours, d'où, une reprise probable des combats. Après la signature de l'accord militaire avec la Russie, en février 1994, pensant que le nouvel équilibre était en leur faveur, la Géorgie réattaque les forces abkhazes. Le 1^{er} décembre de la même année, c'est la Russie qui proteste contre l'adoption d'une Constitution abkhaze, en la qualifiant «d'acte soudain et unilatéral» et en janvier 1995, ne tenant pas compte de la présence des troupes russes pour le maintien de la paix, T. Kitovani s'apprêtait à se diriger vers l'Abkhazie. En outre, en octobre 1994, pendant que P. Gratchev déclare que les militaires russes ont réussi à pacifier les belligérants, une déclaration d'un général russe, V. Yukushev, selon laquelle il fallait donner aux Abkhazes la possibilité de devenir une part de la Russie, suscite l'indignation des dirigeants géorgiens.²⁸² Donc, rien est encore définitivement réglé jusqu'à nos jours et l'obstacle à la résolution politique du conflit est d'une part le refus des leaders abkhazes de reconnaître l'intégrité territoriale de la Géorgie, d'autre part, le refus de cette dernière de reconnaître la souveraineté de l'Abkhazie. Notons que le Conseil de sécurité de l'ONU, la Russie et l'OSCE soutiennent l'idée du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie.

C'est l'interférence extérieure, c'est-à-dire l'intervention du tiers acteur qui a déterminé les gains et les pertes des deux parties : la Russie est devenue la garante de la paix et la protectrice de ces nouveaux États, en leur imposant une sorte de «pax russica» qui consiste à un retour géorgien, surtout, et abkhaze dans le giron russe.

L'analyse de l'évolution du conflit, du comportement des divers acteurs politiques russes ainsi que de sa politique interventionniste en Transcaucasie démontre bien que la Fédération de Russie, le tiers acteur, a obtenu plus de gains que de pertes, par voie de conséquence, peut être considéré plutôt comme un gagnant, qu'un perdant.

²⁸⁰GACHECHILADZÉ, *op. cit.*, pp. 177-180.

²⁸¹Cité par GACHECHILADZÉ, *ibid.*, p. 178.

²⁸²COHAS-BOGEY, *op. cit.*, p. 97.

M. Tatu dans «Russie : la résurrection du Grand frère» note que la Russie dispose, en effet, à l'égard de ses anciens partenaires, de plusieurs atouts essentiels, ce qui lui a assuré ce titre de «vainqueur». Tout d'abord, la diplomatie russe, servie par une armée de professionnels de qualité, demeurant toujours supérieure à celle des autres républiques. Ensuite, la Russie, bien qu'elle n'est plus une superpuissance, obtient quand même une part importante de l'aide internationale grâce aux progrès - plus rapides que dans les autres républiques ex-soviétiques - réalisés. Enfin, la présence de l'armée russe sur la majeure partie du territoire de l'ancienne U.R.S.S., une armée plus forte que celle des autres républiques, permet à Moscou de jouer un rôle de premier plan dans l'organisation de la sécurité.²⁸³ Donc à cause de ces atouts qui accordent un rôle supérieur et important à la Russie, son intervention pour «régler» des conflits est plutôt sollicitée et non pas imposée. Il va de même pour le conflit abkhaze.

En échange d'une aide efficace des forces russes contre les incursions abkhazes d'abord, contre les partisans de l'ancien Président Gamsakhourdia ensuite, la Géorgie a rejoint la CÉI. E. Chevardnadzé a ainsi été contraint «d'oublier» le soutien auparavant apporté par le Kremlin aux séparatistes abkhazes : l'unité de son pays était en danger. De son côté, la flotte russe a pu conserver des bases sur toute la côte orientale de la mer Noire, à Soukhoumi (en Abkhazie) aussi bien qu'à Poti (en Géorgie).²⁸⁴

En d'autres termes, cette intervention a été sollicitée de la part des belligérants qui n'avaient pas la chance de régler leurs différends sans l'assistance d'un tiers acteur aussi déterminant que la Russie. Une intervention qui a été accueillie, évidemment, de façon positive de la part du grand voisin du Nord.

La Russie ne pouvait pas rester impartiale face à un conflit qui menaçait de se propager dans les régions du Caucase, hostiles aux aspirations unitaires du gouvernement géorgien. I. Toporovski dans «La communauté des États indépendants et le maintien de la paix» affirme que les ambiguïtés de la situation pour la Russie tiennent à ce qu'elle-même souffrant d'une profonde crise du fédéralisme aurait dû s'en tenir au principe de l'intégrité territoriale de l'État et condamner toute tentative séparatiste. L'auteur souligne qu'il fallait prendre en considération la position des Républiques du Caucase du Nord qui soutenaient les séparatistes abkhazes, militairement et économiquement.²⁸⁵ En outre :

²⁸³ M. TATU, «Russie : la résurrection du 'Grand Frère'», Politique internationale, no 62 (hiver 1993-1994), p.321.

²⁸⁴ Ibid

²⁸⁵ TOPOROVSKI, op.cit, p. 135.

N'étant pas absolument convaincue de sa capacité à maintenir la situation sous son contrôle tout en s'efforçant de préserver son intégrité territoriale à tout prix, la Russie a dû assumer pendant longtemps une position intermédiaire, manoeuvrant prudemment et sans intervenir entre les belligérants. Et il fallut attendre que la confrontation, ruinant le potentiel de la Géorgie, la rende plus réceptive à la recherche de solutions pacifiques (...)²⁸⁶

Plus que les parlementaires, ce sont notamment les militaires qui ont rendu le gouvernement russe, donc B. Eltsine, plus réceptif à l'intervention et à la recherche de solutions à cette crise. L'objectif primaire de l'armée était la protection des installations militaires en Géorgie. En 1993, devant la perte graduelle des troupes géorgiennes, E. Chevardnadzé essaiera de rejoindre B. Eltsine pour que celui-ci exerce des pressions sur les militaires russes; cela n'aura pas de résultat. Comme on le sait, c'est en février 1994, devant la perte complète de la Géorgie que la Russie interviendra, pour résoudre définitivement la crise, en pressant, cependant, ses conditions (adhésion à la CÉI, reconnaissance des bases militaires russes en Géorgie...). En ce sens, lors de la première phase du conflit abkhaze, de septembre 1992 jusqu'au mois de décembre de la même année, des parlementaires cherchaient à influencer la définition de la ligne politique officielle, en réclamant l'avènement de mesures plus fermes; pourtant, ce sont les militaires qui ont exercé une influence plus marquante et déterminante sur le gouvernement russe. Donc, cette intervention est une forme de consolidation réussie de sa position géostratégique. P. Boniface écrit qu'à l'été 1992, le président de la Commission des affaires internationales du Soviet suprême de la Russie, E. Ambartsumov dans son rapport déclarait, rappelons, que comme les États-Unis et les puissances occidentales veulent la stabilité dans cette région, la «Russie devait leur demander de subventionner en devises, une force d'intervention rapide».²⁸⁷ En mars 1993, lorsque B. Eltsine demande aux Occidentaux de donner à la Russie un rôle de «garant de la paix et de la stabilité dans les régions de l'ancienne URSS, en d'autres termes, il voulait une doctrine Monroe en faveur de Moscou».²⁸⁸ L'intervention dans le conflit abkhaze a prouvé que la Russie possède déjà cette doctrine, version russe, qui lui a permis de réaliser ses objectifs poursuivis : instaurer son hégémonisme et assurer sa sécurité interne et externe.

²⁸⁶ Ibid

²⁸⁷ P. BONIFACE, «Une doctrine Monroe pour la Russie», Relations internationales et stratégiques, no 13 (printemps 1994), pp. 56-57.

²⁸⁸ Ibid

Conclusion finale

L'ensemble de ces observations préliminaires nous amène donc à affirmer que la présentation de la nouvelle politique étrangère de la Fédération de Russie, l'analyse de notre étude de cas ainsi que celle de l'intervention russe dans cette crise confirment l'hypothèse du mémoire qui est, rappelons : **la Fédération de Russie est intervenue dans le conflit abkhaze, en 1992, parce qu'elle a voulu restaurer d'une part son hégémonie (ou hégémonisme), d'autre part défendre sa sécurité interne et externe. Il s'agit des deux principales composantes de sa nouvelle politique étrangère de 1991 à 1994.**

En premier lieu, nous avons voulu esquisser le cadre général dans lequel s'est inscrite la politique de la Fédération de Russie à l'égard de son étranger proche de 1991 à 1994. Ce faisant, nous avons été amené à donner un relief particulier aux éléments de contradictions, d'hésitations, d'imprécisions mais aussi d'innovation et de finalité : l'évolution des rapports de forces politiques, combinée au processus de définition et de redéfinition de la politique étrangère ont résulté dans un grand débat politique afin de définir l'intérêt national, principal déterminant de cette dernière. Qu'il s'agit des démocrates/réformateurs ou des nationalistes/conservateurs, ces deux fractions, on l'a vu, soulignent l'importance de deux piliers majeurs sur lesquels l'intérêt national doit se reposer à tout prix : la restauration du statut de grande puissance de la Russie et la garantie de son intégrité territoriale ainsi que de ses frontières externes. Cette nouvelle politique étrangère a influé sur son approche des conflits de sa périphérie immédiate et conséquemment, incité ou permis à la Fédération de Russie de formuler une nouvelle philosophie de maintien de la paix, fondée, éventuellement, sur les principes majeurs de sa nouvelle politique. Les instruments privilégiés à cet égard ont été l'utilisation des forces militaires de «maintien de la paix», déployées afin de protéger les minorités russes; la CÉI, devenue un modèle intégrateur et notamment, la perception psychologique des dirigeants russes qui considèrent la Russie comme l'héritière directe de l'U.R.S.S., donc un leader naturel, qui doit être normalement reconnue comme la garante *naturelle* de sa sphère d'influence traditionnelle. La présentation de notre étude de cas (chapitre 2) ainsi que l'analyse des motifs de sa politique interventionniste (chapitre 3) ont démontré que la Russie a appliqué, à la lettre, les principes fondamentaux de sa nouvelle politique étrangère qui ne sont, avouons, que les vieux réflexes, infligés à des situations nouvelles.

La relation avec les Abkhazes et les Géorgiens date depuis le 18^e siècle et que cette région a toujours représenté pour la Russie une zone stratégique, dotée d'intérêts et convoitée par d'autres puissances régionales. L'analyse de son intervention nous a fait remarquer que la Russie a plutôt privilégié les rapports bilatéraux. Elle a poursuivi une politique d'hégémonie stratégique. Son intervention s'est justifiée par le sort des minorités russes, résidant dans la zone du conflit, ensuite, cette guerre inter-ethnique et territoriale aurait pu gagner d'autres régions de la Russie, notamment en raison de la CPMC, d'où la probabilité d'une menace à son intégrité territoriale et des frontières de sa zone du Sud.

Par ailleurs, il ressort de notre analyse que dans ce virage de réaffirmation des intérêts, les militaires russes ont joué un rôle déterminant. La CÉI englobe un espace géostratégique commun où elle doit jouer un rôle dominant, donc, en ce sens, c'est la Russie qui doit assumer «cette responsabilité de dominante». Nous avons vu que les militaires avaient plus de pouvoir de décisions que le pouvoir central, par conséquent, les chefs ont pris des décisions très significatives et dans le déroulement du conflit, et dans l'intervention russe dans la crise. Le gouvernement russe influencé fortement par les militaires, a réussi, à travers cette manipulation géorgienne-abkhaze, à obtenir des bases militaires en Géorgie, par conséquent, à établir une hégémonie militaire. En outre, notons que les troupes russes, stationnées en Géorgie, n'étaient pas pour se battre, mais elles étaient plutôt en position d'arbitre. En somme, la Russie a exploité toutes les opportunités qui se sont présentées à elle, une grande flexibilité politique et stratégique, et aujourd'hui, elle est reconnue comme étant la seule puissance de cette région capable d'assurer la paix, et, aussi, la seule capable de protéger les Géorgiens et les Abkhazes. Elle «(...) a su jouer du poids de l'histoire, de sa suprématie démographique, économique et militaire, d'un quasi-monopole des sources d'énergie, de la présence des troupes et des ressortissants russes «à protéger», des tensions politiques et du conflit abkhaze pour ramener la Géorgie dans son orbite»,²⁸⁹ avance C. Mouradian. En ce sens, un constat reste clair : à travers la défense de ses impératifs géopolitiques, stratégiques et d'ordre humanitaire, la Russie, en tant qu'acteur rationnel et en fonction de l'intérêt national, a réussi d'une part à imposer son hégémonisme, d'autre part à assurer ses impératifs de sécurité. Elle a agi comme n'importe quelle autre puissance aurait

²⁸⁹ C. MOURADIAN, «Des politiques étrangères sous influence» in R. BERTON-HOGGE et M-A CROSNIER (dir.), Arménie-Azerbaïdjan-Géorgie. L'an V des indépendances, op.cit., p.45 (Citation modifiée).

agi (un comportement en pleine conformité avec la théorie réaliste). Donc, l'étude des trois chapitres (en d'autres termes, la théorie et la pratique) confirment notre hypothèse; quelques remarques essentielles, néanmoins, nous poussent à la nuancer.

Dans un premier temps, la Russie, pour le moment est la gagnante de cette guerre; or, n'oublions pas que si elle devient incapable d'appliquer les accords, E. Chevardnadzé pourrait menacer B. Eltsine de retirer les bases militaires russes de la Géorgie. En ce sens, l'arbitrage russe ne peut durer pour très longtemps. Ensuite, la nature du compromis est introuvable : donc, l'arbitrage ou «le jeu» russe pourrait prendre fin. De plus, la solution trouvée, à la base d'une fédération, reste ambiguë car la nature de ce fédéralisme est introuvable. Enfin, l'analyse des origines du conflit, des acteurs et de leurs objectifs, ainsi que du «retour» russe en Transcaucasie dévoile une complexité de relations entre les trois acteurs. Cette complication est due au fait que depuis des siècles, les trois protagonistes ont entretenu des relations, soit pacifiques, soit belliqueuses entre-eux. Par exemple, comme le soulignent S. et N. Gougouchvili:

Si les Abkhazes peuvent faire la preuve de leur particularisme au sein des populations caucasiennes et cherchent à se préserver d'une assimilation à la Géorgie, il est difficilement concevable qu'ils préfèrent la russification assurée à une géorgianisation éventuelle. Que précisément cette population dont l'ennemi héréditaire était venu du Nord qui a conservé le plus longtemps son indépendance face à l'avancée tsariste, préfère aujourd'hui être intégrée à la Russie, laisse sceptique.²⁹⁰

Donc, qui manipule qui, pour quelles raisons ou objectifs? C'est difficile à dire et à prévoir.

Deuxièmement, ce travail analytique a montré que d'une part, la politique russe, menée dans la résolution du conflit abkhaze a été manipulatrice; d'autre part, il devient important d'affirmer que ce n'est pas la Russie qui a déclenché cette crise; elle l'a utilisée, certes, mais elle n'a pas eu recours à la force. Comme l'écrit V. Cheterian:

This attitude attempts to wash away the responsibility of the local nationalists movements in the wars and tragedies resulting from it, and consequently, with the increase of Russia's possibilities of intervention and manipulation (...) It is true that Russia, as in the past, is using the current conflicts in the Caucasus to reconstruct its regional hegemony. Yet, Moscow could not have achieved its goal without the local antagonisms, aggressive nationalisms and leaderships ready to use force to achieve political aims.²⁹¹

²⁹⁰ GOUGOUCHVILI, op.cit., p. 91.

²⁹¹ V. CHETERIAN, «Russia and the Caucasus : Divide and Don't Rule» in F. GRARE (éd.), La Russie dans tous ses états, Bruxelles, Bruylant L.G.D.J., 1996, p. 156.

De même, selon ses contraintes géographiques, sa taille et ses ressources, son niveau de dépendance économique et énergétique, sa cohésion et finalement, ses enjeux politiques et nationaux, la Géorgie ne peut pas faire contrepoids à l'hégémonie russe, d'où la dépendance évidente à ce leader naturel. De la même façon, le poids de la politique russe et soviétique a influé, profondément, sur l'existence politique, sociale, économique et culturelle de la Géorgie qui, aujourd'hui, nouvellement indépendante n'arrive point à inculquer les valeurs démocratiques : sa subconscience, malgré elle, est encore «imprimée» par l'héritage de l'administration tsariste et soviétique. D'où non seulement la dynamique d'interdépendance inévitable avec la Fédération russe mais leur héritage historique de deux siècles, en dépit de tout, stimule le rapprochement.

De son côté, l'Occident découvre qu'il n'est ni facile, ni bon marché de se substituer à la Russie. Il est désormais admis qu'elle a des intérêts stratégiques dans cette zone, y compris en Géorgie, et qu'il serait insensé de qualifier chaque pas d'intégration dans la CÉI comme un geste néo-impérialiste de la Russie. Au contraire, la construction dans l'espace ex-soviétique d'une structure d'intégration représente une garantie de sécurité et de stabilité dans cette région du monde²⁹² et comme l'a déjà précisé H. Kissinger dans *Diplomacy* : «In a world regulated by power, leaders such as Roosevelt believed that the natural order of things was reflected in the concept of 'spheres of influence', which assigned preponderant influence over large regions to specific powers (...).²⁹³ Et plus loin, l'auteur écrit «There is no nation in the world which, more than Russia, holds in its hands the fate of the coming years(...).²⁹⁴».

Enfin, en dépit de son intervention réussie dans le conflit abkhaze et de ses objectifs poursuivis réalisés, il ressort de notre mémoire que la politique étrangère, et surtout le rôle futur que jouera la Russie dans les conflits régionaux, restent encore à concrétiser. N'oublions pas que nous avons étudié une période restreinte, soit de 1991 à 1994 et que depuis, des changements significatifs se sont produits. Les élections législatives de décembre 1995 ont amené les communistes et les national-patriotes à occuper de fortes places à la Douma, ce qui remet en cause la poursuite d'une politique de réformes et du

²⁹² N. BACHKATOV, «La CÉI entre mythes et réalités», *Le monde diplomatique*, (décembre 1996), p. 15 (Texte obtenu par Internet-www.monde-diplomatique.fr/1996/12/index.html).

²⁹³ H. KISSINGER, *Diplomacy*, New York, Simon & Schuster, 1994, p. 40.

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 41.

processus de démocratisation de la Russie, tout en intensifiant l'orientation déjà prise en 1992, soit la tendance vers la reconstitution de l'U.R.S.S. En plus, cette incapacité à s'unir ne sera que désavantageuse pour le pays car Moscou n'arrivera point à élaborer une politique étrangère précise dont la ligne directrice serait acceptée par la majorité de l'élite politique russe, ce qui pourrait le fragiliser encore davantage. À ce propos, il devient intéressant de noter qu'à partir de 1996 jusqu'à aujourd'hui, les institutions internationales, dont l'ONU, s'impliquent davantage dans les tentatives de trouver des solutions à la crise abkhaze. Ceci s'explique principalement par :

(...) un certain désintéressement de la Russie fondée sur un constat d'impuissance à régler les conflits en périphérie et sur la volonté de la direction russe de rentabiliser à court terme la politique extérieure. Le constat d'impuissance a été fort après le rejet à l'été 1997 par les parties d'une proposition russe de protocole de paix. De plus, la Russie a réalisé que ses ambitions de puissance régionale capable de gérer les tensions régionales dans sa zone d'influence étaient, dans une certaine mesure, trop importantes pour ses capacités objectives.²⁹⁵

Conformément à toutes ces remarques, nous aboutissons donc à une hypothèse confirmée mais aussi, nuancée.

²⁹⁵ BINETTE, *op.cit.*, p.864.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages de référence

CARATINI, R., Dictionnaire des nationalités et minorités en URSS, Paris, Larousse, 1992, pp. 17-18 et pp. 79-85.

CHARACHIDZÉ, G., «Caucase», Encyclopedia Universalis, 3^e édition, Paris, Encyclopaedia Universalis, vol. 5, 1995, pp. 129-136.

CHICLET, Ch., «La Géorgie», Encyclopaedia Universalis, 3^e édition, Paris, Encyclopaedia Universalis, vol. 10, 1995, pp. 377-381.

SMITH, D., et al., Atlas des conflits de fin de siècle. Années '90 : les guerres d'identité, les guerres de pauvreté, Paris, Éditions Autrement, 1997, pp. 36-38.

Monographies

BERDAL, R., Whiter UN Peacekeeping?, London, Adelphi Paper 281, 1993.

BLUM, D-W., Russia's Future. Consolidation or Disintegration?, Boulder, Westview Press, 1994.

BOGDAN, Henry, Histoire des peuples de l'ex-URSS. Du 19^e siècle à nos jours, Paris, Perrin, 1993.

BOILY, Robert, Institutions politiques comparées, Département de science politique, Université de Montréal (polycopié), 1995.

BONIFACE, P., Lexique des relations internationales, Paris, Ellipses-Marketing, 1995.

BOWKER, Mike, Russian Foreign Policy and the End of the Cold War, Aldershot, Dartmouth Publishing Company Ltd., 1997.

BRAILLARD, P., Théories des relations internationales, Paris, Presses Universitaires de France, 1977.

CHINN, J. et KAISER, R., Russians as the New Minority : Ethnicity and Nationalism in the Soviet Successor States, Oxford, Westview Press, 1996.

COHAS-BOGEY, C., La politique russe dans le conflit abkhaze (1992-1994), Mémoire de DEA, Paris 1, Panthéon-Sorbonne, 1995.

DAWISHA, K., et BARROTT, B., Russia and the New States of Eurasia : The Politics of Upheaval, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

D'ENCAUSSE, H.C., La gloire des nations, Paris, Fayard, 1990.

DUHAMEL, L., Souveraineté et partenariat dans l'ex-URSS, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1995.

EVANS, G., et al., The Dictionary of World Politics : A Reference Guide to Concepts, Ideas and Institutions, New York, Simon & Schuster, 1990.

GACHECHILADZÉ, R., The New Georgia, London, UCL Press, 1995.

GLEASON, G., Soviet Nationality Policies : Ruling Ethnic Groups in the USSR, London, H. R. Uttenbach, 1990.

GORBATCHEV, M., Avant-mémoires, Paris, Éditions Odile Jacob, 1993.

GOUGOUCHVILI S. et N., et al., La Géorgie, Paris, Presses Universitaires de France, 1983 (Coll. Que sais-je?).

HCR (Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés), Les réfugiés dans le monde, Paris, La découverte, 1995.

KARAM, P et MOURGUES, Th., Les guerres du Caucase : des tsars à la Tchétchénie, Paris, Perrin, 1995.

KISSINGER, Henry, Diplomacy, New York, Simon & Schuster, 1994.

MORGENTHAU, Hans J., Politics Among Nations : The Struggle for Power and Peace, New York, Knopf, 1948.

MOT, Anca-Elena, Les relations entre la Russie et l'étranger proche. Étude de cas : la République de Moldavie, Mémoire de maîtrise présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal, Montréal, 1996.

NIVAT, G., Russie-Europe. La fin du schisme, Lausanne, L'âge d'Homme, 1993.

PARENTEAU, J-B., La politique de la Fédération de Russie : ruptures et continuités, Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité (CEPES), Université du Québec à Montréal, Notes de recherches no 3, 1995.

RADVANYI, Jean, La nouvelle Russie. L'après 1991 : un nouveau 'temps des troubles', Paris, Masson/Armand Colin, 1996.

ROCHE, J.J., Théories des relations internationales, Paris, Montchrestien, 1994.

SAKHAROV, A., Moscow and Beyond, 1986-1989, New York, Knopf, 1991.

SCHELLING, T.C., Strategy of Conflict, Cambridge, Harvard University Press, 1960.

SOBTCHAK, A., Russie : du totalitarisme à la démocratie, Paris, Hachette, 1996.

SOLJENITSYNE, Aleksandre, Comment réaménager notre Russie?, Paris, Fayard, 1990.

STREIFF, G., Ex-URSS : un nouveau tiers-monde, Paris, Messidor/Éditions sociales, 1992.

Chapitres de livres

ABRAMOWITZ, Morton I., «Ankara : la Turquie après Ozal» in Claire Mouradian (éd.), Le Caucase des indépendances. La nouvelle donne, Paris, La documentation française, 1993, pp.42-45. (Coll. Problèmes politiques et sociaux, no 718).

CHETERIAN, Viken, «Russia and the Caucasus : Divide and Don't Rule» in F. Grare (éd.), La Russie dans tous ses états, Bruxelles, Bruylant L.G.D.J., 1996, pp. 147-169.

DE TINGUY, Anne, «La Russie en Transcaucasie : chef d'orchestre ou médiateur?» in M-R. Djalili (éd.), Le Caucase post-soviétique : la transition dans le conflit, Bruxelles, Bruyant, 1995, pp. 145-167 (Coll. Axes savoir).

DJALILI, M-R., «L'Iran sans l'URSS» in Claire Mouradian, op.cit, pp. 47-50.

DJALILI, M-R., «L'Iran et la Transcaucasie» in M-R Djalili, op.cit., pp.181-195.

DMITRIEVA, O., «La guerre et le ministère des Affaires étrangères» in M. Mendras (éd.), Russie : le débat sur l'intérêt national, Paris, La documentation française 1992, pp. 23-26 (Coll. Problèmes politiques et sociaux, no 694).

EGGERT, Konstatin, «La Russie dans le rôle de 'gendarme de l'Eurasie'» in M. Mendras, op.cit, pp. 18-19.

FELGENGAUER, Pavel, «Entrons-nous dans une guerre au Caucase?» in M. Mendras, op.cit, pp.36-38.

FOUCHER, M., «La Russie et ses frontières introuvables» in M. Ferro (éd), L'État de toutes les Russies, Paris, La Découverte/IMSECO, 1993, pp. 354-348.

GHEBALI, V-Y., «L'OSCE et l'ONU face aux conflits du Caucase (Haut-Karabagh, Ossétie du Sud et Abkhazie)» in Djalili (éd.), op.cit., pp. 221-249.

GRATCHEV, A., «La Russie à la recherche d'une politique étrangère» in R. Berton-Hogge et M. Crosnier (dir.), Arménie-Azerbaïdjan-Géorgie. L'an V des indépendances, Paris, La documentation française, 1996, pp. 113-122.

JONES, S., «Le puzzle géorgien» in Claire Mouradian (éd.), op.cit, pp.26-31.

JONES, S., «Georgia : The Long Battle for Independance» in M. Rezun (éd.), Nationalism and the Break up of an Empire : Russia and It's Periphery, Westport, Praeger, 1992, pp.73-96.

KAHN, Michèle, «Géorgie. Repères économiques» in M. Ferro (éd), op.cit, pp. 270-271.

KHOUGHIANIDZÉ, A., «Les minorités arméniennes et azéries en Géorgie. La politique nationale étrangère de la Géorgie» in A. Malachenko (éd.), Les conflits ethniques et régionaux en Eurasie, livre I, Moscou, «Vess Mir», 1997, pp. 170-183 (ouvrage en russe).

KOSTENIOUK, Victor, «La Turquie et le conflit de Transcaucasie» in Claire Mouradian (éd.), op.cit, pp.45-46.

LÉVESQUE, Jacques, «Eurasie» *in* P. Boniface (dir.), L'année stratégique 1995. Les équilibres militaires, Paris, Institut des relations internationales et stratégiques, 1995, pp. 53-69.

MENDRAS, Marie, «Réinventer l'État» *in* Marie Mendras (éd.), Un État pour la Russie, Bruxelles, éd. Complexe, 1992, pp.19-40.

MOURADIAN, Claire, «Des politiques étrangères sous influence» *in* R. Berton-Hogge et M-A Crosnier (dir.), Arménie-Azerbaïdjan-Géorgie. L'an V des indépendances, *op.cit.*, pp. 41-54.

NAUMKIN, Vitaly-V., «Experience and Prospects for Settlement of Ethno-National Conflicts in Central Asia and Transcaucasia» *in* V.V. Naumkin (éd.), Central Asia and Transcaucasia, Westport, Greenwood Press, 1994, pp. 157-200.

PAILLARD, Denis «Les nationalistes, les communistes et le phénomène patriotique» *in* V. Garros (dir.), Russie post-soviétique : la fatigue de l'histoire?, Paris, Éditions Complexe, 1996, pp. 135-151.

RUSSELL, Wynne, «Russian Relations with the 'Near Abroad'» *in* P. Shearman (éd.), Russian Foreign Policy Since 1990, Oxford, Westview Press, 1995, pp. 53-70.

SALMINE, Alexei, «Vers une désintégration de la Russie?», *in* Ch. Urjewicz, Les Russes à la recherche d'une identité nationale, Paris, La documentation française, 1993, pp. 38-42 (Coll. Problèmes politiques et sociaux, no 700).

SOBTCHAK, A., «Il nous faut une Constitution valable des siècles» *in* Ch. Urjewicz, *op.cit.*, p.43.

STACHETTI, Carina, «Russie : une politique étrangère qui se cherche» *in* R. Berton-Hogge et M.A. Crosnier, Ex-URSS : les États du divorce, Paris, La documentation française, 1993, pp. 121-135.

URJEWICZ, Charles, «Géorgie» *in* M. Ferro (éd.), *op.cit.*, pp. 264-270.

URJEWICZ, Charles, «Les conflits ethniques : essai de typologie» *in* R. Berton-Hogge et M.A. Crosnier (éd.), *op.cit.*, pp. 9-24.

VASILIEVA, O., «Une nouvelle nation» *in* Ch. Urjewicz, L'«URSS» des indépendances, Paris, La documentation française, 1991, pp. 36-39 (Coll. Problèmes politiques et sociaux, no 670).

ZLOBIN, N.V., «The Political Spectrum» *in* A. Dallin (éd.), Political Parties in Russia, Berkeley, Regents, 1993, pp. 68-82.

Articles de périodiques

BASSIN, M., «Russia between Europe and Asia : The Ideological Construction of Geographical Space», Slavic Review, vol. 50, no 1 (printemps 1991), pp. 1-17.

- BINETTE, Pierre, «La crise en Abkhazie», Études internationales, vol. 22, no 4 (décembre 1998), pp. 831-865.
- BINETTE, Pierre et Jacques LÉVESQUE, «La Russie à la recherche d'un nouveau système international et d'une nouvelle politique extérieure», Revue québécoise de science politique, no 24 (automne 1993), pp. 45-73.
- BONIFACE, Pascal, «Une doctrine Monroe pour la Russie», Relations internationales et stratégiques, no 13, (printemps 1994), pp 55-59.
- BRUSSTAR, J.H., «Russian Vital Interests and Western Security», Orbis, vol. 38, no 4, pp.600-615.
- CHESTERIAN, V., «Russia and the Caucasus : Divide and Don't Rule» in F. GRARE (éd.), La Russie dans tous ses états, Bruxelles, Bruylant L.G.D.J., 1996, pp. 147-169.
- CLARKE, D-L., «Russia's Military Presence in the 'Near Abroad'», Transition, (octobre 1995), pp. 8-9.
- CROW, Suzanne, «Russia Seeks Leadership in Regional Peacekeeping», RFE/RL Research Report, vol. 2, no 15 (avril), pp. 28-32.
- DALE, Catherine, «Turmoil in Abkhazia : Russian Response», RFE/RL Research Report, vol. 2, no 34 (août 1993), pp. 48-57.
- ECONOMIST (the), «Imperfect Peace», vol.329, (14 novembre 1993), p.53; «Family at War», vol. 322, (11 janvier 1992), pp. 44-45; «Russia to decide», vol. 326, (30 janvier 1993), pp. 47-48; «Tricked and Abandoned», vol. 329, (2 octobre 1993), p.56.
- ENNALS (Lord) et al., «Report of UNPO Mission to Abkhazia, Georgia and the Northern Caucasus», Central Asian Survey, vol. 12, no. 3 (1993), pp. 325-345.
- FACON, Isabelle, «La conception russe du maintien de la paix», Défense nationale, no 52 (1996), pp.67-83.
- FOYE, S., «Gratchev on Army Politics, North Caucasus», RFL/RL Research Report, vol.1, no 45 (mars 1992), pp. 1-6 (Texte obtenu électroniquement par Internet - <http://solar.rtd.utk.edu/friends/news/omri/1992>).
- FOYE, S., «Russia and the 'Near Abroad'», Post-Soviet Prospects, vol. 3, no 12 (décembre 1995), pp.1-5 (Texte obtenu électroniquement par Internet).
- FULLER, Elizabeth, «Abkhazia on the Brink of the Civil War?», RFE/RL Research Report, vol. 1, no 35 (septembre 1992), pp. 1-5.
- FULLER, Elizabeth, «Georgia, Abkazia : Step Back From Brink», RFE/RL Caucasus Report, vol. 1, no 43 (décembre 1998), p. 1 (Texte obtenu électroniquement par Internet - <http://solar.rtd.utk.edu/friends/news/omri/1992>).
- FULLER, Elizabeth, «Ceasefire Agreed in Abkhazia», RFL/RL Research Report, vol.1, no 170 (4 septembre 1992), pp. 1-4 (Texte obtenu électroniquement par l'Internet).
- FULLER, Elizabeth, «Russia's Diplomatic Offensive in the Transcaucasus», RFE/RL Research Report, vol. 2, no 39 (octobre 1993), pp. 30-34.

FULLER, Elizabeth, «E. Shevardnaze via Dolorosa», RFL/RL Research Report, vol. 2, no 43 (octobre 1993), pp. 17-23.

FULLER, Elizabeth, «Transcaucasia : Ethnic Strike Threatens Democratization», RFE/RL Research Report, vol 2, no 1, (janvier 1993) pp. 17-24.

GACHECHILADZÉ, G., «Ethnic Crisis in Georgia», The Georgian Messenger, no 2, (octobre - novembre 1990), pp. 1-10.

G.E.R.S.S., «La Russie, héritière de l'URSS?», Relations internationales et stratégiques, no 5 (printemps 1992), pp. 170-182.

GIROUX, A., et GICQUIAU, «La CÉI : intégration et désintégration», Le courrier des pays de l'Est, no 397-398 (mars-avril 1995), pp. 124-128.

GOLTZ, Thomas, «Letter from Eurasia : The Hidden Russian Hand», Foreign Policy, no 92 (automne 1993), pp. 92-116.

GRIFFITHS, Franklyn, «From Situations of Weakness : Foreign Policy of the New Russia», International Journal, vol 49, no 4 (automne 1994), pp. 699-724.

HEWITT, B.G., «Abkhazia : A Problem of Identity and Ownership», Central Asian Survey, vol. 12, no .3 (1993), pp. 267-323.

KACHIA, Jansi, «L'écheveau caucasien», Politique internationale, no 601 (été 1993), pp. 17-36.

KAHN, Michèle et H. GICQUIAU, «Géorgie», Le courrier des pays de l'Est, no 397-398 (mars-avril 1995), pp. 37-42.

KANET, Roger E., «La résolution de conflits : le rôle de la Fédération de Russie», Revue d'études comparatives Est-Ouest, vol 25, no 1 (mars 1994), pp. 5-32.

KOZYREV, Andrei, «Russian Interest in the CIS», International Affairs, no 11 (1994), pp. 11-16.

KOZYREV, Andrei, «The Lagging Partnership», Foreign Affairs, vol. 73, no 3 (mai-juin 1994), pp. 59-70.

KUZIO, T., «The Chechnya Crisis and the 'Near Abroad'», Central Asian Survey, vol.14, no 4 (1995), p. 553-572.

LOUGH, John, «Defining Russia's Relations with Neighboring States», RFE/RL Research Report, vol. 2, no 20 (mai 1993), pp. 53-56.

MANDEVILLE, Laure, «Armée russe:menace ou recours ?», Politique internationale, no 67 (printemps 1995), pp. 47-64.

MARK, D.E., «Eurasia Letter : Russia and the New Transcaucasus», Foreign Policy, no 105 (hiver 1997), pp. 141-159.

McFARLANE, S. Neil, «La CÉI et la sécurité régionale», Études internationales, vol. 26, no 4 (1995), pp. 785-797.

McFARLANE, S. Neil et Albrecht SCHNABEL, «Russia's Approach to Peacekeeping», International Journal, vol 50, no 2 (printemps 1995), pp. 294-324.

MESBAHI, Mohiaddin., «Russian Foreign Policy and Security in Central Asia and the Caucasus», Central Asian Survey, vol. 12, no 2 (1993), pp. 181-215.

MESSINA, Claire., «Des Russes sans patrie : les otages de l'empire», Réfugiés, no 98 (1994), pp. 1-5 (www.unhcr.ch/french/fwelcome.htm).

MONIER, Claude, «Le conflit abkhaze», Défense nationale, no 8-9 (août 1993), pp. 185-188.

PARIS, Henri, «L'armée russe, témoin ou acteur», Relations internationales et stratégiques, no 13 (printemps 1994), pp. 76-81

PIANELLI, D., «Chronique d'une métamorphose : l'imbroglio géorgien 1990-1993», Revue d'études comparatives Est-Ouest, vol. 25, no. 1 (mars 1994), p. 157.

SHASHENKOV, Maxim, «Russian Peacekeeping in the 'Near Abroad'», Survival, vol 36, no 3 (automne 1994), pp. 46-69.

SIMON, G., «La Russie : une hégémonie eurasiennne?», Politique étrangère, vol. 59, (printemps 1994), pp. 29-48.

SLIDER, Darrel, «Crisis and Response in Soviet Nationality Policy : the case of Abkhazia», Central Asia Survey, no 4, (1985), pp. 51-68.

TATU, Michel, «Russie : la résurrection du 'Grand Frère'», Politique internationale, no 62 (hiver 1993-1994), pp. 313-327.

THUAL, François, «Les facteurs géopolitiques externes et la recomposition», Relations internationales et stratégiques, no 13, (printemps 1994), pp. 85-91.

TOPOROVSKI, Igor, «La CÉI et le maintien de la paix», Relations internationales et stratégiques, no 13 (printemps 1994), pp. 126-141.

URJEWICZ, Charles, «Le Kriegspiel caucasien», Relations internationales et stratégiques, no 13 (printemps 1994), pp. 115-119.

Quotidiens et hebdomadaires

La série des FBIS-SOV, Washington D.C., (1992 – 1996).

International Herald Tribune, New York et Washington D.C., (octobre 1993).

Itar Tass, Moscou, (septembre 1992 et octobre 1993).

Izvestiya, Moscou, (janvier-juin 1992).

Krasnaya Zvezda, Moscou, (juillet 1992).

Le monde diplomatique, Paris, (décembre 1996 et décembre 1998).

Moscow News, (juillet-septembre 1990).

Rossiiskie Vesti, Moscou, (mars 1993).

ANNEXES (I à III)

Annexe I



Carte 1

BOGDAN, Henry, *Histoire des peuples de l'ex-URSS: du 19e siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 1993, p. 375.

Annexe II

UNBIS Plus on CD-ROM

Copyright (c) 1995-1998 Chadwyck-Healey Inc.

Data copyright (c) 1995-1998 United Nations

S/RES/854 (1993)
6 August 1993

RESOLUTION 854 (1993)

Adopted by the Security Council at its 3261st meeting,
on 6 August 1993

The Security Council,

Recalling its resolution 849 (1993) of 19 July 1993, which reserved to the Council a decision on the deployment of military observers, following implementation of a cease-fire,

Welcoming the signing on 27 July 1993 of the agreement establishing the cease-fire in Abkhazia, Republic of Georgia,

1. Approves the Secretary-General's proposal as contained in his letter of 4 August 1993 to the President of the Security Council (S/26254) that an advance team of up to ten United Nations military observers be deployed to the region as soon as possible to begin to help to verify compliance with the cease-fire as envisaged in the cease-fire agreement, the mandate of the team to expire within three months, and contemplates that this advance team will be incorporated into a United Nations observer mission if such a mission is formally established by the Council;
2. Looks forward to the report of the Secretary-General on the proposed establishment of a United Nations observer mission, including in particular a detailed estimate of the cost and the scope of this operation, a time-frame for its implementation, and the projected conclusion of this operation;
3. Decides to remain seized of the matter.

[End of Resolution text]

de vote, à l'examen de la question intitulée « La situation en Géorgie : rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie) [S/1994/80 et Add.1⁴] ».

Résolution 896 (1994)

du 31 janvier 1994

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant ses résolutions 849 (1993) du 9 juillet 1993, 854 (1993) du 6 août 1993, 858 (1993) du 24 août 1993, 876 (1993) du 19 octobre 1993, 881 (1993) du 4 novembre 1993 et 892 (1993) du 22 décembre 1993,

Réaffirmant également sa résolution 868 (1993) du 29 septembre 1993, relative à la sécurité des opérations des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général, en date du 25 janvier 1994, concernant la situation en Abkhazie (République de Géorgie)⁵,

Se félicitant du communiqué sur la deuxième série de négociations entre les parties géorgienne et abkhaze signé à Genève le 13 janvier 1994⁶, rappelant le Mémoire d'accord signé à Genève le 1^{er} décembre 1993⁷ et soulignant l'importance qui s'attache à la mise en œuvre par les parties des obligations auxquelles elles ont souscrit,

Notant que les parties, dans le communiqué, déclarent qu'elles demeurent favorables au déploiement, dans la zone de conflit, de forces de maintien de la paix des Nations Unies ou d'autres forces, sous réserve d'une autorisation par l'Organisation des Nations Unies,

Prenant note de la prochaine réunion d'experts entre les parties, qui doit se tenir à Moscou, le 8 février 1994, ainsi que de l'intention de l'envoyé spécial du Secrétaire général de tenir à Genève une nouvelle série de négociations le 22 février 1994,

Constatant la situation grave créée en République de Géorgie par la présence d'environ 300 000 personnes déplacées d'Abkhazie,

Prenant note à nouveau des décisions de la réunion ministérielle de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Rome le 30 novembre et le 1^{er} décembre 1993⁸, et se félicitant de la coopération qui se poursuit entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence en la matière,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général en date du 25 janvier 1994⁵;

2. *Se félicite* de la poursuite des efforts du Secrétaire général et de son envoyé spécial, en coopération avec le Président en exercice de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et avec l'assistance du Gouvernement de la Fédération de Russie en tant que facilitateur, pour faire progresser le processus de paix, en vue de parvenir à un règle-

ment politique global, et se félicite en particulier des progrès déjà réalisés;

3. *Prie instamment* les parties de reprendre les négociations aussi rapidement que possible et de démontrer une détermination plus forte pour accomplir des progrès sur la voie d'un règlement politique global;

4. *Demande* à tous les intéressés de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Géorgie et souligne l'importance qu'il attache à un tel respect;

5. *Souligne* que des progrès substantiels doivent être faits immédiatement sur le statut politique de l'Abkhazie, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Géorgie, pour que les négociations soient un succès et que soit évitée la reprise du conflit;

6. *Approuve* la prolongation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie jusqu'au 7 mars 1994 dans la limite des effectifs autorisés dans la résolution 892 (1993);

7. *Se déclare disposé*, pendant cette période, à examiner avec promptitude toute recommandation du Secrétaire général d'augmenter les effectifs de la Mission dans la limite spécifiée par la résolution 858 (1993), si le Secrétaire général le recommandait;

8. *Prend note* des options décrites par le Secrétaire général dans son rapport en vue d'un possible établissement d'une opération de force de maintien de la paix en Abkhazie (République de Géorgie)⁹;

9. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, immédiatement après la troisième série de négociations entre les parties, un rapport sur les progrès, si tel est le cas, réalisés dans les négociations et sur la situation sur le terrain, en attachant une attention particulière aux circonstances qui pourraient justifier une force de maintien de la paix et sur les modalités d'une telle force;

10. *Souligne* l'importance de progrès substantiels vers un règlement politique lors de la prochaine session de négociations pour un nouvel examen par le Conseil de la possibilité d'établir une force de maintien de la paix en Abkhazie (République de Géorgie);

11. *Reconnait* le droit de tous les réfugiés et personnes déplacées affectés par le conflit à retourner, sans préconditions, en sécurité dans leurs foyers, demande aux parties d'honorer les engagements auxquels elles ont déjà souscrit à ce sujet et prie instamment les parties de parvenir à un accord rapide, incluant un calendrier contraignant, qui permettrait le retour rapide de ces réfugiés et de ces personnes déplacées dans des conditions de sécurité;

12. *Condamne* toutes tentatives de changer la composition démographique de l'Abkhazie (République de Géorgie), notamment en procédant à un repeuplement par des personnes qui n'y résidaient pas auparavant;

13. *Demande* aux parties de respecter pleinement le cessez-le-feu auquel elles se sont engagées;

14. *Prie instamment* les parties de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité du personnel de la Mission et se félicite que le Gouvernement de la Fédération de Russie soit prêt à aider le Secrétaire général à cet égard;

⁴ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, quarante-neuvième année, Supplément de janvier, février et mars 1994.

⁵ Ibid., documents S/1994/80 et Add.1.

⁶ Ibid., document S/1994/32.

⁷ Ibid., quarante-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1993, document S/26875.

⁸ Ibid., document S/26843.

⁹ Ibid., quarante-neuvième année, Supplément de janvier, février et mars 1994, document S/1994/80, par. 22.

15. *Encourage* les Etats donateurs à assister la République de Géorgie pour lui donner les moyens de surmonter les conséquences du conflit et à verser des contributions en réponse à l'appel humanitaire lancé par l'Organisation des Nations Unies;

16. *Décide* de rester activement saisi de la question.

Adoptée à l'unanimité à la 3332^e séance.

Décision

A sa 3345^e séance, le 4 mars 1994, le Conseil a examiné la question intitulée « La situation en Géorgie ».

Résolution 901 (1994)

du 4 mars 1994

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant ses résolutions 849 (1993) du 9 juillet 1993, 854 (1993) du 6 août 1993, 858 (1993) du 24 août 1993, 876 (1993) du 19 octobre 1993, 881 (1993) du 4 novembre 1993, 892 (1993) du 22 décembre 1993 et 896 (1994) du 31 janvier 1994,

Notant la lettre en date du 28 février 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies¹⁰, communiquant la déclaration du Président du Parlement et chef de l'Etat géorgien,

Notant également la reprise à New York, le 7 mars 1994, des négociations tenues à Genève du 22 au 25 février 1994 entre les parties géorgienne et abkhaze,

Prie instamment les parties de réaliser le plus tôt possible des progrès substantiels vers un règlement politique fondé sur les principes énoncés dans ses résolutions antérieures afin qu'il puisse examiner de manière adéquate la possibilité d'établir une force de maintien de la paix en Abkhazie (République de Géorgie),

1. *Décide* d'étendre le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour une période additionnelle intérimaire prenant fin le 31 mars 1994;

2. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter un rapport, avant le 21 mars 1994, sur les progrès qui pourront avoir été réalisés dans les négociations et sur la situation sur le terrain, en attachant une attention particulière aux circonstances qui pourraient justifier une force de maintien de la paix et sur les modalités d'une telle force;

3. *Décide* de rester activement saisi de la question.

Adoptée à l'unanimité à la 3345^e séance.

Décisions

A sa 3346^e séance, le 9 mars 1994, le Conseil a décidé d'inviter le représentant de la Géorgie à participer, sans droit de

vote, à l'examen de la question intitulée « La situation en Géorgie ».

A sa 3354^e séance, le 25 mars 1994, le Conseil a décidé d'inviter le représentant de la Géorgie à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question intitulée « La situation en Géorgie : rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie) [S/1994/312 et Add.1¹] ».

Résolution 906 (1994)

du 25 mars 1994

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant ses résolutions 849 (1993) du 9 juillet 1993, 854 (1993) du 6 août 1993, 858 (1993) du 24 août 1993, 876 (1993) du 19 octobre 1993, 881 (1993) du 4 novembre 1993, 892 (1993) du 22 décembre 1993, 896 (1994) du 31 janvier 1994 et 901 (1994) du 4 mars 1994,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (République de Géorgie), en date des 3¹¹ et 18¹² mars 1994,

Regrettant qu'aucun accord sur un règlement politique et sur le retour des réfugiés et personnes déplacées n'ait été enregistré à ce stade dans les négociations entre les parties géorgienne et abkhaze,

Accueillant favorablement la lettre, en date du 24 mars 1994, du représentant permanent de la République de Géorgie faisant part de la disposition du Gouvernement géorgien à poursuivre les négociations sur un règlement politique global¹³,

Soulignant à nouveau la grave situation créée en République de Géorgie par la présence d'un grand nombre de personnes déplacées d'Abkhazie (République de Géorgie),

Regrettant en particulier les violences qui se sont produites au début du mois de février 1994,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général en date des 3 et 18 mars 1994;

2. *Demande à nouveau* à tous les intéressés de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Géorgie;

3. *Souligne* le droit de tous les réfugiés et personnes déplacées de retourner dans leurs foyers en sécurité dans l'ensemble du territoire de l'Abkhazie (République de Géorgie) et prie instamment les parties de parvenir rapidement à un accord en vue de faciliter l'application effective de ce droit;

4. *Prie instamment* les parties de reprendre les négociations aussi rapidement que possible et de réaliser des progrès substantiels vers un règlement politique, y compris sur le statut politique de l'Abkhazie dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Géorgie, fondé sur les principes énoncés dans ses résolutions antérieures afin qu'il puisse examiner de manière adéquate la possibilité d'établir une force de maintien de la paix en Abkhazie (République de Géorgie);

5. *Encourage* les Etats donateurs à assister la République de Géorgie afin de lui permettre de surmonter les conséquen-

¹¹ Ibid., document S/1994/253.

¹² Ibid., documents S/1994/312 et Add.1.

¹³ Ibid., document S/1994/343.

¹⁰ Ibid., document S/1994/234.

cembre 1993⁸, les membres du Conseil de sécurité se félicitent également de la coopération qui se poursuit entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence sur cette question.

« Les membres du Conseil souhaiteraient que le Secrétariat poursuive ses discussions avec les parties, la Fédération de Russie et les représentants de la force de maintien de la paix de la Communauté d'Etats indépendants, afin que l'accord puisse se faire de manière précise sur des points particuliers de nature à aider le Conseil à décider de l'opportunité d'augmenter à nouveau les effectifs de la Mission et de modifier son mandat, y compris les dispositions qui existeraient sur le terrain pour la coordination entre la Mission et la force de maintien de la paix de la Communauté d'Etats indépendants, la durée du mandat de la force de maintien de la paix de la Communauté d'Etats indépendants, des assurances des parties intéressées garantissant à la Mission une entière liberté de mouvement dans l'accomplissement de son mandat, tant dans la zone d'opérations de la force de maintien de la paix de la Communauté d'Etats indépendants que dans les autres parties pertinentes du territoire de la Géorgie, ainsi que le calendrier prévu pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

« Sur cette base, et après les nouvelles consultations que vous proposez d'engager d'urgence avec les parties et la Fédération de Russie, les membres du Conseil se tiennent prêts à examiner vos recommandations détaillées touchant l'élargissement de la Mission dans le sens des indications données au paragraphe 7 de votre rapport²⁰. »

A sa 3398^e séance, le 30 juin 1994, le Conseil a examiné la question intitulée « La situation en Géorgie : rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie) [S/1994/725²¹] ».

Résolution 934 (1994)

du 30 juin 1994

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant ses résolutions 849 (1993) du 9 juillet 1993, 854 (1993) du 6 août 1993, 858 (1993) du 24 août 1993, 876 (1993) du 19 octobre 1993, 881 (1993) du 4 novembre 1993, 892 (1993) du 22 décembre 1993, 896 (1994) du 31 janvier 1994, 901 (1994) du 4 mars 1994 et 906 (1994) du 25 mars 1994,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général en date du 16 juin 1994²²,

Rappelant la lettre, en date du 16 juin 1994, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité¹⁷,

Prenant note de la lettre, en date du 21 juin 1994, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie²³,

Notant que les pourparlers entre les parties concernant un règlement politique global reprendront sous peu et demandant instamment aux parties de réaliser des progrès substantiels vers un règlement politique compatible avec les principes énoncés dans ses résolutions antérieures,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Secrétaire général en date du 16 juin 1994;

2. *Note avec satisfaction* le commencement de l'assistance apportée par la Communauté d'Etats indépendants dans la zone du conflit, en réponse à la demande des parties, sur la base de l'Accord du 14 mai 1994 sur le cessez-le-feu et la séparation des forces¹⁹, en coordination suivie avec la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, et sur la base d'arrangements de coordination futurs avec la Mission à convenir avant l'examen par le Conseil des recommandations du Secrétaire général sur le renforcement de la Mission;

3. *Décide* de proroger jusqu'au 21 juillet 1994 le mandat de la Mission dans ses effectifs actuellement autorisés, étant entendu que la question d'un nouvel élargissement de la Mission, conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport du 6 juin 1994²⁰, sera examinée;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à la lumière de la lettre du Président du Conseil de sécurité en date du 16 juin 1994¹⁷, du résultat des échanges de vues entre la Mission, les parties et la force de maintien de la paix de la Communauté d'Etats indépendants dont l'objet est de conduire à un accord sur les arrangements qui seraient pris sur le terrain pour assurer la coordination entre une Mission élargie et la force de maintien de la paix de la Communauté d'Etats indépendants;

5. *Se déclare à nouveau disposé* à examiner des recommandations détaillées sur l'élargissement de la Mission conformément aux indications données par le Secrétaire général au paragraphe 7 de son rapport²⁰;

6. *Décide* de rester activement saisi de la question.

Adoptée à l'unanimité à la 3398^e séance.

Décision

A sa 3407^e séance, le 21 juillet 1994, le Conseil a décidé d'inviter le représentant de l'Allemagne à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question intitulée « La situation en Géorgie : rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie) [S/1994/818 et Add.1²⁴] ».

Résolution 937 (1994)

du 21 juillet 1994

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant ses résolutions 849 (1993) du 9 juillet 1993, 854 (1993) du 6 août 1993, 858 (1993) du 24 août 1993, 876 (1993) du 19 octobre 1993, 881 (1993) du 4 novembre 1993, 892 (1993) du 22 décembre 1993, 896 (1994) du 31 janvier

²¹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, quarante-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1994.

²² Ibid., document S/1994/725.

²³ Ibid., document S/1994/732.

²⁴ Ibid., Supplément de juillet, août et septembre 1994.

Annexe III

THE CONSTITUTION OF GEORGIA

The people of Georgia whose strong will is to establish a democratic social order, economic independence, a social and legal state, to guarantee universally recognised human rights and freedoms, to strengthen the state independence and peaceful relations with other countries, announce to the world this Constitution based upon many centuries of state tradition and the main principles of the 1921 Constitution

CHAPTER ONE

General Provisions

Article 1

1. Georgia is an independent, unified and indivisible law-based state, ratified by the referendum carried out on March 31, 1991 throughout the territory of the country, including the Autonomous Soviet Socialist Republic of Abkhazia and the former autonomous district of South Ossetia and further adduced by the act of April 9th, 1991 restoring the independence of the Georgian state.
2. The form of political order of Georgia is a democratic Republic.
3. "Georgia" is the name of the Georgian state.

Article 2

1. The territory of the Georgian state is determined by the circumstances of the country on December 21st, 1991. The territorial integrity of Georgia and the inviolability of state borders is confirmed and recognised by the Constitution and the laws of Georgia and also by the international community and international organisations.
2. The alienation of the territory of Georgia is forbidden. Changes to the state borders are possible only through bilateral agreement with neighbouring states.
3. The internal territorial arrangement of Georgia is determined by the Constitution on the basis of the principle of division of power after the full restoration of the jurisdiction of Georgia over the whole territory of the country.
4. The citizens of Georgia regulate matters of local importance through local self-government as long as it does not encroach upon national sovereignty. The procedure for the creation of self-governing bodies and their powers and relationship with state bodies, is determined by organic law.

Article 3

1. The Georgian supreme national bodies have exclusive power to administer:
 - a. legislation on Georgian citizenship, human rights and freedoms, emigration and immigration, entrance to and departure from the country, temporarily or permanently resident foreign nationals and stateless persons, within the territory of Georgia;

CONSTITUTION OF THE REPUBLIC OF
ABKHAZIA (APSNY)

We, the people of Abkhazia, exercising our right to self-determination, aspiring to promote general welfare, internal tranquillity, respecting human rights and freedoms, establishing civil peace and harmony, solemnly proclaim and institute the Constitution of the Republic of Abkhazia.

CHAPTER I
PRINCIPLES OF THE CONSTITUTIONAL SYSTEM

ARTICLE 1. The Republic of Abkhazia (Apsny) is a sovereign, democratic state, established historically under the right of a people to free self-determination, and functioning in accordance with law.

The names "The Republic of Abkhazia" and "Apsny" are interchangeable.

ARTICLE 2. Democracy shall be the basis of state authority in the Republic of Abkhazia.

The bearer of sovereignty and the only source of authority in the Republic of Abkhazia shall be its people - the citizens of the Republic of Abkhazia. The people shall exercise authority directly or through their representatives.

ARTICLE 3. The Republic of Abkhazia which is subject of international law, enters into treaty-based relations with other states. The rules of conclusion, promulgation, ratification and denunciation of international treaties shall be established by the law.

ARTICLE 4. The Republic of Abkhazia consists of the historical provinces of Sedz, Bzyp, Guma, Dal-Tsabal,

Abzhywa, Samyrzakan which are the present day Gagra, Gudauta, Sukhum, Gulrypsk, Ochamchyra, Tkvarchhal and Gal districts within which the cities of Gagra, Gudauta, New Afon, Sukhum, Ochamchyra, Tkvarchhal and Gal are located.

The territory of the Republic of Abkhazia is indivisible, inviolable and inalienable.

ARTICLE 5. In the Republic of Abkhazia the land and other natural resources are the property of the people and shall be used and protected as a basis for life and activity of the citizens of the Republic of Abkhazia.

The issues of ownership, use and disposal of natural resources shall be governed by the laws of the Republic of Abkhazia.

ARTICLE 6. The official language of the Republic of Abkhazia is Abkhazian. The Russian language as well as the Abkhazian language shall be recognized as the language of the government, public and other institutions. The state shall guarantee all ethnic groups living in Abkhazia the right to use freely their own languages.

ARTICLE 7. The state exercises its authority on the basis of a separation of legislative, executive and judicial powers. The legislative, executive and judicial branches of power shall be independent.

ARTICLE 8. In the Republic of Abkhazia, local governments, independent within their jurisdiction, shall be recognized and ensured. These local governments shall not be part of the system of state administration.

ARTICLE 9. The present Constitution shall have supreme legal authority. The laws and other legal instruments, adopted in the Republic of Abkhazia, shall comply with this Constitution.

ARTICLE 10. The Republic of Abkhazia shall have its own symbols: the state flag, national emblem and